

Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou
Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion



Mémoire



En vue de l'obtention du Diplôme de Master académique
en sciences économiques

Option : Economie de Développement Durable et Environnement

Thème

**L'engagement des populations villageoises pour un
environnement durable :**
**Cas du concours du village le plus propre en Kabylie
(AISSAT Rabah).**

Présenté par :

NEGAB Ahcène

TALEB Nabila

Préparé sous la direction de :

M^r ACHIR Mohamed

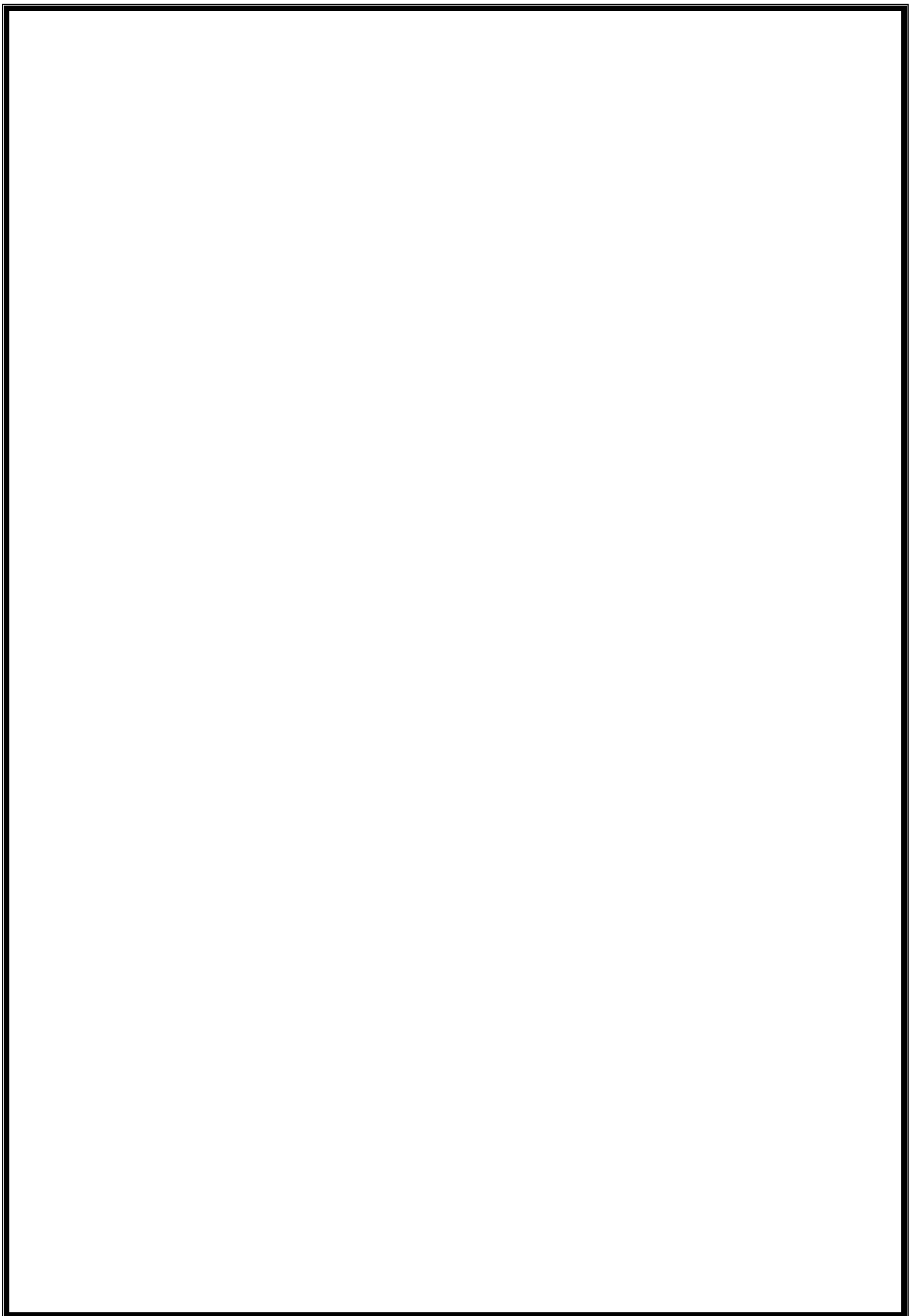
Mémoire soutenu devant le jury composé de :

President: M^r. ABIDI Mohamed-Maître de conférences (A)-UMMTO

Examineur: M^r. SAHALI Noureddine-Maître assistant-UMMTO

Rapporteur: M^r. ACHIR Mohamed-Enseignant et chercheur-UMMTO

Année Universitaire 2017 / 2018



**L'engagement des populations villageoises pour
un environnement durable :**

**Cas du concours du village le plus propre en
Kabylie (AISSAT Rabah).**

Remerciements

L'accomplissement de ce travail n'est rendu possible que grâce au soutien de certaines personnes à qui nous jugeons nécessaire de témoigner notre gratitude.

Nous exprimons toute notre gratitude et notre reconnaissance à l'égard de notre promoteur Monsieur ACHIR Mohamed, Enseignant de l'université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou qui, a accepté de diriger notre mémoire en manifestant un grand intérêt pour ce travail.

Nous remercions nos enseignants de Master pour la qualité de leurs enseignements.

Nos remerciements iront également aux membres de jury pour avoir accepté d'évaluer ce modeste travail.

A tous ceux qui, nous ont aidé de près ou de loin, par un geste, un mot ou un conseil, nous leurs disons Merci.

A tous MERCI

RÉSUMÉ

L'Algérie, à l'instar des autres pays du monde, est aujourd'hui confrontée à une crise écologique majeure qui menace, à la fois, la santé, la pérennité des écosystèmes fragiles, le développement durable du pays et surtout la capacité des générations futures à disposer de ressources nécessaires à la satisfaction de leur besoins, étant donnée la dépendance du pays à l'égard des hydrocarbures.

Ayant progressivement pris conscience de la nécessité d'intégrer la dimension environnementale à la démarche de planification du développement et d'utilisation durable des ressources naturelles, pour se placer dans une logique de développement durable (DD), l'Algérie a développé une Stratégie Nationale de l'Environnement articulée autour de trois axes : Relancer la croissance économique sur une base restructurée et élargie, afin de réduire la pauvreté et favoriser l'emploi ;

Préserver des ressources naturelles fragiles et limitées (eaux, sols, forêts, biodiversités...) pour un développement durable ; Améliorer la santé publique du citoyen par une meilleure gestion des déchets, de l'assainissement et des rejets atmosphériques.

La wilaya de Tizi-Ouzou s'est distinguée de l'ensemble des autres wilayas du pays, à travers ses dynamiques villageoises engagées dans le cadre de la préservation de l'environnement, en effet un concours initié par L'Assemblée Populaire de la dite wilaya était à l'origine de ces dernières. Le concours dit « AISSAT Rabah » du village le plus propre qui porte le nom de son initiateur, l'ancien Président d'APW assassiné.

Mots clés : Développement durable, Brundtland, Sommet de Rio, Protocole de Kyoto, Rio+20, Dynamique villageoise, Société civile.

ABSTRACT

Algeria, like other countries in the world, is today confronted with a major ecological crisis that threatens, at the same time, the health, the durability of the fragile ecosystems, the sustainable development of the country and especially the capacity of the future generations to have the resources necessary to meet their needs, given the country's dependence on hydrocarbons.

Having gradually realized the need to integrate the environmental dimension in the process of planning the development and sustainable use of natural resources, in order to adopt a sustainable development (SD) logic, Algeria has developed a National Strategy of the Environment articulated around three axes: To revive economic growth on a restructured and enlarged basis, in order to reduce poverty and promote employment;

Preserve fragile and limited natural resources (water, soil, forests, biodiversity ...) for sustainable development; Improve the public health of citizens through better management of waste, sanitation and air emissions.

The wilaya of Tizi-Ouzou has distinguished itself from all the other wilayas of the country, through its village dynamics committed in the context of the preservation of the environment, indeed a contest initiated by the People's Assembly of the called wilaya was at the origin of these last ones. The contest called "AISSAT Rabah" of the cleanest village that bears the name of its initiator, the assassinated former president of the People's Assembly of Wialaya.

Keywords: Sustainable Development, Brundtland, Rio Summit, Kyoto Protocol, Rio + 20, Village Dynamics, Civil Society.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 01 : Réserves mondiales de quelques ressources minérales.

Tableau N° 02 : Rendement des incinérateurs thermiques selon le procédé industriel.

Tableau N° 03 : Quelques décrets et lois sur la protection de l'environnement et le développement durable en Algérie.

Tableau N° 04 : Quelques chiffres relatifs au concours Rabah AISSAT du village le plus propre en Kabylie.

Tableau N° 05 : Organisation et structuration de la société civile.

Tableau N° 06 : Projets réalisés et envisagés par les villages.

Tableau N° 07 : Financement des projets et sources.

Tableau N° 08 : Contribution des APC.

LISTE DES FIGURES

Figure N° 01 : Schéma expliquant que le développement durable passe par l'optimisation des décisions.

Figure N° 02 : Histogramme montrant l'évolution du nombre de villages participants au concours Rabah AISSAT ainsi que le nombre des villages primés.

LISTE DES ACRONYMES

DD : Développement Durable.

ONEDD : Observatoire National de l'Environnement et de du Développement Durable.

STEP : Station d'Épuration.

ONU : Organisation des Nations Unies.

CFC : Chlorofluorocarbures.

HFC : Hydrofluorocarbures.

MDP : Mécanismes de Développement Propre.

GES : Gaz à Effet de Serre.

PNAEDD : Plan National d'Action Environnementale et de Développement Durable.

COV : Composés Organiques Volatiles.

SDN : Société des Nations.

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

OMS : Organisation Mondiale de la Santé.

ECSOC : Conseil Economique et Social des Nations Unies.

CIJ : Cour Internationale de Justice.

OMM : Organisation Météorologique Mondiale.

OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

OIT : Organisation Internationale du Travail.

UIT : Union Internationale des Télécommunications.

HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations.

HCDH : Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

PAM : Programme Alimentaire Mondial.

GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat.

ODD : Objectifs de Développement Durable.

DAES : Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies.

ANCC : Agence Nationale des Changements Climatiques.

AND : Agence Nationale des Déchets.

CNFE : Conservatoire National de la Formation Environnementale.

CDER : Centre de Développement des Énergies Renouvelables.

CNDRB : Centre National de la Diversité de Ressources Biologiques.

Sommaire

Introduction générale.....	01
<i>Première partie : Environnement, citoyenneté et développement durable..</i>	06
Introduction.....	07
Chapitre I : L'environnement et le développement durable.....	08
Introduction.....	09
Section 1 : Introduction à la notion de l'environnement.....	10
Section 2 : Notion de développement durable.....	13
Section 3 : Défis de l'environnement et des ressources naturelles.....	22
Section 4 : Préservation de l'environnement.....	28
Conclusion.....	37
Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement..	38
Introduction.....	39
Section 1 : Organisations internationales.....	40
Section 2 : Politique publique et développement durable.....	52
Section 3 : le rôle de la société civile dans le développement durable.....	56
Section 4 : l'organisation communautaire.....	60
Section 5 : le rôle des collectivités locales dans la préservation de l'environnement.....	64
Conclusion.....	71
<i>partie II: Etude de l'expérience du concours du village le plus propre à Tizi-Ouzou... </i>	72
Introduction.....	73
Chapitre III : le concours du village le plus propre en Kabylie.....	75
Introduction.....	76
Section 1 : présentation et historique.....	76
Section 2 : organisation de l'événement et déplacement de la commission.....	83
Section 3 : les critères de sélection.....	85
Conclusion.....	86
Chapitre IV : présentation et exploitation de l'enquête.....	87
Introduction.....	88
Section 1 : présentation du cadre d'étude.....	88
Section 2 : présentation de l'enquête du terrain.....	94
Section 3 : analyse et interprétation des résultats.....	95
Conclusion.....	101
Conclusion générale.....	102

Introduction Générale

Introduction générale

Le terme « environnement » est entré dans de nombreuses langues au cours du XXe siècle, du moins tel qu'on le définit aujourd'hui. Le verbe français « environner » est apparu au XIIe siècle mais ce n'est que depuis le début des années 1960 que l'on utilise de façon régulière le nom qui en dérive. Dans d'autres langues, de nouveaux mots ont été créés à la même époque pour exprimer ce concept. La dégradation de l'environnement n'est connue dans différents pays que depuis quelques décennies seulement. Il a été compris, dès les années 1960, que cette découverte constituait un défi aux sociétés modernes. Aussi, dans la plupart des pays du monde, l'opinion publique, réveillée par des scientifiques, a pris conscience du danger que court notre planète à cause de la multiplication désordonnée des activités humaines, aggravée par l'explosion démographique et par l'impact de technologies pas toujours maîtrisées. Les symptômes de la détérioration de l'environnement étaient devenus indéniables. La menace qui en pèse vient principalement du fait que les rapports entre l'homme et la nature ont été bouleversés.

L'environnement est au centre des préoccupations des experts et des chercheurs dans différents domaines de science au point qu'il est admis dans l'imaginaire des gens que parler de la protection de l'environnement c'est parler de la sécurité de l'être humain dont la survie dépend de la sécurité de l'environnement au sein duquel il vit. Certes l'homme subit l'impact direct de son milieu, et de ce fait, il s'efforce sans cesse à aménager ce milieu pour le transformer et l'adopter à ses ambitions et à ses besoins qui augmentent de plus en plus. Si l'homme a relativement remporté un franc succès, il a en revanche, abimé cet environnement au point de menacer directement sa propre existence, ce qui a nécessité le lancement d'un appel au secours pour annoncer un danger imminent dans le monde entier.

En effet des voix se sont élevées pour rationaliser les ressources et les richesses naturelles et procéder au contrôle des activités technologiques et industrielles de façon à diminuer le danger de la pollution (le nouveau terrorisme) De nos jours, évoquer la question de la protection légale de l'environnement c'est parler d'une lapalissade et une vérité évidente dans tous les pays du monde.¹

L'Algérie quant à elle, est confrontée actuellement à de réels problèmes de pollution. En effet, les pollutions engendrées par le rejet d'eaux industrielles non traitées, les émissions de gaz nocifs, la production de déchets dangereux, la déforestation, la désertification, et la dégradation de l'écosystème posent de sérieux problèmes environnementaux.

¹ Dr.Moussa Noura, revue El Mofaker : *la protection de l'environnement dans la législation Algérienne*, Université de Tebessa, édition n°12, page 4.

Introduction générale

Ainsi, l'état de l'environnement est devenu ces dernières années très préoccupant en Algérie. Au vu de cette situation alarmante, toutes les parties concernées de la protection de ce dernier sont conscientes de devoir mener une intervention urgente dans le cadre d'une politique environnementale, en appliquant intégralement les textes législatifs, tout en appuyant sur la contribution du mouvement associatif pour concrétiser la protection efficace de l'environnement en question, d'où la nécessité d'adopter une nouvelle approche basée sur la concertation, la communication et la participation de tous les secteurs et les différents acteurs institutionnels, privés et associatifs à tous les niveaux pour pouvoir efficacement protéger l'environnement en Algérie.²

En Kabylie et précisément dans la wilaya de Tizi-Ouzou, des dynamiques villageoises s'inscrivant dans le domaine de la propreté et de la protection de l'environnement, ont vu le jour ces dernières années, et ce à travers le concours du village le plus propre de Kabylie, qui est devenu un rendez-vous des plus attendus par les villages qui se disputent depuis, la tête du classement. Initié par l'ancien Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya de Tizi-Ouzou, Rabah AISSAT, assassiné en 2006, cet événement qui porte aujourd'hui son nom, concrétisé une année plus tard, s'est transformé en course pour la protection de l'environnement dans cette région. Renouvelé en 2013 après quatre ans d'interruption entre 2007 et 2012, le concours a vu, depuis, sa première édition réellement reconnue. D'édition en édition, ce concours ne cesse de susciter l'engouement des villages qui sont de plus en plus nombreux à y participer. De 39 villages en lice en 2013, année de sa relance, on est passé à 73 participants pour l'édition 2016, 78 pour celle de 2017 et 101 pour 2018.

✓ **Problématique :**

L'objet de notre recherche porte sur l'engagement des populations villageoises pour la préservation de l'environnement en Kabylie. Dans ce contexte, notre problématique se décline à travers une question centrale qui consiste à savoir, **quel est le rôle de la société civile dans l'engagement des villages qui sont de plus en plus nombreux à disputer la tête du classement au concours Rabah AISSAT?**

² Abdelmajid RAMDANE, revue El wahat pour les recherches et les études, *la politique de protection de l'environnement en Algérie : réalisations et échecs*, Université Ouargla, édition n°13(2011), page 1.

Introduction générale

Pour mieux cerner la problématique ci-dessus, nous avons jugé utile de poser un certain nombre de questions :

- Les villages lauréats du concours en question pour l'édition 2015 ont-ils une forte organisation associative et à divers caractères ?
- Ces villages sont ils structurés depuis longtemps ou bien récemment pour se préparer au concours ?
- Quelles sont les dépenses consenties par les caisses de ces villages dans le cadre de la préservation de l'environnement ?
- Quelles sont les sources de financement de ces villages ?
- Les collectivités locales à côté de l'APW donnent elles intérêt au concours du village le plus propre en Kabylie en appuyant les villages lancés dans la démarche de la protection de l'environnement?

✓ Objectifs :

-L'objectif de notre recherche consiste à démontrer la contribution de la société civile dans le cadre de la préservation de l'environnement.

✓ Hypothèses :

-Les villages qui ont pris les premières places au classement ont une forte organisation associative à divers caractères tandis que les derniers au classement en ont une faible.

-Les villages avaient quelques associations seulement auparavant puis pour se préparer au concours du village le plus propre, ils ont créé d'autres et ils ont redoublé d'efforts pour en réussir.

-Ces villages ont dépensé des sommes importantes pour redorer leur image et arriver à un tel état de propreté.

-Les sources de financement de ces villages proviennent en grande partie de la part de leur diaspora et le reste de la part des cotisations des villageois et rarement des petites subventions des collectivités locales.

-La contribution des collectivités locales demeure moins importante dans le cadre de la préservation de l'environnement notamment en matière de financement.

Introduction générale

✓ **Méthodologie de la recherche :**

Pour répondre à ces questions nous avons envisagé de :

- Mobiliser les apports des chercheurs ayant abordé la question de l'environnement en Algérie en général et en Kabylie en particulier.

- Réaliser des entretiens avec :

- *Les comités et les différentes associations des villages qui ont participé au concours « Rabah AISSAT » lors de l'édition 2015.

- *Les institutions publiques directement impliquées lors du déroulement du concours en question à savoir :

- Les collectivités locales (APW et APC) ;

- La commission de la santé, de l'hygiène et de la protection de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou (APW) ;

- Les directions des forestiers de proximité ;

- La direction de l'environnement de Tizi-Ouzou ;

- La direction de tourisme de Tizi-Ouzou.

✓ **Structure de recherche :**

Première partie : Environnement, citoyenneté et développement durable

Chapitre I : L'environnement et le développement durable.

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement.

Deuxième partie : Etude de l'exigence du concours du village le plus propre à Tizi-Ouzou

Chapitre III : le concours du village le plus propre en Kabylie.

Chapitre IV : présentation et exploitation de l'enquête.

Partie I :

Environnement,

Citoyenneté et

Développement

Durable

Partie I : Environnement, Citoyenneté et Développement Durable

Introduction de la Première partie

La durabilité, la citoyenneté ou l'environnement ne constituent pas des disciplines scolaires stabilisées aux formes et aux références théoriques structurées. Pour analyser ces relations entre durabilité, citoyenneté et environnement, il convient de s'interroger sur les caractéristiques des « éducations à... ». Il s'agit de préparer les individus à être des acteurs de demain, à prendre leurs responsabilités. Dans le modèle républicain, hérité d'une tradition de l'histoire-géographie, la dimension impositive de la citoyenneté se traduit par une suprématie du public (politique) et par des savoirs non discutables, vrais et objectifs ; dans le modèle constructiviste-critique, il s'agit de reconnaître le débat comme une forme de la démocratie avec une vision plurielle de la citoyenneté. La transition de l'ErE à l'EDD est certes marquée par un élargissement aux savoirs et valeurs économiques et sociales mais marque aussi une évolution des perspectives éducatives : l'enjeu est de favoriser une pensée critique et donc l'autonomie et l'émancipation des apprenants.

Chapitre I :

L'environnement et le développement durable

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

Introduction

La notion d'environnement, puis celle de développement durables sont des notions récentes, très en vogue depuis quelques dizaines d'années et font actuellement partie des expressions de la vie courante, aussi bien sur la langue que dans les écrits des gens de la communication. Ces deux notions sont introduites dans la politiques de la quasi-totalité des pays du monde et ont fini par devenir une partie intégrante de nos enseignements et ce, à partir de l'école primaire. L'observation courante de notre environnement écologique et les éléments qui le constituent (air, eau, terre..), nous invitent à réfléchir sur son avenir et surtout sur le capital naturel que nous léguons aux générations futures : Des ressources hydrauliques surexploitées, de l'air pollué, des zones rurales détruites par l'envahissement de l'urbanisation, des océans et des mers polluées, des ressources minières et énergétiques maladroitement utilisées, de la faune et de la flore en voie de d'extinction... C'est malheureusement, le souvenir d'une terre agréable à vivre qui sera décrite par nos historiens et scientifiques et constituera l'unique richesse de nos générations futures. Après la sensibilisation de l'homme à tous ces problèmes environnementaux et aux dégâts de ses activités économiques sur son environnement, le passage aux actions correctives s'est avéré nécessaire. Les actions préventives à toute éventuelle destruction de notre environnement écologique sont encore plus importantes et commencent notamment par l'enseignement de l'environnement et des actions socio-économiques, dites de développement durable.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

Section 01 : Introduction à la notion de l'environnement

1.1. Définition de l'environnement

L'environnement est défini comme l'ensemble des éléments qui entourent une espèce.

Ces éléments contribuent pour certains à assurer les besoins naturels des espèces.

L'environnement peut être également défini comme la composition de conditions naturelles physiques, chimiques ou biologiques qui agissent sur les organismes vivants et les activités humaines.

1.1.1. Définition générale

D'une façon plus générale, l'environnement est considéré comme l'ensemble des facteurs qui ont une influence sur le milieu des êtres humains. Cette définition met l'homme au centre de la civilisation.

Une notion beaucoup plus large de l'environnement concerne la protection du milieu naturel, l'aménagement du territoire et la protection des sites naturels ou historiques.¹

1.1.2. Définition juridique

En 1967, une première directive européenne définissait juridiquement l'environnement comme étant : l'eau, l'air et le sol, ainsi que les rapports de ces éléments entre eux d'une part, et avec tout organisme vivant d'autre part.

Actuellement, la définition suivante existe dans les textes juridiques : « ensemble des éléments qui dans la complexité de leurs relations constitue le cadre, le milieu et les conditions de vie de l'homme tels qu'ils sont ou tels qu'ils sont ressentis. »

En Algérie, la législation définit l'environnement dans la loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 comme suit : « les ressources naturelles abiotiques et biotiques telles que l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol et le sous-sol, la faune et la flore y compris le patrimoine génétique, les interactions entre lesdites ressources ainsi que les sites, les paysages et les monuments naturels. »²

¹ Dr. SAFER Khadija, "Environnement et développement durable", Université des sciences et de la technologie d'Oran, 2015, page 1.

² Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, 2015, www.joradp.dz/HFR/Index.htm

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

1.2. Bref historique

le 19^e siècle, la notion d'environnement avait une consonance de respect de la vie et des êtres vivants. Les concepts d'environnement économique, naturel ou urbain ne semblaient pas exister.

A partir du 19^e siècle, le milieu artistique tel que le mouvement du romantisme a mis en avant la beauté des paysages naturels sauvages et donc la nécessité de préserver ces biens précieux.

Le premier site naturel protégé a été créé en 1864 aux Etats Unis par le président Lincoln sous forme de parc national dans Yosemite Valley. Plusieurs parcs nationaux ont été créés depuis dans différents pays du monde.

En 1896, Arrhenius étudie l'effet de l'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère. Il a cité pour la première fois la vapeur d'eau et le CO₂ comme gaz à effet de serre.

A la fin du 19^e siècle, les premières catastrophes écologiques apparaissent avec le développement de la révolution industrielle, qui a provoqué une très forte élévation de la consommation des ressources naturelles.

Le 20^e siècle a connu les premières catastrophes écologiques visibles, comme les marées noires et la pollution industrielle. Les scientifiques commencent à comprendre les phénomènes de pollution et à mettre en garde la communauté internationale contre les effets de cette pollution. Suite à une prise de conscience de ces problèmes, plusieurs conférences internationales ont eu lieu et des protocoles ont été signés.

La première conférence internationale a été celle de Stockholm en 1972, suivie de celle de Rio de Janeiro en 1992.

***Algérie :**

La législation Algérienne en matière de protection de l'environnement comporte plusieurs lois qui ne cessent d'évoluer dans le temps en fonction des nouvelles données. Les premières lois datent de 1978 et 1983 et portent sur la protection des sites et la création de parcs nationaux. Des lois plus récentes dont les dernières datent de 2015 portent sur la création de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) ainsi que la Caisse Nationale de l'Environnement, sans compter les autres lois et décrets portant sur la protection du littoral et le développement des énergies propres.¹

¹ Dr. SAFER Khadija, "Environnement et développement durable", Université des sciences et de la technologie d'Oran, 2015, page 2

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

1.3. L'homme et l'environnement

L'homme est le premier responsable des changements qui se déroulent dans l'environnement de par ses activités et son mode de vie qui ne cessent d'évoluer. Il a des effets néfastes et des effets bénéfiques sur l'environnement.¹

1.3.1. Effets néfastes de l'homme sur l'environnement

Parmi les effets destructeurs de l'homme sur l'environnement, l'augmentation de la population mondiale entraîne la construction d'habitations de plus en plus nombreuses et l'extension des villes. Cette extension provoque l'apparition de chantiers de construction, le terrassement des terrains et le développement des routes et liaisons entre les villes, ce qui modifie considérablement le paysage et transforme la nature. Les moyens de transport de plus en plus nombreux provoquent la pollution atmosphérique. Les quantités énormes de déchets ménagers dues à l'augmentation de la population mondiale sont très difficiles voire impossibles à gérer à l'heure actuelle, malgré les différentes techniques qui existent pour les détruire en minimisant la pollution.

L'extraction des minerais et matériaux nécessaires à la construction comme la roche, le sable et le gravier extraits des carrières modifient également le paysage et détruisent le milieu naturel alentour. La déforestation et la création de barrages jouent aussi un rôle néfaste dans la destruction de l'équilibre des milieux naturels et contribuent à la disparition d'espèces animales et végétales.

L'industrie produit des déchets en tous genres : solides, liquides ou gazeux qui constituent actuellement un réel problème environnemental. L'industrie chimique provoque la pollution des eaux des rivières et des cours d'eau en les rendant impropres à la pêche et à la consommation. La qualité de l'eau se dégrade et des dizaines de maladies des hommes, de la faune et de la flore aquatiques apparaissent.

Les marées noires dues au déversement des hydrocarbures dans les mers et océans sont de véritables catastrophes écologiques car elles causent la perte de centaines de poissons et d'oiseaux marins.

La pêche intensive est à l'origine de la disparition de certaines espèces marines et de la diminution des réserves mondiales de poisson.

Enfin, l'introduction de certaines espèces dévastatrices produit la destruction de l'équilibre naturel et provoque l'extinction des espèces originaires du milieu en question.²

¹ *Ibid.* page 3

² *Ibid.*

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

1.3.2. Effets positifs de l'homme sur l'environnement

L'homme a aussi des effets favorables sur l'environnement. La législation en faveur de l'écologie dans presque tous les pays du monde le prouve.

Les tendances actuelles à travers le monde pour réduire la pollution commencent à être palpables. Certains déchets industriels ou ménagers sont recyclés. La loi règlemente de plus en plus le rejet des déchets nocifs. Ces derniers sont triés, valorisés et traités dans des lieux adaptés comme les incinérateurs, ou encore transformés en énergie. Le recyclage permet aussi de récupérer la matière première et donc de l'économiser, tout en l'empêchant de polluer la nature.

Les STEP (Stations d'Épuration) des eaux usées permettent également de récupérer les résidus d'épuration des eaux et d'en faire du biogaz utilisé pour produire de l'énergie thermique et électrique.

La protection des forêts contre la désertification et la déforestation est aussi une action favorable de l'homme sur l'environnement. La faune et la flore sont sauvegardées et les espèces qui y vivent sont ainsi préservées. La création des parcs nationaux et des réserves protégées ainsi que la réglementation de la chasse et de la pêche permettent actuellement de réduire d'une manière significative les effets destructeurs de l'homme sur la nature.¹

Section 02 : Notion de développement durable

2.1. Définition de développement durable

Le développement durable est une notion de réalisation de projets de différents types en prenant en considération trois critères de base : l'équité sociale, l'efficacité économique et le respect de l'environnement (figure 1).

Actuellement, au niveau mondial, les ressources en matière première diminuent. La pollution augmente et continue à avoir de plus en plus d'effets visibles sur la planète. D'autre part, des problèmes d'ordre social et économique se font de plus en plus ressentir, comme le chômage, la surpopulation, les problèmes de santé, d'éducation, d'exclusion, de pauvreté, de malnutrition...

Le développement durable vise à résoudre tous ces problèmes à la fois.

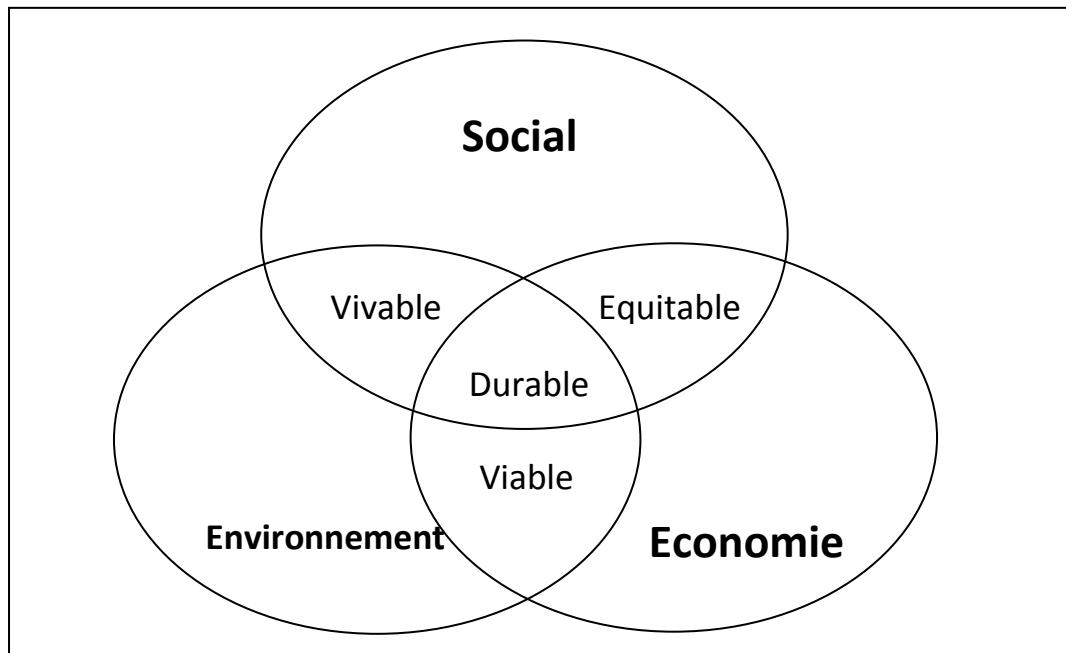
Par l'équité sociale, les droits des travailleurs sont respectés, le chômage diminue ce qui résout beaucoup d'autres problèmes sociaux et enrayer les inégalités. L'être humain est respecté et ses droits préservés. Les plus démunis sont protégés.

Par l'efficacité économique, les projets aboutissent et sont rentables pour le pays ou la région, et aussi pour les travailleurs.

¹ *Ibid.*

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

Figure 1 Schéma expliquant que le développement durable passe par l'optimisation des décisions dans les domaines économique, social et environnemental.¹



Source: J C Van Duysen, S Jumel. *Le développement durable*. L'Harmattan, Paris, 2008.

Par le respect de l'environnement, la pollution diminue et la planète est préservée.

Le développement durable est basé sur une idée fondamentale qui consiste à être conscient que les ressources de la planète ne sont pas illimitées, tandis que la population ne cesse d'augmenter (2 milliards d'habitants en 1960, plus de 6 milliards aujourd'hui et 9 milliards en 2050 selon les prévisions de l'ONU) et les technologies de se développer.

Le développement durable est donc bénéfique pour les générations futures tout en profitant aux générations actuelles. C'est un développement à long terme.

2.2. Aperçu historique

Le premier modèle de développement durable a été proposé par l'économiste Thomas Malthus, qui a analysé en 1798 dans son ouvrage intitulé *Essai sur le principe de population* la durabilité de la société. Il a mis en relief la relation entre la disponibilité de la nourriture et la croissance démographique.

Plus tard en 1968, un groupe non politique et indépendant appelé « Groupe de Rome », a été créé pour analyser les problèmes majeurs de l'humanité afin d'aider les décideurs et d'informer le grand public. Ce groupe était composé de scientifiques, d'économistes, d'hommes d'Etat, d'hommes d'affaires et de hauts dignitaires internationaux.

Leur but était d'élaborer une vision universelle de la situation de l'humanité. Ils ont confié la simulation de l'avenir de l'humanité à une équipe de chercheurs dirigée par Jay Forrester de

¹ J C Van Duysen, S Jumel. *Le développement durable*. L'Harmattan, Paris, 2008.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

la prestigieuse université américaine Massachusetts Institute of Technology. Les résultats de ces travaux ont poussé le Groupe de Rome à préconiser l'arrêt de la croissance économique mondiale. Ce groupe existe toujours et a actuellement pour rôle de sensibiliser les dirigeants aux problèmes liés à la planète.

La première conférence sur le développement durable a eu lieu à Stockholm du 5 au 16 juin 1972 avec plus de 1400 participants de 113 pays. Elle avait pour slogan « Une seule Terre ».

Un modèle de développement économique qui tient compte de l'écologie y est né. Il s'agit de l'écodéveloppement. Selon ce modèle, les pays développés doivent utiliser tous les moyens pour préserver l'environnement car ce sont les premiers responsables de la pollution dans le monde et les seuls qui disposent de moyens financiers pour le faire.

La « déclaration de Stockholm » est considérée comme le début du développement durable. Elle est constituée de 26 principes qui portent sur la protection de l'environnement, l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des conditions économiques dans le monde.

Le 16 novembre 1972, l'ONU a mis en place une convention qui concerne la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

Un rapport fait par le premier ministre norvégien Brundtland en 1987 et commandé par les Nations Unies fait apparaître pour la première fois la notion de développement durable. Ce rapport préconise un changement radical dans le processus de développement en considérant la protection de l'environnement comme une priorité et en insistant sur une redistribution équitable des richesses mondiales.

Le 13 juin 1992, une convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été signée à New York. Elle est rentrée en application en 1994 avec pour objectif de stabiliser les concentrations des gaz à effets de serre dans l'atmosphère.

Le rapport Brundtland a entraîné l'organisation d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable. Il s'agit de la conférence de Rio de Janeiro de 1992 qui est considérée comme un plan d'action pour le 21^e siècle. Cette conférence qui s'est tenue du 3 au 14 juin a réuni plus de 172 pays et 2400 représentants d'organisations non gouvernementales. 108 chefs d'Etat ou de gouvernement y ont participé. L'importance de cette conférence lui a donné le nom de Sommet de la Terre. C'est l'extension de la conférence de Stockholm à l'action et aux décisions politiques.

Le concept de développement durable se consacre alors en actes : un agenda a été adopté. Il s'agit de l'Agenda 21 qui vise à mettre en action les trois principes du développement durable. En plus de cet agenda, plusieurs documents ont été adoptés :

- la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable, qui n'est pas

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

juridiquement contraignante et qui repose sur 27 principes et constitue la prolongation de la déclaration de Stockholm,

- la convention sur la biodiversité,
- la déclaration de principe sur les forêts,
- la convention sur les changements climatiques.

En 1993, l'Europe a lancé le programme « villes durables européennes » qui avait pour but de réaliser l'Agenda 21 au niveau du continent, en aidant et en encourageant ces villes à appliquer ce plan d'action.

Le 11 décembre 1997 à Kyoto au Japon, un protocole a été signé par 38 pays industrialisés afin de réduire leurs émissions des principaux gaz à effet de serre d'au moins 5% durant la période allant de 2008 à 2012. Ces gaz considérés comme responsables du réchauffement climatique sont : le dioxyde de carbone CO_2 , le méthane CH_4 , l'oxyde nitreux N_2O , l'hexafluorure de soufre SF_6 , les hydrofluorocarbures HFC et les hydrocarbures perfluorés PCF .

Le protocole de Kyoto délivre des permis d'émission qui permettent de vendre ou d'acheter des droits à émettre ces gaz entre pays. Ce protocole permet aussi de procéder à des investissements qui visent à réduire les gaz à effet de serre en dehors des pays industrialisés et de bénéficier ainsi de crédits d'émission produits par les réductions ainsi obtenues.

Des « Mécanismes de Développement Propre » ou MDP peuvent être mis en place dans les pays en développement et financés par un pays développé. Il est à noter que les Etats Unis ont refusé de signer le protocole de Kyoto.

Le Sommet de la Terre de Johannesburg s'est déroulé du 26 août au 4 septembre 2002 dans la continuité des sommets de Stockholm et Rio. Cette conférence avait pour objet exclusif le développement durable et l'état d'avancement de l'Agenda 21. Elle avait également pour but d'identifier les efforts supplémentaires possibles en matière de réduction de la pollution et d'inciter les pays riches à collaborer plus avec les pays en développement dans ce domaine. Ce sommet a regroupé 22 000 participants de 193 pays. 100 chefs d'Etat y ont assisté. Les représentants du domaine des affaires et de l'industrie étaient présents en nombre.

Malheureusement, il a été constaté que les recommandations du sommet de Rio n'avaient pas été respectées dans la mesure où très peu de pays riches avaient mis en place des stratégies de développement durable et que les aides aux pays en développement étaient dérisoires. De nouvelles dispositions ont donc été mises au point. Le nouveau plan d'action comportait plusieurs thèmes : énergies renouvelables, biodiversité, aide aux pays en développement. Les décisions portaient sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et visaient à réduire la pauvreté

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

et la pollution.

Cependant, les résultats de ce sommet ont été décevants. Les objectifs sont loin d'être atteints.

Bien que plusieurs pays industrialisés comme la Russie, la Chine et le Canada aient annoncé la ratification prochaine du protocole de Kyoto, les Etats Unis refusent toujours de le faire. Avec les pays Européens, ils se sont contentés de promesses d'aide aux pays pauvres, ce qui ne change pas la situation actuelle dans le monde.

Le Sommet de Jakarta en Indonésie qui s'est tenu en 2007 avait pour objectif de lancer un développement intégral durable sur les 30 prochaines années. Une profonde réforme globale a été proposée en ce qui concerne les conditions écologiques, sociales, économiques et politiques mondiales, tout en respectant les spécificités culturelles de chaque pays.

Plusieurs mesures ont été prises, notamment la création d'un système de gouvernance des richesses naturelles mondiales comme l'eau, les océans, l'atmosphère et la promotion de la paix et de la culture dans le monde. La création de nouveaux indicateurs de la préservation de l'environnement et l'application d'un impôt sur les transactions internationales ainsi que la promotion de l'éducation et du développement durables ont également été parmi les mesures prises lors de ce sommet.¹

2.3. Principes fondamentaux du développement durable

La notion de développement durable repose sur un nombre de principes qui ont été exprimés lors de tous les sommets et conférences internationales cités précédemment. Ces principes sont les suivants :

2.3.1 Principe de prévention

Des mesures doivent être prises à chaque fois qu'il y est présence d'un risque connu et identifié. Ces actions doivent être mises en place en priorité en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles au coût minimal acceptable.

2.3.2. Principe de précaution

La précaution doit être de rigueur dans les décisions afin d'éviter des catastrophes qui pourraient nuire à la santé et à l'environnement. Des mesures provisoires et proportionnées doivent être prises par les autorités compétentes pour évaluer les risques encourus et éviter les dommages. Par exemple, le fait de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) permet de ralentir le réchauffement climatique.

¹ Dr. SAFER Khadija. *Op.cit.* p. 8-11.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

2.3.3. Principe de participation et d'engagement

Le développement durable exige la participation de tous les partenaires sociaux, politiques et économiques dans les projets. Les citoyens au même titre que les responsables des projets et les gouvernants doivent s'impliquer pour assurer la réussite des projets durables. des conseils doivent être créés pour convaincre et sensibiliser les citoyens sur l'importance de tels projets pour la société et l'avenir.

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

En éducation, ce principe peut se traduire par ces actions :

- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information pour susciter la participation et l'engagement des membres de la communauté à la vie scolaire;
- Tenir des séances d'information et de consultation publique, mettre sur pied un comité-conseil, etc.;
- Faciliter la participation (clarté des règles, transparence et flexibilité des processus, représentativité de tous les groupes, utilisation des technologies de l'information et de la communication);
- Veiller à la participation des parties prenantes dans les processus d'évaluation et d'amélioration (par exemple les parents, les élèves, les employés, les fournisseurs);
- Mettre en place des mesures de reconnaissance et de soutien à l'égard des employés qui font du bénévolat.¹

2.3.4. Principe de protection de l'environnement

Le développement durable repose sur le principe de respect et de protection de l'environnement. Sans cette condition, il n'existerait pas. Tous les projets de développement durables doivent être écologiques. Les nouvelles technologies développées pour réduire la pollution doivent être appliquées. Tout cela vise à réaliser l'un des principaux objectifs du développement durable qui consiste à diminuer la pollution afin de préserver la planète et les générations futures.

2.3.5. Principe de solidarité

La solidarité et le partage des ressources de la Terre est un principe fondamental du développement durable. Les pays doivent partager les matières premières équitablement entre eux, en en laissant aux générations futures. La solidarité doit exister entre les Etats, notamment entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, ainsi qu'entre

¹ <http://www.education.gouv.qc.ca>.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

les générations. L'économie des matières premières constitue donc une nécessité pour respecter ce principe.

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra-générationnelle et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

En éducation, ce principe peut se traduire par ces actions :

- Évaluer l'impact de ses décisions actuelles sur l'avenir;
- Acheter des produits équitables dans la mesure du possible;
- Adopter un code d'éthique en milieu de travail;
- Mettre en place un plan d'action pour contrer l'intimidation dans les établissements scolaires;
- Mettre en œuvre des mesures d'aide aux personnes démunies;
- Utiliser les services d'une entreprise d'économie sociale lorsque cela est possible.

2.3.6. Principe de responsabilité

Les participants aux projets de développement durable doivent assumer le coût des mesures de prévention et de précaution. Les pollueurs doivent également couvrir les frais occasionnés par la pollution qu'ils génèrent, ainsi que les frais de réduction et de lutte contre la pollution. Les prix des biens et services sont fixés suivant les coûts qu'ils occasionnent tant au niveau de la production que de la consommation. Ces prix doivent être proportionnels au taux de pollution généré, c'est-à-dire que ceux qui polluent le plus doivent payer le plus.

Un bon exemple est de faire payer des taxes aux grands pollueurs industriels.

Elle s'exerce aux niveaux individuel et collectif. Au niveau international "étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable".

Exemple : les pays riches, principaux responsables du changement climatique global, s'engagent à des quotas de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. La responsabilité induit d'autres applications comme le principe de pollueur-payeur, celui de réparation des dommages causés.¹

2.3.7. Principe d'éthique

Les méthodes de production et de consommation doivent réduire au minimum les impacts négatifs sur les plans social et environnemental. Il faut éviter le gaspillage, l'épuisement des ressources, les inégalités entre les personnes. Le facteur humain doit être pris en compte. Par exemple, les revenus des ouvriers doivent pouvoir subvenir au minimum

¹ *Ibid.*

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

de leurs besoins. Leurs droits comme la durée et les conditions de travail doivent être respectés.

2.4. Objectifs de développement durable

Le développement durable consiste à un développement économique accompagné d'un développement social et écologique. Il ne consiste pas seulement en la croissance économique et de consommation. Le mot durable signifie un développement qui vise à améliorer la condition humaine à long terme, en même temps que l'économie et l'environnement. Ces trois éléments sont indissociables.

En effet, l'éradication de la pauvreté ne peut se faire sans développement économique pour financer les programmes sociaux. D'un autre côté, il n'est pas possible de répondre aux besoins de la population mondiale sans croissance économique.

La protection de l'environnement doit accompagner la croissance économique, sans cela, les ressources de la Terre s'épuiseront.

La protection de l'environnement doit accompagner la lutte contre la pauvreté car les populations pauvres sont obligées d'avoir des actions non écologiques pour survivre, comme la destruction des forêts, des cours d'eau, ou la pêche intensive.

C'est pour cela que les trois objectifs du développement durable qui sont : l'écologie, la lutte contre la pauvreté et la protection des ressources de la Terre sont simultanés.

2.5. Enjeux environnementaux de développement durable

Un des principaux enjeux du développement durable est la réduction de la pollution. Les gaz à effets de serre constituent actuellement le principal but dans ce sens. Le cas particulier de la réduction des émissions de CO_2 permet de faire face aux changements climatiques. Ceci constitue le défi majeur du 21^e siècle. Ces émissions doivent être réduites de 50% à 85% d'ici 2050 afin de limiter, selon les experts du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, les perturbations dangereuses et irréversibles du système climatique.¹ Cet objectif de réduire les émissions du CO_2 est très difficile à réaliser à cause de l'origine de ces émissions qui sont les ressources fossiles comme le pétrole et le charbon. La réalisation de ce but implique de profonds changements dans le mode de production qu'ont les pays industrialisés actuellement.

Les pays industrialisés ont accepté de réduire leurs émissions en signant le protocole de Kyoto, mais ont exigé en échange une plus grande flexibilité dans l'utilisation des quotas de CO_2 . Ceci se traduit par la possibilité pour un pays de dépasser son quota en achetant le droit d'émission d'un autre pays. Le plafond global de tous les pays n'est ainsi pas dépassé.

¹ *Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment, Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, <http://www.ipcc-wg2.org>.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

Il devient donc intéressant pour un Etat de réduire ses émissions de gaz à effets de serre afin de pouvoir vendre ses droits d'émettre excédentaires au marché international.

Le mécanisme pour un développement propre ou MDP est opérationnel depuis 2005.

Il permet d'encourager le transfert de technologie vers les pays en voie de développement.

Les émissions de gaz à effets de serre peuvent être réglementées par deux dispositifs :

- un système de permis : des autorisations administratives d'émettre du CO_2 sont délivrées.

- un système de crédits : qui consiste à un système de crédits négociables. La réglementation dans ce domaine est flexible mais parfois très contraignante, comme dans le système appliqué aux Etats Unis.¹

2.6. Développement durable en Algérie

Les premières lois algériennes dans le domaine du développement durable datent des années 1990. Le Haut Conseil de l'Environnement a été créé en 1994. Ce Conseil est chargé de surveiller l'état de l'environnement en Algérie, de déterminer les grandes stratégies en matière de protection de l'environnement et de suivre les mesures au niveau international. Il doit présenter un rapport annuel au Président de la République.

En 2002, l'Observatoire National de l'environnement et du développement durable est créé.

En 2002 et 2003, des lois ont été établies pour la création de villes nouvelles respectueuses de l'environnement.

Plusieurs accords avec différents pays ont été signés dans le cadre de la protection de l'environnement.

Des lois sur la régulation de la pêche et sur le tourisme propre ont également été promulguées.

Des lois concernant la production de l'énergie ont également été créées.

Récemment, un Plan National d'Action Environnementale et de Développement Durable a été mis en route par le Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement.²

¹ Collectif sous la direction de J Fialaire. *Les stratégies du développement durable*. L'Harmattan, Paris, 2008.

² Dr. SAFER Khadija. *Op.cit.*, p.14.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

Section 03 : Défis de l'environnement et des ressources naturelles

Le développement de l'humanité durant les 50 dernières années s'est accéléré d'une manière exponentielle, en entraînant une augmentation importante de la consommation d'énergie dans le monde, particulièrement dans les pays industrialisés. Les ressources en matière première ne cessent de diminuer, tandis que la demande en énergie ne cesse d'augmenter. A ce rythme, les ressources de la Terre s'épuiseront, ce qui posera un réel problème aux générations futures. Le développement technologique doit nécessairement tenir compte des ressources mondiales et s'y adapter.

3.1. Ressources naturelles

La Terre regorge de ressources naturelles que l'homme utilise soit directement, soit en tant que matière première pour produire de l'énergie ou d'autres produits de consommation. Les ressources naturelles peuvent être définies comme les matières naturelles stockées dans la nature. Ce sont des matières utiles et dont les réserves sont limitées. Ces matières ne sont pas produites par l'homme. Elles existent naturellement. Les ressources naturelles sont importantes dans la fonction de production d'un pays, qui dépend du capital, du travail et des ressources naturelles.

Toutes les marchandises contiennent des ressources naturelles ou nécessitent des ressources naturelles pour être produites.

Les caractéristiques des ressources naturelles sont les suivantes :

- elles sont épuisables, c'est-à-dire limitées dans le temps,
- elles sont réparties entre les pays dans un même pays de manière inégale,
- elles peuvent parfois profiter à des personnes qui n'interviennent ni dans leur extraction, ni dans leur transformation,
- elles occupent une place prépondérante dans les marchés mondiaux, à un point tel que certains pays ne misent que sur elles dans leur économie.
- certains pays sont à la fois exportateurs et importateurs de ressources naturelles,
- leurs prix sont instables dans les marchés mondiaux. Ils peuvent fluctuer d'une manière très importante et dictent parfois la tendance économique mondiale,
- elles jouent un rôle géopolitique dans le monde.¹

Les principales ressources naturelles sont les suivantes :

¹ Dr. SAFER Khadija. *Op.cit.*, p.17

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

3.1.1. Eau

L'eau représente la majeure partie de notre planète. Elle existe dans la nature sous différentes formes : les eaux souterraines, et les eaux de surface comme les rivières, les mers et les océans. Les nappes phréatiques qui sont des réserves très profondes au sous-sol qui mettent des centaines d'années à se constituer sont à l'origine des eaux souterraines. Dans la Terre, l'eau peut être potable ou non. 97% de l'eau est salée. L'eau potable ne représente que 1% de l'eau présente sur terre. Les réserves en eau potable sont à préserver car elles s'amointrissent de plus en plus et sont difficiles à reconstituer, particulièrement dans les zones arides ou désertiques.

D'autre part, les cours d'eau, les mers et les océans contiennent de la faune et de la flore qui constituent une source d'alimentation non négligeable pour les humains. Des millions de personnes dans le monde se nourrissent et vivent de la pêche.

La distribution de l'utilisation de l'eau dans le monde se fait de la manière suivante :

- environ 20% de l'eau est utilisée dans le domaine de l'industrie,
- 70% de l'eau est utilisée dans le domaine de l'agriculture pour l'irrigation des terres,
- 8% à 10% de l'eau est d'usage domestique (boisson, cuisine, hygiène).

Plusieurs pays dans le monde souffrent de la sécheresse ou du manque d'eau. Des milliers de personnes meurent chaque année de maladies transmises par de l'eau impropre à la consommation.

3.1.2. Air

L'air est indispensable pour la vie de l'homme, des animaux et des plantes. C'est un mélange de gaz principalement constitué de dioxygène et d'azote. L'air non pollué n'existe malheureusement plus.

La qualité de l'air ne cesse de se dégrader particulièrement dans les zones urbaines et industrielles. Les mesures appliquées et la réglementation sévère de certains pays a cependant réussi à freiner ces augmentations de pollution, mais pas à les diminuer.

3.1.3. Sol

Le sol est la couche de sédiments qui recouvre la Terre. Le sol est un mélange de liquides, de solides et de gaz. La phase solide du sol est constituée de minéraux inorganiques dont les plus importants sont : le silicium, l'aluminium et le fer. Le sol contient aussi de la matière organique qui est le résultat de la décomposition des végétaux et des animaux.

La composition du sol dépend des régions et évolue dans le temps. Ces changements sont dus à l'érosion, aux produits chimiques dus à la pollution et aux déchets.

La forme et la taille des particules qui forment le sol varient de la terre fine, au sable et au gravier. La distance entre ces particules contrôle le taux d'absorption de l'eau par le sol.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

La relation entre l'eau et le sol dépend de l'absorption du sol. Ainsi, il existe des sols arides insaturés, des sols intermédiaires et des sols saturés. Dans les sols non saturés, la force gravitationnelle s'ajoute à la force capillaire qui permet d'absorber l'eau. Dans les sols saturés, les vides microscopiques sont remplis d'eau. La pression de cette eau est supérieure à l'aéronautique la pression atmosphérique.¹

3.1.4. Minerais

Les minerais sont les produits inorganiques qui se trouvent dans les profondeurs de la Terre. Le minerai est une roche dont on extrait un ou plusieurs éléments afin de les utiliser. Le tableau N° 01 donne les réserves mondiales de quelques minerais.

Tableau N° 01. Réserves mondiales de quelques ressources minérales.

Minerai	Nombre d'années de production à ce rythme
Sel	Production gigantesque non estimée
Kaolin	170
Fer	Plus de 100
Platine	200
Cuivre	35
Zinc, Plomb, Argent	20
Diamant	10

(Source : Environmental Protection Agency)

3.2. Substances polluantes

Un polluant est une substance liquide, solide ou gazeuse, qui se trouve dans un environnement dans lequel elle ne devrait pas exister, ou qui est présente dans son environnement habituel mais à un taux anormalement élevé, pouvant ainsi avoir un effet nocif, provoquer une nuisance ou une gêne.

Les polluants représentent un déséquilibre dans la composition d'un milieu. Ils reflètent une instabilité anormale.

Les polluants peuvent être classés en polluants atmosphériques, polluants de l'eau et polluants du sol.

3.2.1. Effets globaux de la pollution

Les effets globaux de la pollution se résument dans ce qui suit :

- **effets sur la santé** : mort, maladies respiratoires, cancers. Ces effets concernent les humains et les animaux,
- **effets sur l'environnement naturel** : destruction de la biodiversité, restriction des forêts et des cours d'eau avec la faune et la flore qu'ils contiennent,

¹ Idem

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

- **effets sur l'agriculture** : destruction des terres agricoles, restriction des activités comme la pêche,
- **effets sur l'environnement construit par l'homme** : attaque des bâtiments, des monuments historiques, bruit, odeurs,
- **effets sur l'atmosphère** : réduction de la clarté et de la visibilité de l'atmosphère, phénomènes destructeurs comme le smog ou les pluies acides.

3.2.2. Polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques sont les polluants de l'air sous forme de gaz (ou de fumées et vapeurs) ou de particules. Ils sont classés en :

- **polluants primaires** : substances polluantes émises directement de la source dans l'atmosphère,
- **polluants secondaires** : ils ne sont pas directement émis des sources mais sont formés dans l'atmosphère à partir des polluants primaires, qui sont alors appelés « précurseurs ».

Il est à noter qu'un polluant peut être à la fois primaire et secondaire.

3.2.3. Polluants de l'eau

L'utilisation de l'eau, quelle qu'elle soit, produit de la pollution. Polluer l'eau est modifier sa composition et ses caractéristiques physico-chimiques en y ajoutant des produits solubles ou insolubles. Ceci entraîne la perturbation de l'équilibre biologique et empêche l'utilisation de l'eau pour la consommation. Les rejets industriels en eau sont les eaux qui sont rejetées par les usines après avoir contribué au processus de fabrication. Ces eaux appartiennent à différentes catégories :

- **eaux de fabrication** : ces eaux contribuent à la fabrication des différents produits. Elles sont en contact avec des solides, des liquides et des gaz et deviennent ainsi chargées de produits toxiques. Les rejets de ces eaux sont continus ou discontinus,
- **rejets des circuits de refroidissement** : ces eaux ne sont en général pas polluées et peuvent être recyclées. Les rejets de purge des circuits de refroidissement sont par contre très minéralisées,
- **eaux de lavage et de nettoyage** : elles sont abondantes et chargées de détergents ou d'hydrocarbures,
- **eaux usées** : elles contiennent des matières organiques biodégradables, de la graisse quand il s'agit des eaux des cantines. Elles peuvent être traitées et recyclées. Les boues de stations d'épuration sont utilisées pour la fabrication du biogaz.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

- **rejets accidentels** : ils sont ponctuels et parfois très polluants.

Les types de pollution de l'eau sont les suivants :

- **pollution insoluble** : de particules ou de liquide insoluble qui provoque le changement de couleur, la nuisance à l'appareil respiratoire des poissons et rend l'eau opaque aux rayons du soleil ce qui nuit aux plantes en empêchant la photosynthèse,
 - **pollution toxique** : les produits toxiques sont nombreux : les produits minéraux comme les métaux lourds, les acides et les bases, et les produits organiques,
 - **pollution organique** : rejets des eaux usées et des eaux de l'industrie agroalimentaire. Elles ne sont pas toxiques en elles-mêmes mais favorisent la prolifération des bactéries lors de leur décomposition,
 - **pollution azotée et phosphorée** : résultat du déversement des engrais et des produits de cokerie, d'industrie agroalimentaire et des laveries industrielles. Les composés azotés et phosphorés perturbent l'équilibre biologique du milieu aquatique, et rendent l'eau impropre à la consommation,
 - **pollution radioactive** : c'est le rejet de produits radioactifs dans l'eau à proximité des centrales nucléaires,
 - **pollution thermique** : elle consiste à rejeter des eaux à des températures élevées, en sachant que les poissons ne résistent pas à une température supérieure à 35°C.
- Le prélèvement et l'échantillonnage sont nécessaires pour contrôler la qualité de l'eau et pour connaître le niveau de pollution. Le traitement des eaux avant rejet est préconisé dans toutes les activités industrielles.

3.2.4. Ozone

L'ozone est une molécule formée de trois atomes d'oxygène, sa formule chimique est donc O_3 . Environ 90% de l'ozone de l'atmosphère est contenu dans la stratosphère, les 10% restants existent dans la troposphère. Les différents instruments de mesure montrent que la concentration de l'ozone est la plus élevée entre 15 et 30 km de la surface de la Terre. Etant donné que la plus grande partie de l'ozone est contenue dans la stratosphère, on appelle cette région la couche stratosphérique d'ozone.

Il existe en effet deux « types d'ozone » selon l'endroit où il se trouve : l'ozone stratosphérique qui se trouve dans les hautes zones de l'atmosphère et forme la couche d'ozone est bénéfique. Il est très important pour la vie sur Terre car son rôle est d'absorber les radiations nocives de l'ultra violet qui proviennent du Soleil. L'ozone formé sur la surface de

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

la Terre qui s'appelle ozone troposphérique est par contre un polluant.¹

3.2.5. Impacts de la pollution

La pollution produit des phénomènes nocifs et destructeurs pour l'environnement, la santé et la vie en général. C'est le résultat de ces phénomènes qui a poussé les humains à prendre la pollution au sérieux et à préserver l'environnement.²

3.2.5.1. Effet de serre et réchauffement climatique

La pollution entraîne un changement climatique. Ce phénomène est bien connu et prouvé par les scientifiques depuis longtemps. Il résulte du déséquilibre entre l'énergie sortante et l'énergie entrante dans la surface de la Terre qui devraient être constantes. Tout apport de rayonnement supplémentaire provoque un déséquilibre et une hausse de température. Les gaz qui produisent le réchauffement climatique sont le CO₂, le méthane, les CFC et l'ozone troposphérique. Leur réduction pourrait diminuer considérablement le réchauffement climatique. Le changement de climat global augmente les effets de la pollution atmosphérique en élevant la température, chose qui contribue à former l'ozone troposphérique. Il augmente aussi les effets de stagnation qui altère la qualité de l'air. De la durée de vie des gaz à effet de serre dépend l'impact du changement climatique qui dure ainsi des années, des décennies ou des siècles.

Il est à noter que le réchauffement climatique et la couche d'ozone sont des phénomènes distincts. Leurs causes sont différentes et les méthodes pour les éradiquer aussi.

3.2.5.2. Pluies acides

Les pluies acides ont été identifiées au 19^e siècle par le pharmacien Anglais Robert Angus Smith qui a mesuré des taux d'acidité élevés dans l'eau de la pluie qui tombait sur les zones industrielles anglaises. Plus tard, des biologistes américains et canadiens ont constaté l'altération des eaux des lacs et la diminution de la population des poissons. La pluie contient des impuretés et des acides naturels comme le CO₂ ainsi que des bases naturelles comme l'ammoniaque et le carbonate de calcium.

Dans les régions qui contiennent naturellement des bases comme les océans, les pluies acides sont rapidement neutralisées et n'ont presque pas d'effets sur l'environnement. Mais pour les régions qui n'ont pas assez de capacité à neutraliser les acides, ces pluies causent de sérieux dégâts dans les plantes, les cours d'eau comme les lacs et les fleuves et dans les sols et terres agricoles.

¹ Idem. Page 47

² Idem

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

3.2.5.3. Smog

Le smog est un terme anglais formé des deux mots : *smoke* qui veut dire fumée et *fog* qui veut dire brouillard. C'est un type de pollution qui se manifeste par du brouillard qui réduit la visibilité. On distingue deux types de smog : le smog industriel et le smog photochimique.

3.2.5.4. Eutrophisation

L'eutrophisation est un phénomène qui touche les milieux aquatiques à circulation réduite. Elle est le résultat d'accumulation d'éléments qui nourrissent les algues, comme l'azote et le phosphore. Ces éléments provoquent la prolifération importante de certaines algues, ce qui conduit à la désoxygénation du milieu aquatique en question, y rendant ainsi toute vie impossible. Les raisons de l'eutrophisation sont :

- les rejets de matières organiques dans les cours d'eau,
- le déversement d'engrais dans les cours d'eau,
- le déversement des eaux de pluie urbaines chargées en matières organiques.

Section 04 : Préservation de l'environnement

La pollution est à l'origine de plusieurs problèmes d'ordre écologique, économique, social et climatique. Elle provoque chaque année des dégâts parfois irréversibles à travers la planète. La conscience mondiale sur ces problématiques ne cesse d'augmenter. Des conférences et sommets internationaux sont organisés afin de trouver des solutions, de faire évoluer la législation et de fixer de nouvelles normes. Les scientifiques et chercheurs de différents pays ne cessent de mettre au point des techniques pour réduire la pollution ou d'améliorer les systèmes actuels. Les mécanismes sont d'ordre technique, économique ou juridique.

4.1. Techniques de réduction de la pollution dans les procédés industriels

Il existe plusieurs stratégies techniques pour réduire la pollution dans les systèmes industriels. Ces méthodes sont basées sur :

- **optimisation du procédé industriel** : elle inclut toute forme de modifications qui tend à réduire la pollution des systèmes. Ces modifications consistent soit à remplacer totalement un procédé par un autre qui pollue moins, soit à améliorer les systèmes existants.
- **changement du carburant utilisé** : une grande partie de la pollution est générée par les systèmes de combustion. Il est donc important de substituer les combustibles polluants comme le charbon par des combustibles plus propres comme le biogaz. Ces modifications doivent tenir compte de l'aspect économique autant que de l'aspect écologique,

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

- **suppression de la pollution** : quand le procédé industriel est trop polluant et que les modifications sont coûteuses ou impossibles, il est nécessaire de supprimer la source de pollution. Les polluants peuvent aussi être collectés ou captés à la source avant de se répandre dans l'air ou dans la nature,

- **prévention de la pollution** : il s'agit de réduire la pollution à la source, soit par des moyens chimiques ou physiques comme les filtres. Le recyclage est aussi un moyen de prévention très efficace. La pollution qui ne peut ni être captée ni recyclée peut être traitée et transformée après émission, avant de se répandre.

Les techniques principales utilisées actuellement pour réduire la pollution sont les suivantes :

4.1.1. Incinération thermique

Cette technique permet de détruire les composés organiques volatils COV et les particules en les brûlant d'une manière contrôlée à très haute température. Les COV sont oxydés en augmentant leur température jusqu'à l'auto-inflammation en présence d'oxygène. La haute température est maintenue pendant une durée de temps suffisante pour n'obtenir à la fin que du dioxyde de carbone et de l'eau. L'incinération thermique montre une grande efficacité qui est de l'ordre de 99,9%. L'un des gros avantages de cette méthode est que la chaleur produite par l'incinération peut être récupérée et réutilisée dans d'autres circuits qui nécessitent de l'énergie thermique. Le tableau N° 02 montre le rendement de l'incinération selon les procédés industriels.

Tableau N° 02 : Rendement des incinérateurs thermiques selon le procédé industriel.

Procédé industriel	Rendement en %
Industrie du pétrole et du charbon	25 - 99,9
Produits chimiques et dérivés	50 - 99,9
Métallurgie	70 - 99,9
Equipements électroniques et électriques	70 - 99,9
Verrerie et argile	50 - 95

(Source : Environmental Protection Agency)

4.1.2. Incinération catalytique

Les incinérateurs catalytiques ont le même principe de fonctionnement que les incinérateurs thermiques, mais la différence principale est que le polluant après combustion, passe par un lit catalytique qui augmente le rendement de la réaction d'oxydation et cela à une température plus basse que celle des incinérateurs thermiques. Les incinérateurs catalytiques sont parfois de petite taille, comme ceux utilisés dans les automobiles sous forme de pots catalytiques.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

4.1.3. Utilisation des Torches

L'utilisation des torches est le dernier recours pour éliminer les gaz d'hydrocarbures qui ne sont pas ou sont peu recyclables et qui ne peuvent pas être réutilisés comme combustibles. Ce procédé est utilisé dans l'industrie pétrochimique, dans les raffineries de pétrole, pour éliminer les COV légers qui ont un pouvoir calorifique élevé.

La combustion des gaz de fait dans des torches, qui sont des brûleurs à l'air libre. Ces systèmes sont économiques et ne nécessitent pas un surplus de carburant pour aider la combustion à s'accomplir. Ils sont aussi utilisés pour contrôler les émissions non régulières, accidentelles et fluctuantes. Cependant, les torches produisent beaucoup de bruit, de fumées, de chaleur qui est gaspillée et de rayonnement.¹

4.1.4. Adsorption

L'adsorption fait partie des premières techniques utilisées pour combattre la pollution. Elle est utilisée pour les sources qui émettent un taux élevé de particules et de COV. En plus, elle permet la réutilisation des COV.

L'adsorption par charbon actif peut être :

- **régénérative** : le procédé contient plus d'un lit de carbone : le premier est utilisé pour retirer la matière polluante, les autres pour nettoyer et préparer les COV à un usage ultérieur (recyclage ou destruction). Cette technique est efficace quand le taux d'émissions est très élevé,

- **non-régénérative** : un seul lit de charbon actif absorbe les substances polluantes.

Il est changé dès qu'il devient saturé. Cette technique utilisée pour les taux de pollution peu élevés est pratiquement abandonnée car elle génère un problème de déchets.²

4.1.5. Absorption

C'est un procédé qui permet d'éliminer les polluants gazeux par dissolution dans un liquide qui est généralement de l'eau. Quand le flux gazeux passe par le liquide absorbant, il s'y dissout en formant une solution. Ce procédé est utilisé pour les polluants qui contiennent une quantité élevée de composés organiques.

Les gaz pollués sont introduits dans une colonne où l'eau est en contre-courant pour que le mélange se fasse mieux. Le rendement de ces dispositifs avoisine 95%.

Le principal inconvénient de cette technique est qu'elle produit une grande quantité d'eau chargée de polluants et transforme ainsi la pollution de l'air en pollution de l'eau.³

¹ Idem. Page 55

² Idem

³ Idem

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

4.1.6. Filtres

Les filtres servent à capturer les particules dans le cas des émissions gazeuses. Il est aussi utilisé pour filtrer des liquides comme l'eau. Les flux de gaz passent à travers un filtre qui collecte les particules. Les filtres peuvent être sous forme de feuilles, de cartouches ou de sacs. Ils ont une efficacité de plus de 99,9%. Ils ne sont pas sensibles aux fluctuations du débit du gaz ni aux problèmes de corrosion. Leur maintenance est très simple et leur géométries variées avec une grande gamme de dimensions ce qui les rend adaptables à tous les systèmes. Cependant, leur fabrication nécessite des techniques couteuses. Ils ne résistent en général pas aux hautes températures et leur remplacement nécessite une protection respiratoire du personnel. Ils ne supportent parfois pas les pressions élevées.

4.1.7. Réduction des oxydes de soufre

Le soufre est éliminé au fur et à mesure de sa formation par des matières absorbantes. Ensuite, ces matières sont retraitées pour en retirer le soufre accumulé et l'utiliser pour fabriquer de l'acide sulfurique à usage commercial ou industriel par exemple. Ces techniques peuvent être humides ou sèches et les matières absorbantes sont en général de la roche calcaire.

4.1.8. Condensation

Dans cette technique, les gaz pollués sont condensés en baissant leur température pour qu'ils deviennent liquides. Ces liquides chargés de polluants sont ensuite recueillis. La condensation se fait soit par la diminution de la température ou par l'augmentation de la pression. Cette technique est utilisée en combinaison avec d'autres techniques pour améliorer son efficacité.

4.2. Recyclage

Le recyclage consiste à redonner une seconde utilisation aux déchets pour qu'ils, puissent être ré exploités sous une nouvelle forme. C'est le contraire de l'élimination, qui consiste à détruire les déchets sans leur donner une nouvelle utilisation. Le recyclage peut être :

- **mécanique** : les déchets sont réintroduits dans l'industrie sans que leur structure chimique ne soit détruite,
- **énergétique ou thermique** : les déchets, en brûlant, sont transformés en chaleur utilisée dans les procédés industriels en tant qu'énergie thermique,
- **chimique** : la structure chimique des déchets est détruite, ils se transforment en d'autres molécules et deviennent des produits intermédiaires utilisés dans un procédé industriel.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

4.2.1. Classification des déchets

Les déchets sont classés selon leur provenance et leur nature en :

- **déchets municipaux** : dont la collecte relève des services de la commune. Ils sont classés à leur tour en : déchets ménagers, déchets des collectivités (des travaux publics de la commune) et encombrants (comme les appareils électroménagers),
- **déchets industriels** : ils se divisent en déchets dangereux qui contiennent des matières toxiques et en déchets non dangereux ou banals,
- **déchets de l'agriculture** : qui comprennent les déchets de plantes, d'animaux, d'engrais et de pesticides et de matières plastiques,
- **déchets de la construction et de la démolition** : ils proviennent des activités de construction,
- **déchets des activités de soins** : ils proviennent du soin des humains et des animaux. Ils peuvent contenir des bactéries, des matières radioactives, des médicaments et des matières toxiques,
- **les déchets électriques ou électroniques** : ce sont des équipements électriques ou électroniques ou encore informatiques,
- **les déchets de l'automobile** : les carcasses de voitures, les pièces détachées, les huiles de vidange et les batteries. Les déchets sont aussi classés selon leur dangerosité en :
 - **déchets radioactifs** : qui contiennent des rayonnements radioactifs,
 - **déchets inertes** : qui n'ont subi aucune modification,
 - **déchets ultimes** : qui ne sont plus susceptibles d'être traités, ils sont issus ou non du traitement d'autres déchets,
 - **déchets non dangereux** : ils ne présentent pas de dangerosité ni de toxicité.

4.2.2. Méthodes de valorisation par le recyclage

La valorisation des déchets est toute opération permettant de réutiliser les déchets après transformation ou en utilisation directe. Avant de procéder à la valorisation, il est utile de déterminer le potentiel des déchets, c'est-à-dire leur nature et la possibilité de les transformer.¹ Il existe les types suivants de recyclage :

- **recyclage physico-mécanique** : après avoir été triés, les déchets sont fondus s'ils sont fusibles. Sinon, ils sont broyés et réincorporés dans de nouvelles formules,

¹ Dr.SAFER Khadija. *Op.cit.*,p.59

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

- **recyclage en matière première pour la chimie** : la matière des déchets est décomposée et sa formule chimique change. Ceci peut se faire par pyrolyse, hydrogénation, gazéification ou autre,

- **recyclage énergétique** : les déchets sont brûlés et la chaleur récupérée est utilisée en tant qu'énergie pour le chauffage, la production d'électricité ou de vapeur, ou dans les fours industriels. Pour cela, il faut que le pouvoir calorifique des déchets soit élevé. L'opération se déroule dans des incinérateurs qui sont soumis à des lois très strictes concernant leurs émissions polluantes.

4.3. Mécanismes économiques de préservation de l'environnement

Une des méthodes de contrôle des émissions polluantes industrielles est le facteur économique. Des motivations d'ordre économique peuvent être mises en place pour réduire la pollution.

4.3.1. Ecotaxe et principe du pollueur-payeur

L'instauration des écotaxes se révèle très efficace dans la dissuasion d'émettre des polluants. L'écotaxe consiste à payer des taxes pour les émissions émises. Le montant de ces taxes est régulé par une échelle publiée par les autorités compétentes du pays ou de la région. Cette taxe doit être calculée d'une manière telle que les grands pollueurs trouvent plus économique d'installer des systèmes pour réduire leurs émissions plutôt que de payer ces taxes. Les coûts des taxes doivent tenir en compte les frais occasionnés par la pollution lors de la production et de la consommation. Actuellement, il existe des taxes pour l'émission des gaz à effet de serre comme le CO₂ et les oxydes de soufre. Ainsi, le pollueur paye le prix de sa pollution.

En Algérie, les écotaxes sont fixées par le décret exécutif n° 09-336 du 20 octobre 2009 qui contient la liste des produits polluants et dangereux ainsi que les taxes correspondantes.

4.3.2. Evaluation du coût-bénéfice

Cette méthode est basée sur l'estimation du coût de l'alternative la meilleure pour réduire la pollution d'un site industriel. Le but de cette solution est de minimiser le niveau de pollution et de contrebalancer le coût des dégâts causés par cette pollution en choisissant le moyen de réduction des polluants le moins cher.

Le principe de responsabilité joue un rôle clé dans cette méthode, dans la mesure où il faut déterminer le niveau minimal acceptable d'émissions d'une manière rationnelle. La stratégie d'évaluation du coût du bénéfice est difficile à mettre en œuvre car elle comporte beaucoup de paramètres incertains et de facteurs fluctuants.

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

4.3.3. Financement des projets écologiques

Le respect de l'environnement et le développement durable passent par l'encouragement des projets écologiques. Le financement des projets de développement durable et notamment les projets expérimentaux tend à initier à ce type d'expériences. Les financements sont fournis par les autorités du pays, de la région, ou encore par les organismes internationaux comme l'Union Européenne qui a financé le programme expérimental sur le transport urbain CONCERTO.

4.3.4. Permis d'émissions négociables

Les « droits d'émettre » du CO₂ peuvent être achetés, ou acquis en finançant des projets de développement propres dans d'autres états. Ces mécanismes s'appellent « mécanismes de flexibilité ».

Dans tous les cas, les acteurs du marché du carbone doivent surveiller leurs émissions par des méthodes agréées par les instances internationales. Un rapport d'émissions doit être présenté puis certifié par les autorités compétentes du pays en question. Ces déclarations des données certifiées permettent des échanges entre les « comptes carbone » des participants au droit de carbone. Des marchés sont ainsi créés au niveau régional et international. Ces marchés sont liés entre eux pour plus de flexibilité.

4.4. Mécanismes juridiques et réglementaires de préservation de l'environnement

Les aspects juridique et réglementaire jouent un rôle non négligeable dans la préservation de l'environnement. D'abord, les lois mises au point et appliquées dans les pays doivent tendre à dissuader les acteurs de la pollution à émettre plus et sans tenir compte de l'environnement. Elles doivent aussi punir les auteurs d'infractions en matière de pollution, comme les rejets illégaux de déchets dans des endroits inappropriés par exemple. Des seuils d'émissions standards doivent être fixés par les législateurs.

4.5. Acteurs de la préservation de l'environnement

Le principe de préservation de l'environnement passe par un travail de groupe qui implique plusieurs acteurs économiques, sociaux et politiques.¹

4.5.1. Organismes internationaux

Les instances internationales comme les Nations Unies jouent un rôle dans la prise de conscience globale, l'incitation à agir, l'harmonisation des actions et l'action internationale elle-même. Elles organisent des conférences et des rencontres mondiales, permettent d'établir des programmes sur l'environnement comme l'Agenda 21 et peuvent même obliger certains pays récalcitrants à agir dans ce sens.

¹ Idem

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

4.5.2. Gouvernements et pouvoirs publics

Ils ont le pouvoir de s'engager à préserver l'environnement. Les hautes instances des pays veillent à l'application du développement durable et de ses principes dans leur territoire.

Ils ont aussi le pouvoir d'élaborer des stratégies nationales de développement durable et de légiférer dans leur pays. Ils doivent veiller à appliquer les principes écologiques

4.5.3. Collectivités locales

Elles font partie des acteurs principaux car elles gèrent l'aménagement, l'eau, l'habitat, le transport, les déchets et l'énergie de leur territoire. Elles peuvent encourager et privilégier l'acquisition et la consommation de produits écologiques. Elles gèrent les marchés et appels d'offre et peuvent donc exiger des critères écologiques. Enfin, elles contribuent à l'application de la réglementation dans leur territoire.

4.5.4. Entreprises

Elles doivent intégrer dans leurs stratégies le développement durable. Les entreprises publiques sont les premières à appliquer des stratégies respectueuses de l'environnement car l'Etat y veille. Les entreprises privées se mettent à leur tour progressivement à ce concept et cherchent à avoir des certifications qui leur donnent aussi une bonne image.

4.5.5. Citoyens

Ils contribuent à la protection de l'environnement et consommant des produits écologiques et en ayant des gestes responsables comme le tri des déchets, la limitation de la consommation de l'eau et de l'énergie et la participation dans les actions associatives.

4.6. Législation algérienne en matière d'environnement

L'Algérie à l'instar de la grande majorité des pays du monde, a développé une législation en matière de respect et de préservation de l'environnement. Cette législation d'abord timide, s'est développée d'une manière sensible ces dernières années et continue à évoluer.

Les lois les plus importantes ainsi que leur contenu sont résumés dans le tableau N° 03 Ci-dessous

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

Tableau N° 03 : Quelques décrets et lois sur la protection de l'environnement et le développement durable en Algérie.¹

Référence du décret ou de la loi	Objet	Points principaux
Décret Présidentiel n° 94-465 du 25 décembre 1994	Création du Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement	Le Haut Conseil est chargé de déterminer les grandes options nationales stratégiques de l'environnement, de faire l'observation et le suivi de l'environnement en Algérie.
Décret exécutif n° 02-115 du 03 avril 2002	Création de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable	L'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable ONEDD est chargé de collecter, traiter, produire et diffuser l'information environnementale, technique, scientifique et statistique.
Loi n° 03-01 du 17 février 2003	Développement durable et tourisme	Définition des conditions de développement durable des activités touristiques et leur mise en œuvre, dans le cadre de la préservation de l'environnement .
Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003	Protection de l'environnement dans le cadre du développement durable	Définition des principes généraux du développement durable et des instruments de gestion de l'environnement, précision des outils de préservation, sanctions juridiques pour les pollueurs.
Loi n° 04-09 du 14 août 2004	Promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable	Définition et promotion des énergies renouvelables et programme national de développement des énergies renouvelables.
Décret exécutif n° 09-336 du 20 octobre 2009	Taxes sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement	Définition des activités soumises à la taxe d'un coefficient multiplicateur selon la quantité des déchets émis.
Décret Présidentiel n° 15-117	Ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et l'Université des Nations Unies sur la création, le fonctionnement et	Le principal but de l'institut est de contribuer par le biais de l'enseignement et de la recherche à surmonter les défis actuels en matière de

¹ Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, 2015, www.joradp.dz/HFR/Index.htm

Chapitre I: L'environnement et le développement durable

du 13 mai 2015	l'emplacement de l'institut de l'Université des Nations Unies pour le développement durable (UNU-IRADDA) à Alger (Algérie) signé à Alger le 22 décembre 2013	développement durable. Les activités, les buts, le statut juridique et le siège de l'institut sont déterminés.
Décret exécutif n° 15-207 du 27 juillet 2015	Modalités d'initiation et d'élaboration du plan national d'action environnementale et du développement durable (P.N.A.E.D.D)	Identification d'un plan d'action environnementale et du développement durable de cinq ans. Création d'un comité national d'examen du plan national d'action environnementale et du développement durable auprès du ministre de l'environnement.

Source : Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, 2015

Conclusion

Dans ce premier chapitre, nous avons présenté d'une manière générale, les notions de base de l'environnement et de développement durable, comme nous avons mis l'accent sur les différents dangers qui guettent cet environnement et leurs effets d'une part, les techniques et les acteurs de préservation de ce dernier d'une autre part.

Chapitre II :
Citoyenneté et
engagement pour la
préservation de
l'environnement

Introduction

L'environnement et le patrimoine commun doivent être respectés, d'abord parce que c'est une obligation juridiquement sanctionnée. En effet, depuis une quarantaine d'années le droit de l'environnement s'est développé et s'exprime largement par des sanctions pénales en cas de non-respect des règles édictées.

Mais la préservation de l'environnement et du patrimoine devient depuis quelques années un enjeu mondial, synonyme de responsabilité envers les générations futures.

Les richesses naturelles de la Terre ne sont pas illimitées et certains comportements, qu'ils soient le fait d'individus (surconsommation d'énergie ou d'eau) ou d'entreprises (pollution des rivières) les mettent en danger. Dans ces conditions, leur préservation devient, lentement, une priorité nationale et internationale. Et ce d'autant plus que nombre de pays en voie de développement, grâce aux progrès économiques réalisés, adoptent peu à peu un mode de vie à l'occidentale qui implique une consommation d'énergie et une pollution accrues. De même, le patrimoine mondial de l'humanité constitue un héritage à protéger afin de le transmettre sans dégradation.

Des conférences internationales tentent de coordonner les initiatives des États en matière de protection de l'environnement. Au Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, juin 1992), 172 gouvernements décident d'intervenir pour assurer le développement durable de la planète. La conférence de Kyoto, organisée par les Nations unies en décembre 1997, a abouti à la signature d'un protocole entré en vigueur le 16 février 2005 et visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre. De même, l'UNESCO établit depuis 1972 une liste du patrimoine mondial. Des sites culturels ou naturels y sont inscrits, interdisant toute destruction ou modification. Le Sommet Rio+20 de juin 2012 débouche sur l'adoption d'un texte « L'avenir que nous voulons », articulé autour de la mise en œuvre d'une économie verte (élimination de la pauvreté et croissance économique durable), de la formulation d'objectifs de développement durable et du renforcement de la gouvernance environnementale internationale.

Section01 : Organisations internationales et développement durable

1.1. Organisation des Nations Unies (ONU)

1.1.1. Historique

Précurseur de l'ONU, la Société des Nations avait été fondée en 1919, à la suite du traité de Versailles et dans le but de conserver la paix. Il lui a été reproché de ne pas avoir pleinement joué ce rôle.

Les premières bases des Nations unies furent posées lors de l'élaboration de la Déclaration des Nations unies, qui fut signée le 1^{er} janvier 1942 à Washington DC. L'expression Nations unies est due au président des États-Unis, Franklin D. Roosevelt ; elle avait pour but de signifier que des États avaient décidé de se réunir pour prévenir les conflits armés de manière que des guerres telles que la Première et la Seconde Guerre mondiale ne se reproduisent plus jamais, ayant à l'esprit ces guerres qui « deux fois en l'espace d'une vie humaine ont infligé à l'humanité d'indicibles souffrances »¹ comme le dit la Charte des Nations unies. Mais c'est avec la Conférence de Dumbarton Oaks à Washington DC et surtout la conférence de San Francisco en 1945 qu'ont été définis exactement le but et le fonctionnement de l'ONU.

Le texte fondateur de l'ONU est la Charte des Nations unies. Cette charte fut signée à la fin de la Conférence de San Francisco par les représentants des 50 États fondateurs le 26 juin 1945. La Pologne, qui n'avait pas été représentée à la Conférence de San Francisco, la signa plus tard, mais elle fait néanmoins partie des 51 États membres originels, parce que son gouvernement en exil avait précédemment signé la Déclaration des Nations unies.

C'est le 24 octobre 1945, lors de la ratification par la majorité des pays signataires, que l'ONU naquit officiellement. Depuis, la Journée des Nations unies est célébrée le 24 octobre de chaque année.²

La paix entre les nations est la mission fondatrice des Nations unies. Avant l'ONU, d'autres organisations œuvraient pour la paix dans le monde : l'Union interparlementaire, créée en 1889 ; le Bureau international de la paix, créé en 1891 ; la Cour d'arbitrage international de La Haye, créée en 1899 ; l'Organisation internationale du travail, créée en 1919 ; et la Société des Nations, active entre 1919 et 1939 (de jure jusqu'en 1946).

¹ ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Charte des Nations Unies, Préambule* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.un.org/fr/sections/un-charter/preamble/index.html> (Consulté le 29/12/2017).

² FABIEN Aufrechter. *Journée mondiale des Nations unies: "C'est votre monde"*. Le Journal International, 28 octobre 2013.

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

1.1.2. Objectifs

1.1.2.1. Quatre objectifs

Là où la Société des Nations n'était qu'un espace de dialogue, où les diplomates pouvaient se rencontrer pour établir des consensus, l'ONU peut, avec le Conseil de sécurité, prendre des décisions concrètes. Celles-ci peuvent déboucher, par exemple, sur l'autorisation d'employer une force armée – les « casques bleus » – pour maintenir ou rétablir la paix.

En vertu de sa charte précisée dans l'article 1, l'ONU s'efforce d'être un lieu où se construit un avenir meilleur pour tous les êtres humains, et cela à travers quatre objectifs :

- maintenir la paix et la sécurité dans le monde ;
- développer les relations amicales entre les nations ;
- réaliser la coopération internationale sur tous les sujets où elle peut être utile et en encourageant le respect des droits de l'Homme ;
- être un centre où s'harmonisent les efforts des nations dans des objectifs communs.

L'ONU n'est pas un gouvernement mondial et ne légifère donc pas. Cependant, ses résolutions donnent une légitimité aux interventions des États et sont de plus en plus appliquées dans le droit national et international. Toutes ces actions se pérennisent au travers de la signature de traités ou conventions internationales entre les nations. Les principaux travaux et débats sont interprétés ou traduits par écrit dans les six langues officielles de l'ONU : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe, mais seuls l'anglais et le français sont les langues de travail du siège new-yorkais.¹

1.1.2.2. Protection de l'environnement

Les problèmes environnementaux ne s'étant manifestés de façon significative que depuis les années 1970, la protection de l'environnement n'est pas un objectif explicite de l'ONU. Néanmoins, cet objectif est pris en compte depuis 1972 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège est à Nairobi au Kenya. Le PNUE a été créé à la suite de la Conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm en juin 1972.²

1.1.3. Organes principaux et institutions

L'Organisation des Nations unies comprend six organes principaux :

- L'Assemblée générale, où tous les États membres sont représentés et disposent d'une voix pour les recommandations qui sont portées au vote ; l'assemblée générale dispose de compétences très larges mais n'émet pas de décisions contraignantes pour les États ;

¹ WIKIPEDIA, L'encyclopédie libre, *Organisation des nations unies*. [en ligne]. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_des_Nations_unies#cite_note-9 (consulté 29/12/2017).

² *Idem*.

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

- Le Conseil de sécurité est plus spécialement chargé de traiter les menaces contre la paix, les ruptures de la paix ou les agressions ; il peut émettre des résolutions contraignantes pour les états ; ses pouvoirs sont définis dans le chapitre VII de la charte de l'ONU. La pratique lui permet de décider du lancement d'opérations de maintien de la paix avec le concours des états membres puisque l'ONU est dépourvue de moyens militaires propres. Le conseil de sécurité peut décider de sanctions contre un État ;
- Le Conseil économique et social qui aide à la promotion de la coopération économique et sociale et au développement ;
- Le Conseil de tutelle dont la fonction est tombée en désuétude depuis la fin de la décolonisation ;
- La Cour internationale de justice tranche les différends entre les états qui acceptent de recourir à sa juridiction ; elle peut également fournir des avis juridiques aux autres organes lorsqu'elle est saisie, ce qui arrive de plus en plus rarement. Elle siège à La Haye (Pays-Bas). Conformément à l'article 92 de la Charte des Nations unies, elle remplace la Cour permanente de justice internationale, dont elle utilise les jurisprudences ;
- Le Secrétariat qui assure la gestion quotidienne de l'organisation, y compris celle de quelque 9 000 fonctionnaires qui l'animent, et des représentants des Nations unies ;

En plus de ces six organes principaux, l'ONU a créé au fil du temps plusieurs agences spécialisées comme l'OMS pour la santé ok2u l'UNESCO pour la coopération internationale en matière de développement de l'éducation, des sciences et de la culture mais aussi l'UNICEF pour les enfants.

Le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) est placé sous l'égide de l'Assemblée générale et a un rôle consultatif concernant les questions de coopération économique et sociale internationales ; deux types de commissions : les Commissions techniques, comme la commission du développement durable ; les Commissions régionales, comme la CEE-ONU, (UNECE), qui participe à des travaux de standardisation comme les spécifications techniques sur le commerce électronique.¹

¹*Ibid.*

1.2. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

1.2.1 Définition

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est le principal organe international chargé d'évaluer le changement climatique. Il a été créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour fournir au monde une vision scientifique claire de l'état actuel des connaissances en matière de changements climatiques et de leur incidence potentielle sur l'environnement et la sphère socio-économique. La même année, l'Assemblée générale des Nations Unies approuvait cette initiative de l'OMM et du PNUE. Le GIEC est un organe scientifique. Il a pour mission d'examiner et évaluer les données scientifiques, techniques et socio-économiques les plus récentes publiées dans le monde et utile à la compréhension des changements climatiques. Il n'est pas chargé de conduire des travaux de recherche, ni de suivre l'évolution des données ou paramètres climatologiques. Le GIEC est un organisme intergouvernemental. Ouvert à tous les pays Membres des Nations Unies et de l'OMM, il compte lui-même actuellement 195 pays Membres. Il se réunit au moins une fois une fois par an dans le cadre de sessions plénières auxquelles sont représentés les gouvernements et lors desquelles sont prises les grandes décisions relatives au programme de travail du Groupe d'experts et sont élus les membres et le président du Bureau. Les représentants des gouvernements participent aussi à la détermination des grandes lignes des rapports, à la désignation des auteurs et au processus d'examen, et acceptent, adoptent et approuvent les rapports lors des sessions plénières. De par sa nature scientifique et intergouvernementale, le GIEC est en mesure d'offrir des ressources uniques aux décideurs en matière d'information scientifique rigoureuse et équilibrée. En souscrivant aux rapports du GIEC, les gouvernements reconnaissent la légitimité de leur contenu scientifique. Les travaux de l'organisation se veulent, par conséquent, utiles pour la prise de décision, mais sans intention de dicter l'action à engager.¹

² INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE, Site officiel du GIEC[en ligne]. Disponible sur : <http://www.ipcc.ch> (consulté le 02/01/2018).

1.2.2. Historique

Le GIEC a été créé en novembre 1988, à la demande du G7, par deux organismes de l'ONU : l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). La décision du G7 avait été prise sous la pression de Ronald Reagan et Margaret Thatcher, afin d'empêcher une agence de l'ONU, soupçonnée de militantisme écologique, de mettre la main sur l'expertise climatique. Le prix Nobel de la paix a été attribué au GIEC en 2007 conjointement avec Al Gore.

Le météorologiste suédois Bert Bolin a joué un rôle important lors de sa création et l'a dirigé de 1988 à 1997. Les autres membres fondateurs sont le canadien Maurice Strong et le britannique John T. Houghton.¹

1.2.3. Objectifs

Le GIEC a pour mandat d'évaluer, sans parti pris et de manière méthodique, claire et objective, les informations scientifiques, techniques et socio-économiques disponibles en rapport avec la question du changement du climat. Le GIEC travaille à rendre compte des différents points de vue et des incertitudes, tout en dégageant clairement les éléments qui relèvent d'un consensus de la communauté scientifique. Il a donc pour mission d'établir régulièrement une expertise collective scientifique sur le changement climatique.

Le GIEC n'est donc pas un organisme de recherche, mais un lieu d'expertise visant à synthétiser des travaux menés dans les laboratoires du monde entier, en fonction d'un problème précis, pour lequel les États l'ont mandaté.²

1.2.4. Organisation

Le GIEC fait appel à des centaines d'experts éminents, spécialistes des divers domaines traités dans ses rapports, qui consacrent du temps à établir des évaluations en tant qu'auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux. Des centaines d'autres experts apportent des contributions ponctuelles en qualité d'auteurs collaborateurs et formulent des observations sur les chapitres en qualité d'examineurs. Ces experts sont sélectionnés par appel à candidatures lancés auprès des gouvernements et des organisations ayant le statut d'observateur auprès du GIEC ; des curriculum vitæ détaillés sont ensuite remis et les auteurs sont sélectionnés en fonction de leurs compétences. Le GIEC s'efforce de réunir des équipes d'auteurs représentatives de la diversité des points de vue et des qualifications scientifiques, techniques et socio-économiques.

¹ « Les experts du climat », *CNRS Le Journal*, CNRS, n° 274, p. 21, 2013

² INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE. *Op.cit.*

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

Le GIEC est organisé en trois groupes de travail :

- le groupe I étudie les principes physiques du changement climatique ;
- le groupe II étudie les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique ;
- le groupe III étudie les moyens d'atténuer (mitigation) le changement climatique.

Un rapport spécial a été publié sur les scénarios d'émission (SRES : Special Report on Emission Scenarios), qui a été la base de certaines simulations dans les travaux des groupes de travail.

S'y ajoute une équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, qui a produit des guides pour ces inventaires.

Chaque groupe de travail (et l'équipe spéciale) a deux coprésidents, l'un représentant les pays développés, l'autre les pays en voie de développement.¹

1.2.5. Activités

Le GIEC tient une séance plénière annuelle associant des centaines de représentants des gouvernements et des associations participantes. Chaque pays membre dispose d'une voix (les petits pays ont donc autant de pouvoir que les grands). L'assemblée y établit le champ des rapports à produire et valide les rapports établis. Le GIEC réunit également des ateliers d'experts sur les différentes questions touchant au changement climatique et peut apporter ses compétences à l'occasion de conférences, par exemple sur les hydrates de gaz.

Ses activités sont principalement la production des rapports (rapport d'évaluation, rapports spéciaux), de directives méthodologiques et de documents techniques.²

1.2.5.1. Rapports d'évaluation

Ces rapports sont souvent désignés sous les acronymes suivants :

- FAR (First Assessment Report) pour le premier rapport (1990)
- SAR (Second Assessment Report) pour le deuxième rapport (1995)
- TAR (Third Assessment Report) pour le troisième rapport (2001)
- AR4 (4th Assessment Report) pour le quatrième rapport (2007)
- AR5 (5th Assessment Report) pour le cinquième rapport (2014).

Les rapports d'évaluation se décomposent en trois documents de contenus scientifiques très différents : le rapport, en tant que tel, qui contient trois volumes de 1500 pages chacun ; un rapport de synthèse de 30 à 50 pages ; un résumé pour les décideurs de 5 à 10 pages. Ces deux derniers documents, rédigés dans un style non technique adapté aux décideurs, sont élaborés par l'équipe de rédaction, puis sont soumis à un examen simultané de la part des experts et des

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

gouvernements ; ils sont ensuite révisés par les auteurs principaux, aidés par les éditeurs-réviseurs, puis sont soumis aux gouvernements et aux organisations ayant le statut d'observateurs, et enfin à l'examen du Groupe d'experts réuni en session. Le dernier mot reste donc aux experts.

1.2.5.2. Rapports méthodologiques

- Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
- Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, leurs changements d'affectation et la foresterie (UTCF) (2003)
- Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux (2000)
- Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre – version révisée 1996 (Manuel simplifié, volume 2)
- Logiciel d'utilisation du Manuel de référence pour les inventaires de gaz à effet de serre

1.2.5.3. Rapports spéciaux

- Rapport spécial sur les scénarios d'émissions (RSSE)

Ces rapports portent sur l'évaluation d'une thématique particulière ou visent à répondre à une question précise :

- Incidences de l'évolution du climat dans les régions (1997)
- L'aviation et l'atmosphère planétaire (1999)
- Questions méthodologiques et techniques dans le transfert de technologie (2000)
- Utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (UTCF) (2000)
- Captage et stockage du dioxyde de carbone (2006)
- Préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire : questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés (en cours)
- Les événements climatiques extrêmes (2012)

1.3. Conférence des Nations unies sur le développement durable (rio+20)

La Conférence des Nations unies sur le développement durable 2012, dite Rio+20, a eu lieu du 20 au 22 juin 2012 au Brésil. Elle est dans la continuité du Sommet de Rio de 1992, dont elle marquait le 20^e anniversaire. 90 chefs d'États et de gouvernements participent à la Conférence de Rio, notamment différents acteurs aux différents niveaux décisionnaires, comme les collectivités territoriales, les entreprises, et les associations. Convoquée par la 64^e Assemblée générale des Nations unies, elle devait porter sur deux thèmes, à savoir « l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

pauvreté » et le « cadre institutionnel du développement durable ». Cependant, très tôt dans les négociations, des divergences apparemment insurmontables sont apparues sur les deux thèmes de la conférence, de sorte que le principal résultat de ce « Sommet de la Terre » est plutôt le lancement d'un processus devant conduire à l'établissement d'Objectifs du développement durable (ODD). Les ODD (Objectifs du développement durable), venant remplacer dans l'année 2015 les objectifs du millénaire, constituent un des enjeux de la conférence. Ces ODD sont constitués d'une sécurité alimentaire, des océans, de villes, d'énergie, des emplois verts, dont les contenus et objectifs seront ultérieurement discutés. La Conférence Rio +20 ne se termine pas sur des engagements classiques ou contraignants mais plutôt vers une déclaration élaborée à partir de textes négociés ("Le futur que nous voulons...") depuis plusieurs mois. Elle a réuni plus de 45 000 participants issus de 188 pays. Plusieurs leaders mondiaux ont toutefois brillé par leur absence, dont Barack Obama (États-Unis), Angela Merkel (Allemagne) et David Cameron (Royaume-Uni). Le secrétaire général de la CNUDD était le diplomate chinois Sha Zukang (en), aussi secrétaire général adjoint au Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES). Le document de résultats de Rio +20 a été adopté la veille du début officiel de Rio 20, le mardi 19 juin, ce qui est peu commun dans les négociations multilatérales où les délégués sont rarement en mesure de transmettre un texte sans crochets aux chefs d'État et de gouvernement.¹

1.3.1. Texte final

Le document de résultats de Rio +20, intitulé « L'avenir que nous voulons », réitère les engagements des sommets antérieurs et réalise diverses avancés, bien que plusieurs décisions ait été renvoyées aux prochaines sessions de l'Assemblée générale des Nations unies. Voici les principaux résultats de Rio +20 :

- lancement d'un processus devant conduire à l'établissement d'Objectifs du développement durable (ODD) susceptible de remplacer les Objectifs du millénaire pour le développement
- création d'un « forum de haut niveau » chargé de veiller au suivi du développement durable
- renforcement du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et élargissement de son mandat

¹ WIKIPEDIA, L'encyclopédie libre. *Conférence des Nations unies sur le développement durable (rio+20)*[en ligne]. Disponible sur :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Conf%C3%A9rence_des_Nations_unies_sur_le_d%C3%A9veloppement_durable

(consulté le 04/02/2018).

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

- définition de l'économie verte (et surtout, de ce qu'elle n'est pas)
- adoption du Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables (10YFP)
- amorçe d'un processus sur la soutenabilité des entreprises
- démarrage d'un processus pour mesurer la prospérité et le bien-être au-delà du PIB
- reconnaissance du rôle des autorités infra-nationales
- mise en place d'un registre des engagements volontaires.

Sur les ODD, le document convient de la nécessité d'accélérer les efforts pour mettre en œuvre les engagements antérieurs.

La gouvernance de la haute mer est mise de l'avant « nous nous engageons à protéger et à régénérer la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins, et à maintenir leur biodiversité en assurant leur conservation et leur exploitation durable pour les générations actuelles et futures. Nous nous engageons aussi à appliquer efficacement une démarche écosystémique et l'approche de précaution dans la gestion des activités influant sur le milieu marin, dans le respect du droit international, afin de tenir les engagements pris concernant les trois dimensions du développement durable », mais sans calendrier ni décision de révision du droit maritime pour la haute-mer.

La déclaration encourage les entreprises cotées en bourse et les multinationales à étudier la possibilité d'insérer des informations sur la soutenabilité de leurs activités dans leurs rapports périodiques.

L'économie verte est présentée comme un moyen de contribuer à combler les différences technologiques entre pays développés et en développement, qui ne doit cependant pas imposer des règles rigides, qui doit respecter la souveraineté nationale de chaque pays, sans constituer un moyen de discrimination ni une restriction déguisée au commerce international.

Sur l'autre thème de Rio +20, qu'est le « cadre institutionnel du développement durable », les États sont convenus de créer un « Forum politique de haut niveau » en vue de remplacer la Commission du développement durable qui avait été créée en 1992 à la suite du premier Sommet de Rio pour faire le suivi de l'Agenda 21, mais dont les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. Par contre, les États n'ont pas réussi à s'entendre sur la pertinence de transformer le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en institutions spécialisée et ce, bien que les pays du Groupe africain se soit rallié à la proposition de l'Union européenne, longtemps porté par la France, de créer une « d'Organisation mondiale ou des Nations unies pour l'environnement ». Plusieurs pays, dont les États-Unis et certains pays du

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

G77/Chine, se sont en effet opposés à la création d'une nouvelle organisation, notant que le PNUE est efficace dans sa forme actuelle. Les États ont toutefois décidé de renforcer le PNUE, notamment en établissant la composition universelle de son Conseil d'administration et en réaffirmant son rôle d'« autorité globale et chef de file pour l'environnement », nécessitant des ressources financières sûres, stables, adéquates et accrues provenant du budget ordinaire de l'ONU et de contributions volontaires. À cet effet, la 67^e session de l'AGNU (2012-2013) invite à adopter une résolution en vue de « renforcer et reclasser » le PNUE, ce que le Groupe africain a interprété comme une « porte ouverte » à un éventuel changement de statut du programme.

Enfin, le projet de création d'un droit de la mer donnant un statut plus clair à la haute mer et aux aires marines protégées a été bloqué par 3 États, mais l'ONU est mandatée pour continuer les négociations.¹

1.3.2. Objectifs

La Conférence de Rio +20 portait sur deux thèmes, « l'économie verte » et « le cadre institutionnel du développement durable », et de trois objectifs :

- susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable ;
- évaluer les progrès réalisés, et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre ;
- relever les défis émergents.

Parmi les 26 domaines thématiques et questions transversales identifiés dans le document de résultats figurent l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'eau, l'énergie, le transport, la santé, l'emploi, les océans, le changement climatique, la consommation et la production durables.²

1.3.3. Position de la France

La France disposait d'un pavillon Français et elle était notamment représentée par Jean-Pierre Thébault (ambassadeur français chargé de l'environnement et du développement durable) et Pascal Canfin, ministre français délégué au Développement durable. Le président Hollande participait également à l'évènement et faisait une allocution devant un panel de journalistes étrangers où il réaffirmait l'engagement de la France vis à vis du développement durable.

¹ *Ibid.*

² ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Conférence des Nations Unies sur le développement durable*[en ligne]. Disponible sur : www.un.org/fr/ (consulté le 05/01/2018).

1.3.4. Suites à donner

Un des principaux résultats de Rio +20 est le lancement d'un processus visant l'élaboration d'Objectifs du développement durable (ODD), en nombre limité, concis et tournés vers l'action, applicables à tous les pays, mais tenant compte des «circonstances nationales particulières». Un groupe de travail de 30 personnes serait mis en place avant l'Assemblée générale des Nations unies, en septembre, et devrait présenter ses propositions en 2013, pour une mise à place à partir de 2015. Parmi les acquis potentiels ou nouveautés, les ODD seront permis de négocier ultérieurement de façon intergouvernementale, de reconnaissance de droits économiques et sociaux (droit à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, le droit à l'eau potable...), le souhait de renforcement du Programme des Nations unies pour l'environnement et la création d'un "forum de haut niveau" rassemblant plusieurs ministres pouvant se réunir pour la première fois en septembre 2013.¹

1.3.5. Critiques et controverses

Face au sentiment d'urgence diffusé par les nombreux experts présents à Rio, qui s'inquiètent presque unanimement des dangers qui menacent l'humanité si celle-ci ne parvient pas à adapter ses modes de production et de consommation à la raréfaction des ressources, combinée à la croissance démographique, beaucoup d'acteurs considèrent que les objectifs et moyens ont été peu ambitieux.

- Les organisations de la société civile, réunies parallèlement dans un Sommet des peuples, ont dénoncé une déclaration finale trop faible, sans avancées et avec des reculs ;

Le collectif Rio+20 juge le texte « purement déclaratif et sans aucune contrainte (...) ni rupture avec le modèle actuel, responsable de la crise multiple que nous traversons », qui « fait l'impasse sur les réels défis de la mondialisation, l'épuisement des ressources naturelles, et l'évolution de l'économie mondiale (...) Finalement, tout au long de ces pages, la déclaration prône un verdissement de l'économie, en gardant le marché comme boussole et la préservation des intérêts nationaux à court terme. ».

- Caritas « regrette le manque d'innovations en termes de principes de développement durable malgré quarante ans de pourparlers et d'échecs évidents des modèles actuels ». Le réseau dénonce également le fait que la déclaration finale « néglige la responsabilité des grandes compagnies extractives, d'agrobusiness et d'industrie, dans l'état du développement aujourd'hui » au profit de partenariats public-privé (PPP), avec la crainte que ces derniers soient « gérés de telle manière que les ressources

¹ WIKIPEDIA. « Rio+20, conférence des Nations Unies sur le développement durable » [en ligne]. Disponible sur : www.wikipedia.org (consulté le 08/01/ 2018).

naturelles, qui devraient être accessibles à tous, deviennent des marchandises et donc accessibles uniquement à ceux qui en ont les moyens ». L'ONG et toutes les organisations de la société civile présentes à Rio, contestent en outre la mention faite dans le document officiel « avec la participation de la société civile » ; « le Sommet des peuples, financé par le gouvernement brésilien, avait été installé à plusieurs kilomètres de la Conférence officielle, de telle manière qu'il n'y a eu aucun échange entre les deux ».

- L'Union européenne considérait que le texte manquait d'ambition sur les Objectifs du développement durable et la gouvernance ².
- parmi les représentants d'ONG, Kumi Naidoo, le directeur exécutif de Greenpeace International, parle d'un « échec retentissant ».
- Selon Le Monde, « Les pays du sud, et notamment le Brésil, craignaient d'y trouver un frein à leur développement et soupçonnaient une manœuvre des pays riches afin d'imposer leurs savoir-faire et leurs technologies, sous couvert de considérations environnementales », ce dont rend compte le texte sur l'économie verte qui précise ce qu'est et ce que n'est pas l'économie verte, afin de tenir compte des préoccupations des pays en développement.
- Selon le mensuel L'Expansion et les calculs réalisés par le cabinet Carbone 4, ce nouveau sommet aura été à l'origine de la génération de 218 000 tonnes de CO². L'absence de vision globale et de langage imprécise s'accorde vers de nombreux acteurs et observateurs. L'Affaiblissement du multi-latéralisme et de l'Union européenne face au désengagement de l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et à ses alliances avec les pays émergents (particulièrement la Chine et le Brésil) pour minimiser les engagements; le rôle donné au marché et aux entreprises sans contrepartie de recevabilité sociale et environnementale contraignante ; les résistances sur les droits humains, ainsi que le droit à un environnement sain, ainsi que le retrait d'une mention du droit à la liberté d'association et de réunion ; le peu d'importance accordée à l'enjeu pourtant essentiel de la biodiversité ; l'incapacité de décision sur la "transition énergétique". La déclaration de Rio +20 fut critiquée par certaines personnes qui pensaient que le document constitué de programmes d'actions vagues pour l'avenir sans idées sur le financement des programmes.¹

¹ *Ibid.*

1.3.5.1. Critiques d'ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne)

En 2012, à l'approche du Rio+20, une économiste et membre du conseil scientifique d'ATTAC déclare : « L'économie verte, c'est la marchandisation de la nature. Nous refusons que s'exerce un droit de propriété sur la nature, qui ne peut pas être gérée de manière rationnelle. Les services éco systémiques sont rendus gratuitement. C'est l'une des principales critiques qui peuvent être faites du Rio+20 ».¹

1.3.5.2. Participation de l'Iran

La participation de l'Iran à la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20) a fait l'objet d'une importante controverse. L'Iran a déjà annoncé l'envoi d'une délégation officielle comprenant le président Ahmadinejad à Rio en juin en vue d'assister au sommet. Les problèmes environnementaux que l'Iran se refuse d'adresser, les graves violations des droits de l'homme et le refus de coopérer avec l'AIEA concernant le programme nucléaire sont au cœur de la polémique.

1.3.5.3. Barrage de Belo Monte

Le projet de barrage de Belo Monte est aussi très controversé, notamment à cause de son fort impact écologique sur la forêt amazonienne et sur les populations indigènes.

Section02 : Les politiques publiques et le développement durable

Les questions de l'environnement semblent être devenues une affaire suffisamment sérieuse pour ne plus devoir être réservée aux seuls écologistes. De fait, les enjeux correspondants, au-delà des hésitations encore perceptibles, bénéficient d'une certaine reconnaissance dans les sphères institutionnelles occupées à essayer de gérer la marche de la société... Face aux problèmes environnementaux rendus visibles, le travail collectif qui sous-tend la régulation publique s'est solidifié en cherchant à prendre appui sur un ensemble de connaissances fiables, de cette dynamique, la science économique et son application aux enjeux écologiques tendent à se voir conférer une position stratégique, et les milieux décisionnels publics semblent effectivement accorder une importance accrue à la recherche et la production de connaissances dans ce domaine (Rumala, 2004 : p.78). De ce fait l'environnement est devenu bel et bien un objet de politique publique.

Selon Giles Massardier (2003) cité par Bouriche (2006 :p.85) : « *Il existe deux manières de faire les politiques publiques dans les sociétés occidentales. D'une part, la manière classique où les autorités publiques agissent, selon une "finalité choisie", à partir d'objectifs et des moyens définis à priori qui s'adressent à des "cibles" réceptives (modèle synoptique).*

¹ *Ibid.*

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

D'autre part, la manière renouvelée où les autorités publiques ne possèdent plus le monopole de fabrication des politiques mais doivent, au contraire, "faire avec" une multiplicité d'acteurs qui projettent leurs "finalités vécues" dans le processus de fabrication des politiques publiques, modèle des ajustements mutuels ou action publique ».¹

En Algérie les pouvoirs publics ont mis en place une batterie de politiques et de projets concrets pour y faire face et construire une stratégie de long terme en matière de développement durable. Les grands axes des politiques publiques déployées par le gouvernement algérien peuvent être synthétisés comme suit :

2.1. Le niveau stratégique global

2.1.1. L'élaboration du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable PNAEDD en 2002 et la mise en place des instruments de politique spécifiques comme :

- Le PNAGDES (programme national d'action pour la gestion des déchets spéciaux)
- Le PROGDEM (programme national d'action pour les déchets ménagers)

2.1.2. L'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire SNAT à l'horizon 2030 : ce schéma met en exergue trois exigences, à savoir :

- Répondre aux déséquilibres de localisation de la population et des activités dans le territoire
- La mise en attractivité des territoires
- La préservation et la valorisation du capital naturel du pays

2.2. La mise en place d'un cadre légal et réglementaire pour déployer les politiques de développement durable

Un ensemble de loi et de textes réglementaires a été mis en place au cours de la décennie 2000 pour définir le cadre d'action des pouvoirs publics en matière de développement durable et de traitement des aspects environnementaux.

Les pouvoirs publics ont mis en place un cadre législatif assez étoffé permettant de mettre en œuvre des politiques d'appui aux MCPD. Le cadre réglementaire et d'application est en cours d'amélioration notamment pour atteindre un niveau d'opérationnalité adéquat.²

Les textes les plus importants à ce sujet sont les suivants :

- Loi n°01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.
- Loi n°01-20 du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable.
- Loi n°02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

¹ KHELLADI Med Amine Mehdi. « *Politiques publiques d'environnement et comportement écologique des entreprises Algériennes*. Thèse de doctorat. Sciences commerciale, Université d'Oran 2012, Page 70.

²CNTTP. *Etat des lieux MCPD Algérie*. septembre 2015 ; VERSION FINALE ; Page 21

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

- Loi n° 02- 08 du 08 mai 2002, relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement.
- Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'Environnement dans le cadre du développement durable.
- Loi n°04-03 du 23 Juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable.
- Loi n°04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.
- Loi n°04-20 du 25 Décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.
- Loi n° 05-12 du 4 août 2005 relative à l'eau.
- Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.
- Ordonnance n° 06-05 du 15 juillet 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition.
- Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.
- Loi n° 08-03 du 23 janvier 2008 modifiant et complétant la loi n°05-12 du 4 août 2005 relative à l'eau.
- Loi n° 11- 02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable
- Loi 02-01 du 05/02/2002 relative à l'électricité et la distribution du gaz par canalisations
- Loi sur les hydrocarbures
- Loi 99-09 du 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie

2.3. Le développement d'un cadre institutionnel d'organismes et d'agences exécutives pour mettre en œuvre les politiques publiques

Un ensemble d'institution et d'agences d'exécutions a été mis en place pour servir de levier et d'instrument de mise en œuvre des politiques publiques.

Les questions relatives au développement durable et en particulier aux MCPD sont prises en charge par un nombre conséquent d'organismes spécialisés dont il ya lieu de relever :

- L'Agence Nationale des Changements Climatiques ANCC
- L'Agence Nationale des Déchets AND
- L'Agence Nationale des Ressources Hydriques ANRH
- L'Agence Nationale pour l'Aménagement et l'attractivité du Territoire ANAAT
- L'agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

- Le Centre National des Technologies de Production Propre CNTPP
- Le Conservatoire National des Formations Environnementales CNFE
- Le Centre de Développement des Energies Renouvelables CDER
- Le Centre National de la Diversité et des Ressources Biologiques CNDRB
- Le Commissariat National du Littoral CNL
- L'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable ONEDD
- L'Office National de l'Assainissement ONA
- La Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG),
- Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH)

D'une manière spécifique, le CNTPP a un rôle particulier en matière de MCPD.

2.4. La mise en place de fonds publics spécifiques pour le financement des projets en rapport avec le développement durable

- Le fond environnement et dépollution
- Le fond national pour la maîtrise de l'énergie
- Le fond pour les énergies renouvelables et la cogénération
- Le fond d'aménagement du territoire
- Le fond pour les hauts plateaux
- Le fond pour le développement du sud
- Le fond littoral et zones côtières
- Le fond pêche et aquaculture

2.5. La mise en place de programmes sectoriels spécifiques

- Le programme national d'efficacité énergétique
- Le programme national de développement des énergies renouvelables et de la cogénération
- Le programme national de réalisation des stations d'épuration
- Le programme de reboisement
- Le programme de lutte contre la désertification et le développement de la steppe
- Le programme pour la protection du littoral
- La mise en place de la gestion intégrée des ressources en eau
- La mise en place de contrats de performance environnementale avec les principales industries polluantes
- Le traitement de la remontée d'eau dans les oasis du sud
- La mise en place des zones protégées et de l'inventaire biodiversité

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

L'ensemble des instruments, cités ci-dessus, ont permis de parachever un cadre politique confirmant la volonté des pouvoirs publics de s'engager dans une démarche de développement durable. Ces instruments doivent aujourd'hui faire l'objet d'une évaluation dans le cadre de la mise en place d'un nouveau plan stratégique permettant des actions de deuxième génération allant plus dans le sens de la mesure et le suivi l'efficacité et de la performance, ainsi que de l'amélioration continue.

Section 03 : Rôle de la société civile dans le développement durable

3.1. Notion de la société civile

L'expression société civile a reçu un grand nombre de sens différents et même de sens opposés : elle a été depuis l'Antiquité jusqu'au début du XIXe siècle un synonyme d'État alors que depuis elle est souvent distinguée ou opposée à la société politique. L'usage très large du terme fait qu'il peut être utilisé par des courants politiques et idéologiques différents. Ainsi « société civile » a désigné d'Aristote à Rousseau la communauté politique. Elle s'oppose alors essentiellement à « l'état de nature ».

Mais, au XXe siècle, sous l'influence notamment de Locke, l'expression tend à évoluer et à désigner un ordre juridique garant des droits individuels et de la propriété privée. Elle en vient à s'opposer à l'État. Au XXIe siècle la société civile est ainsi présentée par le Professeur John Keane comme « un ensemble complexe et dynamique d'institutions non gouvernementales, protégées par la loi qui tendent à être non-violentes, auto-organisées, auto-contrôlées et qui sont en tension permanente chacune avec les autres et avec les institutions gouvernementales qui encadrent, restreignent et rendent capables leurs activités. » Une pétition, une grève, une manifestation peuvent être présentés comme des signes de l'existence de la société civile. Aussi l'on peut estimer que le « totalitarisme » en supprimant les libertés fondamentales est une forme d'écrasement de la « société civile » par le pouvoir politique.

Mise en avant par les grandes organisations internationales, comme l'ONU, la « société civile » désigne l'ensemble des associations à caractère non gouvernemental et à but non lucratif. Il s'agit donc de l'auto-organisation de la société, en dehors de tout cadre institutionnel (au sens politique du terme), administratif ou commercial. La société civile sous cet angle est moins un donné qu'un domaine de la société à renforcer ou à construire.¹

¹ LESZEK, Kolakowski, « "The Myth of Human Self-Identity: Unity of Civil and Political Society in Socialist Thought ". The Socialist Idea. A Reappraisal, Londres, 1977 ».

3.2. L'intérêt de faire participer la société dans la mise en œuvre du développement durable

Le 25 septembre 2015, la Belgique comme de nombreux autres pays a adopté l'agenda 2030 pour « éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ». Cet agenda se décline en 17 d'objectifs de développement durable (ODD) et 169 objectifs connexes.

Pour favoriser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces objectifs, les Nations Unies encouragent chaque pays à se doter d'une stratégie de participation et d'engagement des acteurs.

Au niveau européen, le comité économique et social européen s'est clairement positionné en ce sens : "L'engagement des parties prenantes en faveur d'un développement durable à long terme est plus efficace s'il est organisé comme un processus continu et propice à une démarche d'ensemble plutôt que sous forme d'un engagement isolé ou ponctuel à différentes étapes du cycle politique. Un processus structuré permet aux parties prenantes ainsi qu'aux gouvernements d'anticiper, de recueillir des données, d'élaborer des rapports et d'autres documents afin d'intervenir en temps utile dans le cycle d'élaboration des politiques en apportant des contributions pertinentes."¹

3.2.1. Trois bonnes raisons de faire participer la société civile

Deux types de processus participatifs en démocratie peuvent concourir à atteindre les ODD : la participation directe et la participation indirecte. La première concerne tous les citoyens et la seconde les parties prenantes/les organisations qui représentent une fonction, un secteur ou une cause : les représentants d'entreprises, des travailleurs, des autorités locales, des producteurs, des femmes, des jeunes, les ONG (environnementales, nord-sud, santé, etc.), les scientifiques, les personnes handicapées, les associations de lutte contre la pauvreté, etc.

Trois grands types d'intérêts peuvent (et doivent idéalement) motiver les autorités publiques à faire participer les parties prenantes et les citoyens dans l'implémentation et le suivi des ODD.²

➤ Le premier intérêt est de nature gestionnaire ou managériale.

En étant impliqués directement dans des prestations de services, les acteurs peuvent apporter leurs savoir-faire, leurs expériences et leurs connaissances sectorielles et ainsi faciliter le planning, l'implémentation et le suivi des ODD. Les citoyens ont eux aussi une expertise d'usage/une réalité de terrain qui peut s'avérer également très utile.

¹ HULOT, Nicolas. *Démocratie participative : guide des outils pour agir*, Fondation, février 2015.

² Lefebvre Rémi, Nonjon Magali. « *La démocratie locale en France : ressorts et usages* », Sciences de la société, 2003 n°60.

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

Grâce aux dispositifs participatifs, l'action publique peut être plus efficace et plus en phase avec les besoins des citoyens soit directement soit par l'intermédiaire des parties prenantes ; l'idée centrale étant qu'en gérant de plus près on gère mieux. La gestion des services et la qualité des prestations peuvent être améliorées. L'adaptabilité et la réactivité des administrations et des autorités publiques face aux attentes des usagers est accrue. Le dialogue avec les autorités permet également de mieux faire accepter les projets proposés.

La participation permet de construire l'adhésion autour des ODD, de responsabiliser et faciliter l'appropriation des ODD dans les actions et projets menés par la société civile au sens large. Les parties prenantes ont souvent un ancrage avec les acteurs et les associations de terrain proches des citoyens. S'ils sont impliqués de façon significative dans le planning, la mise en œuvre et les processus de suivi et d'évaluation des ODD, ils les intégreront plus naturellement dans leur travail. Il y aura ainsi un effet démultiplicateur permettant de toucher un pourcentage plus important de la population.

➤ Le second intérêt est de nature sociale.

La participation permet de donner la parole soit directement soit par l'intermédiaire d'organisations à ceux qui sont habituellement exclus et qui ont peu droit au chapitre comme les personnes précarisées. Leurs difficultés quotidiennes et leurs expériences peuvent être ainsi davantage prises en compte.

La participation peut également avoir des effets positifs en termes de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale.

Faire participer la société civile permet également de contribuer à des sociétés davantage pluralistes et inclusives en amenant en débat des enjeux nouveaux ou polarisés. Les enjeux autour du développement durable sont complexes. Le partage de l'expertise des acteurs, des connaissances, des problématiques rencontrées par leurs membres permet une compréhension et une approche plus systémique qui peuvent être mises à profit pour développer de nouvelles idées et améliorer les décisions. Si les conditions sont réunies (méthodologies appropriées, présence d'un facilitateur, ...), un nouveau rapport plus collaboratif entre les acteurs, les citoyens et les élus peut être créé, favorisant ainsi le dialogue et la co-construction plutôt que des revendications sectorielles ou individualistes.

La participation directe permet également de transformer les relations sociales, de reconstruire ou renforcer le lien social, dans une perspective générale visant à favoriser la cohésion sociale voire la paix sociale notamment dans des quartiers plus difficiles. Elle permet de donner les moyens aux citoyens d'agir lorsqu'ils se sentent concernés et de créer des formes de solidarité

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

leur permettant de faire confiance à d'autres personnes/organisations pour des sujets sur lesquels ils se sentent moins concernés.¹

➤ **Le troisième intérêt est de nature politique.**

La participation permet de susciter la prise de conscience des problématiques de notre société, d'informer et de former les citoyens aux enjeux de développement durable et au fonctionnement des institutions ainsi qu'aux difficultés de la gestion publique. Elle favorise la politisation et le réinvestissement des citoyens dans les questions politiques, fortement délaissées ces dernières années, d'augmenter le sens de l'intérêt général et de créer de la solidarité.

La participation permet également d'atténuer le risque de clivage croissant entre experts et citoyens. Depuis une vingtaine d'années, les experts jouent en effet un rôle de plus en plus important dans l'orientation des débats de société qu'il s'agisse des grandes questions environnementales, économiques ou sociales. Le débat public a ainsi tendance à se faire confisquer par "ceux qui savent", ceux qui maîtrisent la technicité du débat. Dans cette logique, les citoyens se sentent souvent disqualifiés car ils ne savent pas. Or, il est primordial de ne pas fonder la transition écologique, économique et sociale seulement sur l'expertise.²

L'implication des acteurs et des citoyens peut favoriser également la transparence des processus décisionnels, la responsabilisation des autorités et l'obligation pour ces dernières de rendre des comptes. La participation permet de rendre une crédibilité à un système politique qui en a bien besoin et de renforcer le lien de confiance entre les acteurs, les citoyens et les représentants politiques. Elle permet également de réinventer et redynamiser le fonctionnement de notre démocratie représentative devenue obsolète en expérimentant de nouveaux outils. Ces nouvelles approches reconnaissent pleinement le droit des acteurs et des citoyens à participer directement à l'élaboration de décisions.

¹*Ibid.*

² *Ibid.*

Section 04 : L'organisation communautaire

4.1. Fondements de l'organisation communautaire

L'organisation communautaire est un mode d'intervention en support aux communautés, leur permettant d'agir sur les facteurs collectifs qui ont une incidence sur leur santé et leur bien-être. Elle s'adresse prioritairement aux populations désavantagées et dépourvues de ressources dans une optique de justice sociale et d'équité, de démocratie et de redistribution du pouvoir, d'enracinement et de participation sociale.¹

4.1.1. L'organisation communautaire : une définition

4.1.1.1 Une profession sociale axée sur l'intervention collective

L'organisation communautaire est une pratique sociale professionnelle axée sur l'intervention collective. Nous considérons l'organisation communautaire comme :

- Une intervention professionnelle dans une communauté donnée qu'elle soit territoriale d'identité ou d'intérêt;
- S'adressant prioritairement aux communautés affectées par les inégalités, la dépendance, la marginalité, l'exclusion et l'appauvrissement, dans une perspective de justice sociale et de développement;
- Une intervention planifiée par laquelle la communauté identifie ses besoins, mobilise ses ressources et développe une action pour y répondre;
- Orientée vers le changement social par le renforcement de l'autonomie de la communauté, de la solidarité de ses membres et de leur participation sociale au moyen de pratiques démocratiques.²

4.1.1.2. Un modèle pratique

Différents auteurs ont proposé des modèles théoriques de référence en organisation communautaire, parmi ces derniers celui de Rothman (1979). Celui-ci propose une typologie de trois stratégies ou approches majeures qui se chevauchent et s'entrecroisent dans l'action sur le terrain : **l'action sociale, le développement local communautaire et le planning social.**

- **L'action sociale** est une approche de défense et de promotion des droits des citoyens, en particulier des moins favorisés, qui mise sur la revendication et les pressions en opposition au pouvoir. On supporte et participe à la mise sur pied et au développement d'actions et/ou d'organisations ayant comme mandat de créer et renforcer le rapport de force des groupes sociaux.

¹ CENTRE DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX d'ARTHABASKA-Erable. *Organisation communautaire*.2007.p.02.

² *Ibid.*

- **Le développement local communautaire** est une approche de coopération, de collaboration des divers acteurs d'un milieu donné. On favorise l'auto-développement et l'auto-organisation; on mise sur la concertation et le partenariat. Les champs d'intervention sont larges et englobent tout ce qui contribue au développement des communautés sur les plans économique, social et culturel. On supporte le développement d'organisations de services communautaires et de groupes d'entraide. On s'engage aussi dans les initiatives susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la communauté et à la démocratisation du développement. Sur le terrain, les organismes qui représentent bien ce modèle sont ceux qui organisent la concertation autour de stratégies de développement des milieux, qui bâtissent des liaisons entre les divers secteurs de l'action communautaire et des ponts avec les autres acteurs des divers milieux tels les milieux publics, privés et organismes communautaires.
- La troisième approche est le **planning social**. Les interventions s'y rapportant prennent racine dans une démarche socio-institutionnelle où des experts oeuvrant à l'intérieur des organisations publiques ou parapubliques, déterminent les éléments de la problématique ainsi que les actions prioritaires à poser. Les initiatives de concertation et de partenariat des institutions qui visent une plus grande cohérence entre différents dispensateurs de services de proximité répondent à ce modèle.

Une action particulière est la plupart du temps au carrefour de plus d'une stratégie, alliant de façon originale des caractéristiques de l'une et l'autre, s'organisant en fonction de l'une ou l'autre selon les divers moments de l'action, selon les exigences du contexte et les besoins du milieu.

4.1.1.3. Une communauté d'appartenance

La notion de communauté est au cœur de la pratique professionnelle de l'organisation communautaire. Elle fait référence à un ensemble de personnes ou de groupes qui se reconnaissent en fonction soit d'un territoire, d'intérêts particuliers ou d'une identité partagée. La communauté exprime toujours une appartenance sociale, un dénominateur commun. Elle est un espace social organique entre la vie privée et la vie politique d'une collectivité, un espace construit et en construction autour de valeurs communes. La pratique professionnelle de l'organisation communautaire trouve sa raison d'être dans le support à ce processus de construction.

L'organisation communautaire contribue à l'*empowerment* collectif des milieux où elle intervient. L'*empowerment*, un terme difficile à traduire correctement, renvoie au processus

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

de participation par lequel les citoyennes et citoyens développent leur compétence, leur estime de soi et leur conscience critique en réalisant des actions qui leur donnent prise sur leur milieu et leurs conditions de vie. Le résultat d'une intervention réussie en organisation communautaire c'est l'*empowerment* d'une communauté donnée.

4.2. Rôle et pratiques en organisation communautaire

4.2.1. La primauté de la communauté territoriale

L'organisation communautaire s'adresse à chacune des communautés territoriales avec toutes les implications que cela comporte en termes de perspective globale et transversale par rapport aux actions communautaires sectorielles. Cette référence aux territoires est déterminante pour l'organisation communautaire car même les programmes-cadres peuvent faire l'objet d'un traitement adapté aux caractéristiques de la communauté territoriale.

4.2.2. Les valeurs sociales et institutionnelles de référence

Les valeurs de l'intervention communautaire sont: la solidarité, l'autonomie, le respect, la démocratie et la justice sociale. Elles valorisent la cohésion sociale et misent sur la capacité des citoyennes et citoyens de décider et d'agir par eux-mêmes dans leur milieu de vie, en fonction d'une répartition équitable de la richesse collective.

L'organisation communautaire s'inspire et contribue également à l'actualisation des valeurs de reconnaissance des capacités de la communauté locale, d'autonomie des personnes et d'approche globale, interdisciplinaire, préventive et communautaire. Elle traduit ces valeurs dans les principes d'action collective suivants :

- L'organisation communautaire considère les problèmes sociaux dans leur dimension collective et comme devant faire l'objet de solutions collectives;
- Elle agit principalement au sein et à partir d'une communauté locale plutôt qu'en application de politiques sociales;
- Elle mise sur le potentiel de changement de la communauté locale à partir de l'identification de besoins ou de problèmes qui suscitent des tensions dans le milieu;
- Elle porte une visée de transformation sociale et de démocratisation permanente;
- Sa préoccupation centrale est l'organisation de nouveaux pouvoirs et services au sein de la communauté locale en fonction des besoins de la population de cette communauté.

4.2.3. Les rôles de l'intervenant communautaire

Les professionnels de l'organisation communautaire considèrent que le changement social passe par la reconnaissance de la capacité des individus, des groupes et des communautés à définir, améliorer et défendre leur bien-être. Cette conviction module les rôles qu'ils assument dans le déroulement de l'action.

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

En **action sociale**, leur rôle en est un de support aux orientations et revendications identifiées par les personnes et les groupes eux-mêmes, en même temps que de relais et de conscientisation dans les milieux institutionnels susceptibles d'appuyer l'action des citoyennes et citoyens. En **développement local**, leur rôle, complémentaire à celui d'autres agents, est très diversifié et touche particulièrement les volets organisationnels et sociaux : priorisation et intégration des populations vulnérables dans les projets, identification des orientations générales et des valeurs, formation reliée à la vie associative et à l'exercice de la démocratie. En **planning social**, leur rôle est axé sur l'animation du processus d'empowerment des citoyennes et citoyens.

4.2.4. Les types d'intervention en organisation communautaire

L'organisation communautaire identifie sept interventions typiques qui constituent les tâches majeures des volets de l'action professionnelle en organisation communautaire qui sont :

- L'identification des problématiques du milieu;
- La sensibilisation et la conscientisation du milieu;
- Le support aux ressources existantes;
- La création de nouvelles ressources;
- Le support à l'émergence de nouvelles stratégies d'intervention;
- La concertation et la mobilisation des ressources du milieu;
- L'empowerment collectif.

Ces grandes tâches ou actions typiques ne constituent pas une séquence d'intervention. On peut en retrouver plusieurs en même temps dans un groupe ou un milieu donné; elles peuvent aussi être reprises périodiquement dans un même dossier ou une même organisation. Cette typologie identifie en fait le caractère dominant d'une intervention.

4.2.5. Une pratique d'établissement

L'organisation communautaire se caractérise par une dynamique d'ajustement aux réalités du milieu et à l'évolution de rapports entre les acteurs impliqués dans l'action. Les modes d'encadrement favorisent l'autonomie professionnelle en campant clairement le partage des responsabilités entre la direction et les intervenants dans l'action quotidienne, et en précisant bien quelles relations, l'établissement entend entretenir avec les organisations communautaires autonomes et les autres acteurs sociaux de son milieu.

4.2.6. Processus d'intervention communautaire

La démarche de base en intervention communautaire repose essentiellement sur le processus circulaire du *voir – juger – agir – réviser*, aussi présentée sous la forme *préparation – réalisation – évaluation*. Le principe de base de cette démarche est de partir d'une analyse du milieu d'intervention pour établir des choix d'actions, les mettre en oeuvre et évaluer leur

impact dans le milieu. On parle d'un processus dynamique dans la mesure où l'évaluation constitue une nouvelle analyse permettant de nouveaux choix à mettre en oeuvre et ainsi de suite ; ce processus se fait de façon concertée avec l'établissement.¹

Section 05 : Le rôle des collectivités locales dans le développement durable

Le service public prend en considération les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : il combat l'exclusion sociale, s'intéresse à la production de certains biens économiques et se préoccupe de protéger l'environnement. Cette proximité invite à réfléchir sur les relations qui existent entre service public et développement durable en mettant l'accent sur le service public local qui est amené à se réorganiser en fonction des exigences du développement durable.

En Europe, les systèmes de services publics ont profondément évolué depuis vingt ans. La logique du service public continue à exister à tous les niveaux notamment sur le plan économique et les collectivités locales sont aujourd'hui confrontées à deux types d'obligations nouvelles qui se rejoignent :

- Prendre en considération le développement durable ;
- Réorganiser leurs services publics locaux qui progressent aux dépens du service public national.

Le développement durable change le contexte et les méthodes d'action du service public local. Il conduit à une approche renouvelée de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du transport urbain et même de la démocratie locale. Pour cela, de nouveaux outils sont mis en place par les collectivités locales.²

5.1. Rapports entre service public national, service public local et développement durable

Le service public national peut s'exercer au travers d'une grande variété d'institutions, de statuts juridiques, de forme de propriété (privées ou publiques). Avec les mutations économiques récentes au niveau international, les raisons justifiant l'existence du service public sont les suivantes :

- Certains biens dits publics ou collectifs peuvent être utilisés par plusieurs personnes sans que pour autant leurs caractéristiques en soient affectées (éclairage public, programmes radio et TV, services de police et de la justice, etc.), par conséquent, le paiement par l'impôt et la gestion par l'Etat s'imposent.

¹ *Ibid.*, p.3-12.

² CAIRN.Info. *Les collectivités locales au service de développement durable* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2009-1-page-79.htm> (consulté le 14/01/2018).

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

- L'existence de rendements croissants dans certains secteurs conduit à des monopoles naturel, qui doivent être soit gérés par des entreprises publiques soit confiés à des entreprises privées sous le contrôle de l'Etat (transport, l'électricité, le téléphone, etc.).
- L'existence d'externalités économiques et sociales.
- Les externalités économiques peuvent être positives ou négatives et les entreprises publiques sont considérées comme les mieux à même de les gérer.
- Les externalités sociales concernent la cohésion sociale ou nationale : une communauté politique de type démocratique n'existe que si une proportion élevée de citoyen y participe. Le respect des droits fondamentaux aboutit à des lois qui constituent des contraintes pour l'économie. Un système d'entreprises publiques est bien placé pour traiter ces contraintes.

Les services publics recouvrent de très nombreux domaines et appliquent un certains nombre de principes, à savoir le principe:

- d'égalité des citoyens devant le service public en interdisant toute discrimination ;
- de neutralité garantissant l'universalité du service ;
- de continuité du service qui s'applique particulièrement aux réseaux, même les jours fériés ;
- d'adaptation du service à l'évolution de l'intérêt général ;
- de gratuité qui existe dans certain cas à cause de la loi (pour l'enseignement, la vaccination des enfants, etc.).

Quant à la notion du service public local, elle est très ancienne.

Le service public local existe au niveau d'un territoire plus réduit que la nation, au niveau de la région, de la wilaya ou de la commune. Les réseaux sont de petite taille, la régulation et le contrôle s'exercent de manière différente. Néanmoins, la problématique est voisine et se réfère aussi à l'intérêt général.

Les services publics locaux sont l'une des expressions les plus concrètes de l'autonomie des collectivités locales et un puissant moyen dont celles-ci disposent pour servir l'intérêt général. Ils prennent en compte le développement durable du point de vue local. Le développement durable est défini par une association internationale de collectivités, l'*ICLEI(International Council for Local Environment Initiative)* comme « le développement qui procure des services économiques, sociaux et environnementaux fondamentaux à tous les habitants d'une commune sans compromettre la viabilité des systèmes naturel, immobilier et social dont dépend la fourniture de ces services ».

Plusieurs raisons amènent à relier service public local et développement durable.

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

Le service public local se préoccupe de la cohésion économique, sociale et territoriale tout comme le développement durable.

- Les services publics locaux sont bien placés pour conduire des politiques de long terme sur l'environnement ou l'urbanisme.
- Le développement durable exige une démocratie et une transparence dans le fonctionnement des institutions et de l'économie qui caractérise aussi un service public local fonctionnant correctement.

En Europe, les textes introduits (mesures et législations nouvelles) montrent la volonté des collectivités locales de s'intéresser plus à l'environnement, d'évaluer mieux les risques, d'adopter des stratégies de prévention et d'améliorer leur organisation. Ainsi, le développement durable doit conduire les collectivités locales à une meilleure intégration de leurs services et à la mise en place de cadres de régulation pour traiter les problèmes¹

5.2. Les services publics locaux mettent en œuvre le développement durable

Le développement durable amène les collectivités locales à revoir leurs conceptions concernant l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le transport, le logement, la santé, etc. ; de nouvelles formes de démocratie participative apparaissent dans le cadre de la mise en œuvre de programmes locaux. Ces programmes doivent être élaborés en concertation avec un ensemble d'acteurs sur la base d'un diagnostic qui se traduira dans un programme. Ce processus d'élaboration favorise le décloisonnement des différents services communaux (eau, déchets, environnement, voirie, réseau routier, santé, ...), souvent peu habitués à travailler ensemble. Une fois constitués, ces programmes représentent un tableau de bord de la politique de développement durable de la collectivité et un outil de mobilisation des acteurs.²

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

Section 06 : L'action collective

6.1. Définition

L'action collective, c'est l'ensemble des efforts concertés d'un groupe de personnes pour atteindre un but commun. Dans un contexte d'action communautaire autonome, l'action collective se traduit par la volonté de l'organisme de se donner la capacité d'intervenir sur des problèmes collectifs, ou sociaux, qui touchent directement les personnes au cœur de sa mission. Cette action collective sera également guidée par les principes qui fondent l'action communautaire autonome. Principalement un idéal démocratique qui tourne autour des valeurs de justice sociale, de solidarité, d'égalité des personnes en droits et en dignité, liberté, capacité des personnes et des groupes à s'autodéterminer par et pour elles-mêmes et des pratiques d'éducation populaire visant la transformation sociale.¹

6.2. La finalité de l'action collective

Toute action n'est pas forcément collective. Certaines relèvent d'un objectif individuel (un artiste crée une œuvre, un navigateur qui effectue une traversée en solitaire...).

En revanche, pour mener à bien une action collective, il est souvent nécessaire que plusieurs individus s'associent et constituent un groupe. Les membres de ce groupe partagent alors un objectif commun (construire un bâtiment, réussir une opération à cœur ouvert...).

Si les buts recherchés sont généralement multiples, ils peuvent être hiérarchisés selon leur objectif : on distingue ainsi l'objectif principal (gagner un 400 mètres haies pour un coureur) d'un objectif secondaire (que sa famille soit fière de lui).

Les objectifs poursuivis dans une action collective sont en effet extrêmement variés. On distingue **les objectifs lucratifs** lorsque le profit est le but principal (vendre un maximum de produits) et **les objectifs non lucratifs** (aider des familles à se loger).²

6.3. La manière d'agir collectivement

Toute action collective présente les mêmes difficultés : il faut définir les tâches puis les coordonner, tenir compte des contraintes et prendre des décisions.

➤ Définir le travail de chacun

En premier lieu, il faut dresser l'inventaire des tâches à exécuter, afin de les répartir entre les différents participants.

La division des tâches va permettre la spécialisation des individus (une tâche pour un homme ou un groupe) et la standardisation des règles. Elle améliore les résultats du groupe.

¹ REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR. *L'action collective*.2009.p.01.

² INTELLEGO.fr.*Les objectifs et les contraintes de l'action collective*[en ligne]. Disponible sur : <https://www.intellego.fr/soutien-scolaire-1ere-stmg/aide-scolaire-management/les-objectifs-et-les-contraintes-de-l-action-collective/26985> (consulté le 18/01/2018).

➤ **Coordonner les individus**

Pour que les membres du groupe travaillent à la réalisation de l'objectif commun de la meilleure façon possible, il est nécessaire de les coordonner. La coordination consiste à mettre en cohérence les individus et les actes à réaliser.

➤ **Tenir compte des contraintes**

Toutes actions humaines sont soumises à des contraintes. Elles peuvent être multiples et de nature multiples et de nature différente. On distingue ainsi les contraintes de temps, de résultat et de ressources, ces dernières pouvant elles-mêmes être classées en ressources humaines, financières et matérielles.

➤ **Prendre des décisions**

Prendre des décisions, c'est effectuer des choix à partir des informations. Au sein d'un groupe, où peuvent naître des conflits, les décisions sont plus complexes que dans le cadre d'une action individuelle. Les décisions peuvent être prises soit par tous ceux qui participent à l'action collective, soit par une minorité.¹

6.4. Les efforts concertés à l'action collective

L'action collective est le résultat d'efforts concertés ou, dit autrement, d'efforts réfléchis, organisés, planifiés. La mobilisation est au centre de ces efforts. Cette mobilisation vise à susciter l'engagement et à regrouper des personnes touchées par un problème social ou partageant un même intérêt autour d'une action visant à résoudre ce problème ou autour d'un projet destiné à satisfaire cet intérêt. Parmi les étapes d'organisation d'une action collective (étapes qui se superposent et sont étroitement liées), on reconnaît généralement celles-ci : communiquer, formuler des problèmes, rassembler, fixer des objectifs, planifier les actions, maintenir et accroître la mobilisation.

La mobilisation vise à susciter l'engagement et à regrouper des personnes touchées par un problème social ou partageant un même besoin autour d'une action visant à résoudre ce problème ou autour d'un projet destiné à satisfaire cet intérêt :

➤ **Par communiquer**

On entend la capacité d'être à l'écoute des personnes, de les comprendre, de comprendre leur réalité, d'engager un dialogue critique et authentique avec elles, de les rejoindre là où elles sont, de leur offrir un espace et un projet pour s'engager concrètement.

¹ *Ibid.*

➤ **Par formuler des problèmes**

On entend la capacité d'identifier des problèmes et des intérêts apparemment individuels et de les reformuler en problème collectif à résoudre collectivement. Les collectivités, les groupes, ont des problèmes au même titre que les individus. Comme les individus, les collectivités cherchent à résoudre leurs problèmes. Mais si un problème dépasse leur pouvoir de le résoudre, ils chercheront des justifications pour expliquer leur inaction. Plus le problème est grave, urgent, souffrant, plus la personne et / ou la collectivité se sent impuissante, plus le risque de fuite dans toutes sortes de justifications est élevé. Par conséquent, une des tâches les plus importantes dans un processus de mobilisation, c'est de découvrir un « bon » problème collectif, puis de le formuler de telle sorte qu'il devient possible de le résoudre.

➤ **Par rassembler**

On entend la capacité de réunir les personnes intéressées à se « mettre en action ». Dans toute mobilisation, les rassemblements sont des moments de la plus grande importance. Réussis, ils deviennent des générateurs d'esprit critique, de compétence, d'action, de pouvoir, de solidarité et d'identité collective. Ratés, elles auront l'effet inverse et tous les efforts de recrutement peuvent très bien être anéantis en quelques heures à peine. On rassemble donc les personnes que pour deux choses : décider ensemble et agir ensemble. Chaque assemblée, chaque rassemblement, doit avoir pour but de prendre des décisions ou de poser des actions collectives. Prendre des décisions qui comptent et poser des actions collectives qui comptent.

➤ **Par fixer des objectifs**

On entend la capacité de fixer un but commun qui traduit bien les besoins et les problèmes des personnes rejointes et qui motivera leur engagement collectif. Plusieurs critères permettent de reconnaître de « bons » objectifs : précis, mesurables, atteignables, cohérent avec la mission de l'organisme, inscrits dans un échéancier. Ils sont des défis stimulants pour les personnes rejointes. Pour ces personnes, une fois engagées, l'atteinte des objectifs doit se traduire autant que possible par des changements perceptibles. Plus ils pourront en percevoir les effets concrets dans leur vie, plus grandes seront les chances qu'elles restent mobilisés.

➤ **Par planifier des actions**

On entend la capacité de choisir les stratégies et les tactiques les plus efficaces, en tenant compte des moyens dont dispose le groupe, y compris : le nombre de personnes engagées, le temps dont il dispose pour agir, les opportunités et les obstacles, les alliés et les opposants possibles, dans la communauté où se projette l'action collective.

➤ **Par accroître et maintenir la mobilisation**

On entend la capacité de tirer avantage des « bons coups », des « gains », pour accroître le nombre de personnes engagées et, conséquemment, le pouvoir de se fixer des objectifs un peu

plus ambitieux. L'histoire des mouvements sociaux, petits et grands, montre qu'un groupe qui ne recrute pas continuellement de nouveaux « membres actifs » verra son pouvoir d'agir régresser graduellement.¹

6.5. L'individu au cœur de l'action collective

Une mobilisation réussie est le signe évident que l'objectif poursuivi par le projet d'action collective correspond à un besoin réel, vivement ressenti par les personnes rejointes. Ce peut être un intérêt « de base » (revenus, logement, services de santé, etc.) ou un besoin de justice, de droit, de dignité, de reconnaissance.

En effet, on croit généralement que les besoins de base de la personne doivent être comblés avant qu'elle ne songe à s'engager dans une action collective. Cette croyance, popularisée par la « Pyramide de Maslow », ne correspond pas à la réalité. Les travaux pour valider cette « hiérarchie des besoins » prouvent qu'elle n'est qu'une « vue de l'esprit ». Les personnes qui ont peu de moyens économiques tendent quand même à répondre à des besoins qu'elles jugent « supérieurs », tels que la reconnaissance, le plaisir ou l'amour et ce souvent au « détriment » des besoins de base comme se nourrir ou le sentiment de sécurité.

Dans son étude intitulée *Collective action and the Civil Right Movement* (1991) Dennis Chong s'est penché sur les motifs psychologiques, sociaux et moraux qui ont poussé des gens ordinaires à s'engager dans des mouvements sociaux dans des dizaines d'entrevues avec eux. Il en conclut que ce n'est pas aussi rationnel qu'on le croit que de s'engager dans l'action collective. Si d'autres peuvent le faire à votre place et que vous pouvez profiter de leur victoire en évitant de faire des efforts et de prendre des risques, pourquoi s'engager? Or, il y a des actions collectives et elles font des gains. Donc, il y a des gens irrationnels qui s'engagent?

Selon D. Chong, les gens s'engagent parce qu'ils prennent conscience des avantages à participer. Ils participent par amour, par amitié, par affinité pour les gens qui y sont déjà, pour y trouver une identité collective, un sens à leur vie, une excitation proche de l'extase! Parce que s'ajoutent des sentiments de dignité et d'amour-propre. Parce qu'ils sentent que la victoire est possible et ils veulent dire fièrement « j'y étais, j'en faisais partie ». Les gens s'engagent parce qu'ils ont confiance en leurs leaders et parce que les leaders leur font confiance. Les gens s'engagent par défi contre le fatalisme ambiant et les normes dominantes. Ils s'engagent pour améliorer leurs conditions de vie, celles de leurs enfants, de leurs proches et de leur communauté. Ils ne s'engagent pas pour sauvegarder leurs mauvaises conditions de vie; pour sauvegarder « des acquis » qui n'ont de sens que pour ceux et celles qui ont « quelque chose ».

¹ REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR. *Op.cit.*, p.2-3.

Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement

La force des expériences interpersonnelles dans une démarche d'action collective permet de la comprendre comme une approche d'intervention collective à travers laquelle les individus trouvent des réponses à leurs intérêts. Un des rôles de l'intervenant étant alors de créer un processus d'action collective qui facilite ces expériences.¹

6.6. Action sociale et / ou développement communautaire

Enfin, l'action collective dans un contexte d'action communautaire autonome prendra généralement deux directions : l'action sociale ou le développement communautaire.

- **L'action sociale** : comporte des actions qui visent à « faire bouger » les autorités capables de prendre les décisions qui permettent au groupe d'avancer vers le but commun fixé. De faire répondre « oui » à votre revendication par celui ou celle qui à le pouvoir de faire ensuite exécuter sa décision.
- **Le développement communautaire** : vise des améliorations dans l'environnement social immédiat des personnes mobilisées, comme par exemple la mise sur pied de nouveaux services de santé, la construction de logements sociaux, la création de jardins communautaires, etc. qui répondent à leurs besoins.²

Conclusion

La situation de l'environnement aujourd'hui menace considérablement la qualité de vie des citoyens et sa durabilité. Quant aux solutions, elles restent primaires et incomplètes puisqu'elles nécessitent le renforcement du mécanisme de partenariat entre le citoyen et l'Etat en vue d'établir une stratégie applicable. Il devrait aussi y avoir une répartition des responsabilités à la lumière de cette stratégie entre l'Etat, ses services centralisés et décentralisés, les institutions sociales et économiques de la société civile et les citoyens. Ceci exige une révision des politiques adoptées.

¹ *Ibid.*, p.2-3.

² *Ibid.*, p.2.

Partie II : Etude de
l'expérience du
concours du village le
plus propre à Tizi-
Ouzou

Introduction de la deuxième partie

Ces dernières années, l'environnement en Algérie a connu une forte dégradation parallèlement à l'accélération de la croissance économique du pays. Les villes ainsi que les campagnes algériennes font face à une dégradation sans précédent de leurs milieux naturels.

Face à cette situation, la problématique de gestion des déchets se pose de plus en plus avec acuité. Les politiques environnementales mises en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale peinent à répondre efficacement à l'accroissement exponentiel des déchets de toute nature. La question de l'évaluation des perspectives d'évolution des politiques actuelles figure au centre des préoccupations des chercheurs et des politiques.

La wilaya de Tizi-Ouzou via son Assemblée populaire (APW) a réussi de fédérer les énergies des villageois pour se mobiliser à la préservation de l'environnement, un challenge dit « concours du village le plus propre en Kabylie » était à l'origine de cette dynamique, il est considéré comme étant une étincelle qui a allumé cette dynamique villageoise sans précédent.

D'une année à une autre le nombre de villages participants à ce concours se multiplie, il est aujourd'hui à sa sixième édition avec 102 villages participants.

Chapitre III :

Le concours du village
le plus propre en
Kabylie
« AISSAT Rabah »

Introduction

L'objectif de ce chapitre est de présenter le concours « AISSAT Rabah du village le plus propre en Kabylie ». Après une brève présentation du challenge, nous donnerons un aperçu historique détaillé sur les différentes éditions du concours en question, les villages primés ainsi que les prix qui leurs reviennent. Dans un second temps nous présenterons l'APW de Tizi-Ouzou et nous mettrons l'accent sur ses activités. Enfin dans un troisième point, nous présenterons l'édition 2015 « 3^{ème} édition » du concours, l'organisation et déplacement de la commission ainsi que les critères de sélection.

Section01 : Présentation et historique

Le concours des villages les plus propres était l'initiative de l'ancien président de l'Assemblée Populaire de Wilaya de Tizi-Ouzou, le feu Rabah AISSAT. Ce concours qui porte aujourd'hui son nom, a créé des dynamiques villageoises s'inscrivant dans le domaine de la propreté et de la protection de l'environnement, Renouvelé en 2013 après quatre ans d'interruption entre 2007 et 2012, et ne cesse de prendre de l'ampleur en Kabylie, il est un vrai moteur de sensibilisation des villages à la préservation de l'environnement. Pour preuve, le nombre de participants se multiplie d'édition en édition.

➤ Début du concours 2006 :

Les villages et communes lauréats sont

***Les Villages :**

- 1-Village ZOUBGA, commune d'ILLILTEN
- 2-Village TAKHLIDJT, commune d'ABI YOUCEF

***Les Communes :**

- 1-Commune de TIZI-RACHED

➤ 1^{ère} édition 2013 :

Les villages et les communes lauréats sont :

***Les Villages :**

- 1-Village ZOUBGA, commune ILLILTEN
- 2-Village AIT KHELIFA, communes d'ABI YOUCEF
- 3-Village AIT ZELLAL, commune SOUAMA
- 4-Village TAKHLIDJT, commune d'ABI YOUCEF

***Les Communes :**

- 1-commune d'AZEFFOUN
- 2-commune de TIZI-RACHED

➤ 2^{ème} édition 2014 :

Chapitre III : Le concours du village le plus propre en Kabylie « AISSAT Rabah »

Les villages, les communes et les quartiers de la ville de TIZI-OUZOU lauréats sont :

***Les villages :**

- 1-Village IGUERSAFENE, commune d'IDJEUR
- 2-Village TIZI-OUMALOU, commune d'ABI YUCEF
- 3-Village SOUAMA, commune SOUAMA
- 4-Village AIT OUABANE, commune d'AKBIL

***Les communes :**

- 1-commune de DRAA EL MIZAN
- 2-commune de TIGZIRT

***Les quartiers :**

- 1-la résidence de CHIKH EL HASNAOUI
- 2-la cité des fonctionnaires

➤ **3^{ème} édition 2015 :**

Les villages primés sont :

- 1-Village TIMIZART, commune de TIMIZART
- 2-Village TAZROUTS, commune d'ABI YUCEF
- 3-Village OURDJA, commune d'ABI YUCEF
- 4-Village TAZROUTS, commune de BOUZEGUENE
- 5-Village TIGZIRT, commune de BENI-YENNI
- 6-Village TABOUDA, commune de ZEKRI

➤ **4^{ème} édition 2016:**

Les villages lauréats sont :

- 1-Village BOUMASSOUD, commune d'IMSOUHAL
- 2-Village AOURIR OUZEMOUR, commune d'AKBIL
- 3-Village BOUAENE, commune d'IDJEUR
- 4-Village AIT ADELLAH
- 5-Village BOUDJELIL, commune d'IRDJENE
- 6-Village AIT IZID, commune de SOUK EL TENINE

➤ **5^{ème} édition 2017 :**

Les villages lauréats sont :

- 1-Village TIFERDOUD, commune d'ABI YUCEF
- 2-Village TALBENT, commune de ZEKRI
- 3-Village IBEKARENE, commune de BOUZEGUENE
- 4-Village M'HAGA, commune d'IDJEUR
- 5-Village LAGHROUS, commune de MEKLA

6-Village de HOURA, commune de BOUZEGUENE

7-Village IZAOUIENE, commune de SOUK EL TENINE

8-village TIGHILT MAHMOUD, commune de SOUK EL TENINE¹

1.1.Présentation de l'Assemblée Populaire de Wilaya de Tizi-Ouzou

1.1.1. Organisation de l'APW de Tizi Ouzou

La wilaya est dotée d'une Assemblée élue au suffrage universel, dénommée Assemblée populaire de wilaya. Elle est l'organe délibérant de la Wilaya.

L'Assemblée Populaire de Wilaya élabore son règlement intérieur et l'adopte. Le règlement intérieur-type de l'Assemblée est fixé par voie réglementaire.

L'Assemblée populaire de wilaya tient, chaque année, quatre (4) sessions ordinaires, d'une durée maximale de quinze (15) jours.

Ces sessions se tiennent obligatoirement au cours des mois de mars, juin, septembre et décembre, et ne sont pas cumulables.

L'Assemblée Populaire de Wilaya peut se réunir en session extraordinaire à la demande de son Président, du tiers (1/3) de ses membres ou à la demande du Wali. La session extraordinaire s'achève à l'épuisement de son ordre du jour. En cas de catastrophe naturelle ou technologique, elle se réunit de plein droit.

L'ordre du jour des travaux et la date de la session sont fixés conjointement avec le Wali, après consultation des membres du bureau.

Les délibérations et les travaux de l'Assemblée Populaire de Wilaya, y compris ceux des commissions, se déroulent dans les locaux affectés à l'Assemblée Populaire de Wilaya.

Les séances de l'Assemblée Populaire de Wilaya sont publiques. L'Assemblée peut décider de délibérer à huis clos, dans les deux cas suivants :

- les catastrophes naturelles ou technologiques ;
- l'examen des cas disciplinaires des élus.

L'Assemblée Populaire de Wilaya dispose d'un bureau, composé des membres suivants :

- le Président de l'Assemblée populaire de wilaya, Président ;
- les vice-présidents de l'Assemblée populaire de wilaya, membres ;
- les Présidents des commissions permanentes, membres.

Les missions et les modalités de fonctionnement de ce bureau sont définies par le règlement intérieur de l'Assemblée Populaire de Wilaya.

L'Assemblée Populaire de Wilaya élit, pour son fonctionnement, lors de chaque session, sur proposition de son Président, un bureau composé de deux (2) à quatre (4) membres. Le bureau

¹ APW de Tizi-Ouzou

Chapitre III : Le concours du village le plus propre en Kabylie « AISSAT Rabah »

de la session de l'Assemblée populaire de wilaya est assisté par un secrétariat composé de deux fonctionnaires attachés au cabinet du président de l'Assemblée Populaire de Wilaya. Le secrétariat de séance est assuré par un fonctionnaire choisi par le Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya, parmi les fonctionnaires attachés à son cabinet.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires tenant au respect de la vie privée du citoyen, au secret de l'information et à l'ordre public, toute personne ayant intérêt est en droit de consulter sur place les procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée populaire de wilaya et d'en prendre copie totale ou partielle à ses frais.

L'Assemblée Populaire de wilaya forme, en son sein, des commissions permanentes, pour les questions relevant de son domaine de compétence, notamment celles relatives à :

- l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;
- l'économie et les finances ;
- la santé, l'hygiène et la protection de l'environnement ;
- la communication et la technologie de l'information;
- l'aménagement du territoire et le transport ;
- l'urbanisme et l'habitat ;
- l'hydraulique, l'agriculture, les forêts, la pêche et le tourisme ;
- les affaires sociales, culturelles, culturelles, wakfs, sportives et de jeunesse ;
- le développement local, l'équipement, l'investissement et l'emploi.

Elle peut, également, constituer des commissions ad hoc pour étudier toutes autres questions qui intéressent la wilaya.¹

1.1.2. Missions de l'APW de Tizi Ouzou

1.1.2.1. Du développement économique

L'Assemblée populaire de wilaya élabore un plan de développement à moyen terme qui retrace les objectifs, les programmes et les moyens mobilisés par l'Etat dans le cadre des projets de l'Etat et des programmes communaux de développement. Ce plan servira de cadre de promotion et d'action pour le développement économique et social de la wilaya. L'Assemblée populaire de wilaya discute et émet des propositions sur le plan de développement de la wilaya.

Il est institué, au niveau de chaque wilaya, une banque de données qui regroupe toutes les études, informations et statistiques économiques, sociales et environnementales concernant la wilaya. La wilaya élabore un tableau annuel retraçant les résultats

¹ Site internet de l'APW de Tizi Ouzou [en ligne]. Disponible sur : <http://www.apw-tiziouzou.dz/index.php/2016-06-03-10-21-51/organisation-de-l-apw> (consulté le 15 avril 2018) .

Chapitre III : Le concours du village le plus propre en Kabylie « AISSAT Rabah »

enregistrés dans tous les secteurs et les moyennes de développement de chaque secteur. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette banque sont fixées par voie réglementaire.

L'APW:

- Identifier les zones industrielles à créer, participe et se prononce sur la réhabilitation des zones industrielles et zones d'activité, dans le cadre des programmes nationaux de réhabilitation ;
- Faciliter l'accès des opérateurs au foncier économique ;
- Faciliter et encourage le financement des investissements dans la wilaya ;
- Participer à la relance des activités des entreprises publiques implantées dans la wilaya en prenant toutes les mesures nécessaires.

L'Assemblée populaire de wilaya développe les actions de synergie et de mise en réseaux entre les opérateurs économiques, les institutions de formation et de recherche scientifique et les administrations locales, en vue de promouvoir l'innovation dans les secteurs économiques. Elle œuvre à promouvoir la concertation avec les opérateurs économiques pour assurer un environnement favorable à l'investissement.

1.1.2.2. De l'agriculture et de l'hydraulique

L'Assemblée populaire de wilaya initie et met en œuvre toute action, en matière de protection, d'extension et de promotion des terres agricoles, d'aménagement et d'équipement rural. Elle développe les actions de prévention contre les catastrophes et les fléaux naturels. A ce titre, elle initie les actions pour lutter contre les risques d'inondations et de sécheresse. Elle prend toute mesure visant la réalisation des travaux d'aménagement, d'assainissement et de curage des cours d'eau, dans les limites de son territoire.

L'Assemblée populaire de wilaya initie, en relation avec les services concernés, toute action destinée à développer et à protéger le patrimoine forestier, en matière de reboisement, de défense et de restauration des sols.

L'Assemblée populaire de wilaya participe, en relation avec les services concernés, au développement de toutes actions de prévention et de lutte contre les épidémies en matière de santé animale et végétale.

L'Assemblée populaire de wilaya œuvre au développement de la petite et moyenne hydraulique.

Elle assiste également, techniquement et financièrement, les communes la constituant, dans les projets d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de recyclage des eaux, dépassant le cadre territorial des communes concernées.

1.1.2.3. Des infrastructures économiques

L'Assemblée populaire de wilaya initie les actions liées aux travaux d'aménagement, de maintenance et d'entretien des chemins et pistes de wilaya.

L'Assemblée populaire de wilaya procède au classement et au déclassement des chemins et pistes de wilaya, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée populaire de wilaya initie, en relation avec les services concernés, les actions afférentes à la promotion et au développement des infrastructures d'accueil des investissements.

L'Assemblée populaire de wilaya initie toute action a même de favoriser le développement rural, notamment en matière d'électrification et de désenclavement.

1.1.2.4. Des équipements éducatifs et de formation professionnelle

Dans le cadre des normes nationales et en application de la carte scolaire et de la formation, la wilaya assure la réalisation, sur le budget déconcentré de l'Etat, inscrit à son indicatif, des établissements d'enseignement moyen, secondaire et professionnel, et se charge de leur entretien de leur maintenance et du renouvellement de leur mobilier scolaire.

1.1.2.5. De l'action sociale et culturelle

L'Assemblée populaire de wilaya favorise ou participe à des programmes de promotion de l'emploi, en concertation avec les communes et les opérateurs économiques, notamment en direction des jeunes ou des zones à promouvoir.

Dans le respect des normes nationales, en matière de santé publique, l'Assemblée populaire de wilaya assure la réalisation d'équipements de santé dépassant les capacités des communes.

Elle veille à la mise en œuvre des actions de prévention sanitaire.

Dans ce cadre, elle prend toute mesure destinée à favoriser l'implantation de structures liées à la contreclé et à l'hygiène des établissements d'accueil du public et des produits de consommation.

En liaison avec les communes, l'Assemblée populaire de wilaya contribue à la mise en œuvre de toute action relative au plan ORSEC, catastrophes et calamités naturelles, prévention et lutte contre les épidémies.

L'Assemblée populaire de wilaya, en coordination avec les communes, participe à toute action sociale afin d'assurer :

- La mise en œuvre du programme national de maîtrise de la croissance démographique ;
- La protection de la mère et de l'enfant ;
- L'aide à l'enfance ;
- L'assistance aux personnes âgées et aux personnes ayant des besoins spécifiques ;

Chapitre III : Le concours du village le plus propre en Kabylie « AISSAT Rabah »

-L'aide aux personnes en difficulté et aux nécessiteux ;

-La prise en charge des sans-abri et des aliénés mentaux.

-L'Assemblée populaire de wilaya participe à la création d'infrastructures culturelles, sportives, de loisirs et de jeunesse et à la protection et la préservation du patrimoine historique, en concertation avec les communes et toutes autres institutions chargées de la promotion desdites activités ou associations activant dans le domaine. Elle apporte son assistance et sa participation aux programmes d'activités sportives, culturelles et de jeunesse.

L'Assemblée populaire de wilaya participe, en collaboration avec les services techniques habilités, à la protection et à la préservation du patrimoine culturel, artistique et historique en coordination avec les communes et toutes institutions et associations concernées.

L'Assemblée populaire de wilaya développe toute action de promotion du patrimoine culturel, artistique et historique en coordination avec les institutions et associations concernées et propose toute mesure nécessaire à sa valorisation et sa sauvegarde.

L'Assemblée populaire de wilaya veille à la protection et à la valorisation du potentiel touristique de la wilaya et à encourager l'investissement y afférent.

1.1.2.6. De l'habitat

L'Assemblée populaire de wilaya peut contribuer à la réalisation des programmes d'habitat.

L'Assemblée populaire de wilaya participe aux opérations de rénovation et de réhabilitation du parc immobilier beti, ainsi qu'à la préservation du cachet architectural. En coordination avec les communes et les services techniques concernés, l'Assemblée populaire de wilaya participe au programme de lutte et de résorption de l'habitat précaire et insalubre.¹

1.2.Présentation du concours Rabah AISSAT (édition 2015)

Lors de son renouvellement en 2013, le concours AISSAT Rabah des villages les plus propres, a eu sa première édition réellement reconnue, en 2015 ce dernier était à sa 3^{ème} édition. Le village Timizart dans la commune éponyme, daïra de ouaguenoun, à 25 km du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, a été sacré village le plus propre de la capitale de Djurdjura, lors de la cérémonie du concours en question, organisée par l'APW à la maison de la culture Mouloud MAMMERI en 2015. Malgré le manque de commodités pour une vie confortable à Timizart, notamment son raccordement à la fibre optique, le gaz naturel ou bien l'inexistence des aires de jeux, ce village grâce à la volonté de ses citoyens de veiller à la

¹ Site internet de l'APW de Tizi Ouzou[en ilgne]. Disponible sur : <http://www.apw-tiziouzou.dz/index.php/2016-06-03-10-21-51/missions-de-l-apw> (consulté le 15 avril 2018).

Chapitre III : Le concours du village le plus propre en Kabylie « AISSAT Rabah »

protection de l'environnement, il s'est placé à la première marche du podium sur un total de 62 villages participants à ce concours, récompensant les six meilleurs villages les plus propres de la région.

A préciser une subvention budgétaire de 8 millions de dinars a été décerné au village lauréat, lors de ce concours, devenu au fil des ans, une tradition pour l'APW de Tizi-Ouzou. La deuxième et la troisième place ont été raflées respectivement par les villages Tazrout et Ourdja relevant de la commune d'Abi youcef, daïra de Ain-El-Hammam, pour les quels des subventions de 7 et 6 millions de dinars respectivement ont été décernées. Quant au quatrième prix de 5 millions de dinars, il a été décerné au village Tazrout, dans la daïra de Bouzeguene. La cinquième place a été décrochée par le village de Tizirt, dans la daïra de Beni yenni et qui a obtenu une subvention de 4 millions de dinars. Enfin la sixième et la dernière place a été décrochée par le village Tabouda dans la commune de Zekri, daïra d'Azazga, le montant reçu par ce dernier est de 3 millions de dinars.

Section02 : Organisation de l'évènement et déplacement de la commission

Le concours dénommé « concours AISSAT Rabah des villages les plus propres » est organisé par l'Assemblée Populaire de Wilaya de Tizi-Ouzou une fois par an, sous le contrôle d'un huissier de justice.

La commission Santé, hygiène et protection de l'environnement est chargée de superviser ce concours en collaboration avec les membres des Directions de l'Environnement et de la santé et de Tourisme, un membre de comité de chacun des villages primés lors de l'édition précédente du concours et un membre de quelques associations environnementales à savoir : L'association « les compagnons de Djurdjura » de la daïra de Ouacifs.

L'association Garoura de la commune de Boudjima.

L'association Eco-Action de l'université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou.

L'association le Monde Vert, de la commune de Maatkas.

L'association Uni-Vert de l'université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou.

Ce concours portait sur la sélection de six villages les plus propres lors de l'édition 2015, huit lors de celle de 2017 et on est passé à la sélection de dix villages les plus propres pour l'édition 2018.

L'édition 2015 du dit concours a été finalisée après trois (03) mois de visites effectuées par la commission Santé, Hygiène et protection de l'environnement à travers les soixante deux (62) villages, qui ont postulé pour cette édition du concours.

L'opération de réception des dossiers prévue dans l'article onze (11) du règlement intérieur a débuté le 01/03/2015 et s'est achevée le 31/03/2015.

Chapitre III : Le concours du village le plus propre en Kabylie « AISSAT Rabah »

Une réunion de traitement de dossiers a eu lieu le 15/04/2015, et 22 sorties ont été programmées.

La commission de visite est composée des membres de la commission Santé, hygiène et protection de l'environnement, des ingénieurs de la direction de l'environnement, les présidents des comités des villages primés l'année précédente ainsi que des associations de l'environnement actives au sein de la wilaya.

Une sortie par village a été effectuée d'une manière inopinée. Ces sorties ont concerné les 62 villages durant la période du 04 Mai au 03 Aout 2015.

Après la visite effectuée sur l'ensemble des villages, de la wilaya de Tizi-Ouzou, les enveloppes ont été transmises à l'huissier de justice pour établir selon les notes attribuées par les membres de la commission un classement définitif pour les villages, dont la date de remise des prix a été fixée par le règlement intérieur au 13 octobre 2015.

Le mode de choix des lauréats retenus, s'est fait par l'huissier de justice sous enveloppes scellées.

Les villages lauréats ne peuvent participer qu'une fois pendant un mandat de cinq ans de l'APW actuelle. ¹

2.1. Les prix revenants aux villages lauréats

Les prix revenants aux villages primés seront versés sous forme de subventions grevées d'affectation à l'indicatif de l'Assemblée Populaire Communale correspondant aux villages dans tous les cas de figures. Ces prix diffèrent d'une édition à une autre et selon le classement des villages, on présente quelques éditions ci-dessous :

➤ Edition 2015

- 1^{er} prix : 8.000.000,00 DA
- 2^{ème} prix : 7.000.000,00 DA
- 3^{ème} prix : 6.000.000,00 DA
- 4^{ème} prix : 5.000.000,00 DA
- 5^{ème} prix : 4.000.000,00 DA
- 6^{ème} prix : 3.000.000,00 DA

➤ Edition 2017

- 1^{er} prix : 8.000.000,00 DA
- 2^{ème} prix : 7.000.000,00 DA
- 3^{ème} prix : 6.000.000,00 DA
- 4^{ème} prix : 5.000.000,00 DA
- 5^{ème} prix : 4.000.000,00 DA

¹ Règlement intérieur du concours « AISSAT Rabah » du village le plus propre.

Chapitre III : Le concours du village le plus propre en Kabylie « AISSAT Rabah »

-6^{ème} prix : 3.000.000,00 DA

-7^{ème} prix : 3.000.000,00 DA

-8^{ème} prix : 3.000.000,00 DA

➤ Edition 2018

-1^{er} prix : 9.000.000,00 DA

-2^{ème} prix : 7.000.000,00 DA

-3^{ème} prix : 6.000.000,00 DA

-4^{ème} prix : 5.000.000,00 DA

-5^{ème} prix : 4.000.000,00 DA

-6^{ème} prix : 3.000.000,00 DA

-7^{ème} prix : 3.000.000,00 DA

-8^{ème} prix : 3.000.000,00 DA

-9^{ème} prix : 2.000.000,00 DA

-10^{ème} prix : 2.000.000,00 DA

Section03 : Les critères de sélection

Les critères retenus pour la notation des villages sont basés essentiellement sur :

- propreté et entretien des voies publiques.
- propreté et entretien des places publiques.
- Entretien et aménagement des fontaines, abreuvoirs et sources d'eau.
- Propreté et aménagement des cimetières.
- Propreté et aménagement des lieux de culture et monument.
- Gestion des déchets.

La notation se fait comme suit :

3.1. Voies publiques : 40 points.

- Propreté. **20 points**
- Entretien (volontariat). **10 points**
- Aménagement. **10 points**

3.2. Places publiques (thajmat) : 20 points.

- Propreté. **08 points**
- Aménagement. **06 points**
- Entretien. **06 points**

Fontaines, abreuvoirs et sources d'eau : **10 points.**

- Entretien. **06 points**
- Aménagement. **04 points**

3.3. Cimetières : 10 points.

-Entretien. **06 points**

-Aménagement. **04 points**

3.4. Lieux de culture et monuments : 10 points.

-Propreté. **05 points**

-Aménagement **.05 points**

3.5. Gestion de déchets : 10 points.

-Collecte. **04 points**

-Tri sélectif. **03 points**

-Compostage. **03 points¹**

Conclusion

Dans un pays en voie de développement tel que l'Algérie où la culture de développement durable est encore peu présente au sein de la société, les pouvoirs publics ont le rôle de mieux informer et plus sensibiliser sur les questions environnementales.

Au final, la préservation de l'environnement ne serait pas uniquement une affaire des politiques, mais s'élargi vers une prise en compte des différents acteurs de la société pour un nouvel ordre social.

¹ Idem

Chapitre IV :
Présentation et
exploitation de
l'enquête.

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

Introduction

Dans ce chapitre nous présenterons dans un premier temps le cadre de notre étude tout en commençant par la wilaya de Tizi-Ouzou puis les villages primés lors de l'édition 2015 du concours AISSAT Rabah. Ensuite nous irons à présenter l'enquête du terrain et ses objectifs. Enfin nous analyserons et interpréterons les résultats de l'enquête.

Section 01 : Présentation du cadre d'étude

Avant de passer à la présentation de l'enquête, nous avons jugé utile de délimiter notre champ d'investigation, pour cela, cette première section est consacrée à la présentation de notre cadre de recherche.

1.1. Présentation de la wilaya de Tizi Ouzou

1.1.1. Situation géographique

La wilaya de Tizi-Ouzou se situe à 100 kilomètres de la capitale et à 80 kilomètres de l'aéroport international d'Alger, elle s'étend sur une superficie 2 994 km² dominée par des ensembles montagneux fortement accidenté, un potentiel agricole cultivable très faible (32%), une densité de la population et une ouverture sur la mer méditerranée par 70 Kms de côte composée des Dairas de Tigzirt et Azzeffoun.

La wilaya de Tizi Ouzou est limitée par:

La mer méditerranée au Nord ;

La wilaya de Bouira au Sud ;

La wilaya de Boumerdes à l'Ouest ;

La wilaya de Bejaia à l'Est

1.1.2. Population

La population totale de la wilaya est de 11 12766 habitants RGPH 2008, La projection de la population horizon 2015 établie sur la base du taux de croissance annuel moyen observé entre les recensements de 1998 et 2008 avoisinera 1171 720 habitants soit un accroissement de 63 011 habitants par rapport à l'année de base 2008.

1.1.3. Conditions climatiques

La wilaya de Tizi-Ouzou se situe sur la zone de contact et de lutte entre les masses d'air polaire et tropical.

D'Octobre- Novembre à Mars- Avril, les masses d'air arctique l'emportent généralement et déterminent une saison froide et humide.

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

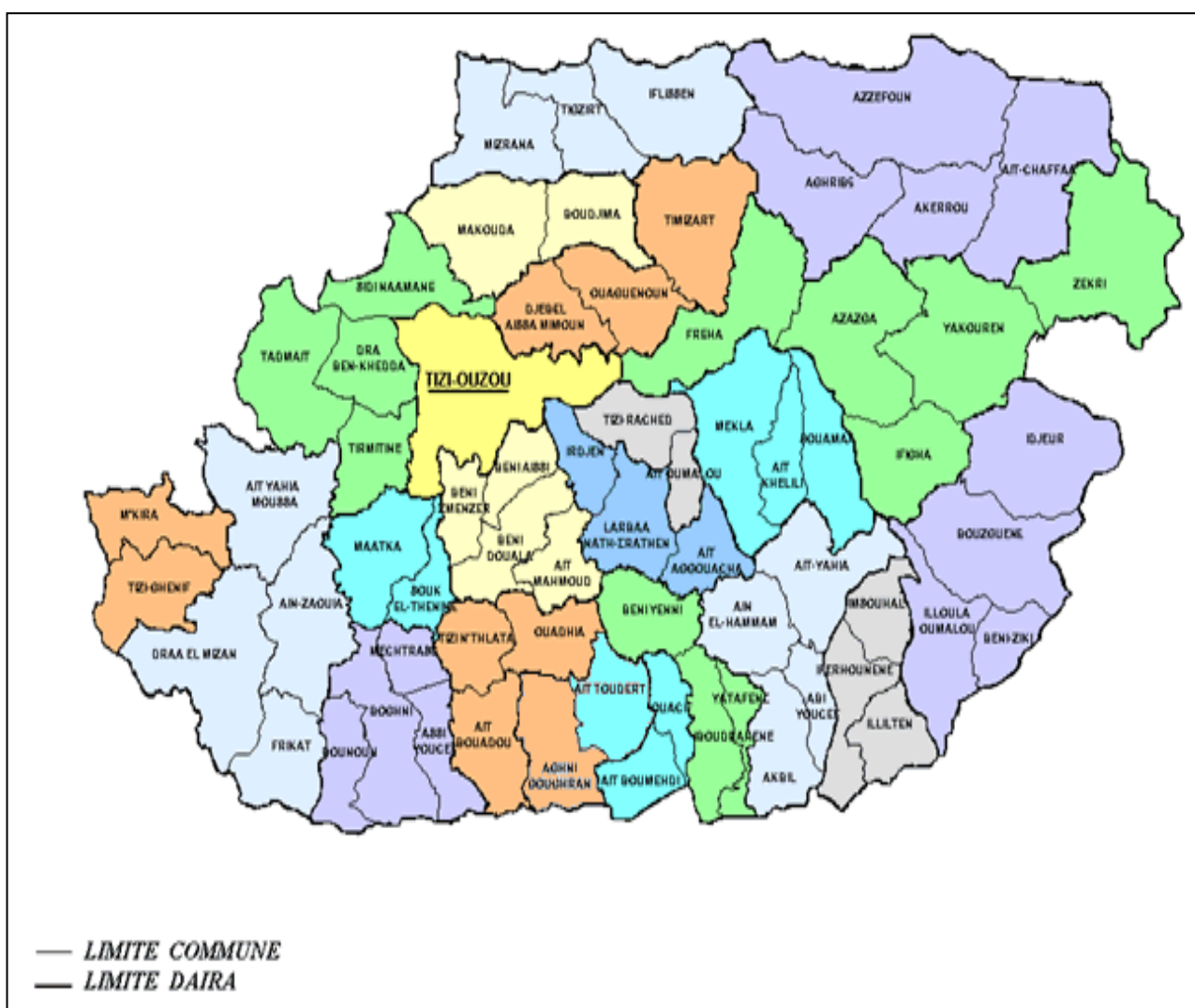
Les autres mois de l'année, les masses d'air tropical remontent et créent chaleur et sécheresse. Le temps variable, fréquent sur la wilaya est créé par des fronts discontinus, dus à la circulation zonale (d'Ouest en Est) de l'air.

La pluviométrie moyenne se situe entre 600 et 1000 mm d'eau par an.

Les précipitations peuvent varier considérablement d'une année à une autre et les neiges peuvent être abondantes sur le Djurdjura et l'extrémité orientale du massif central.¹

1.1.4. Organisation et découpage administratifs

A l'issue du dernier découpage administratif de 1984, la wilaya de Tizi-Ouzou compte 21 daïrates et 67 communes.



Source : <http://wilaya-tiziouzu.dz>

¹ <http://monographies.caci.dz> [en ligne]. (Consulté le 01/05/2018).

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

1.2. Présentation des villages lauréats de la troisième édition du concours Rabah AISSAT(2015)

1.2.1. Timizart n'Sidi Manseur

Timizart n'Sidi Manseur est un village relevant de la commune de Timizart, à 30 kms au Nord-est du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou. La commune appartient au Aarch At Jennadh dont les racines remontent selon des historiens à 04 siècles. Pour accéder au village Timizart n'Sidi Mansour, plusieurs chemins peuvent être empruntés. En effet, on peut s'y rendre en venant de la région d'Iflissen, Tigzirt et Aghribs, du côté Nord du village, de Fréha du côté Est et de Souk El Had, chef-lieu même de la commune de Timizart du côté Sud. C'est un village au sommet d'une colline donnant sur les vallées de Fréha, une localité voisine, et sur le reste de la commune de Timizart. De là en face, le paysage est des plus beaux avec les montagnes de Djurdjura recouvertes de neiges en hiver. Il est également très apaisant d'admirer les autres localités comme Tamda, Larbaâ Nath Irathen et la ville de Tizi-Ouzou, sur lesquelles donne Timizart n'Sidi Mansour. La toponymie du village consiste en un nom composé : Timizart, qui est la forme plurielle de Tamazirt signifiant un terrain de maraîchage à proximité des villages. Le nom du village est suivi de la préposition «n» en kabyle, l'équivalent de «de» en français, et ce, pour attribuer ces terres (Timizart) au saint Sidi Mansour dont on dit qu'il est de la région. Sidi Mansour en effet est le nom de la Zaouïa par laquelle est connue toute la région : Sidi Mansour Ajennad. Il s'agit de l'un des plus importants complexes religieux de la wilaya de Tizi-Ouzou voire du pays. La Zaouïa est classée la deuxième après celle de Chorfa n'Bahloul dans la daïra d'Azazga. Au sein du village, la Zaouïa a contribué à l'incarnation de la bonne éducation par laquelle sont connus les habitants de la région, 4 000 âmes environ. Ce sont des gens modestes valorisant le respect, l'esprit de la solidarité et la propreté qu'ils considèrent à jamais comme valeurs sociales.¹

¹ Comité de village Timizart

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

1.2.2. Tazerouts (Abi Youcef)

Tazerouts est l'un des onze villages de la commune d'Abi youcef, daïra de Ain El Hammam (ex. Michelet), situé à environ 55 kilomètre au sud de la wilaya de Tizi-Ouzou. Tazerouts est appelé ainsi par rapport à sa localisation, un village perché sur un grand rocher à une altitude de 1100 mètre, au cœur de Djurdjura. Il compte environ 1300 habitants dont 300 vivants à l'extérieur. Tazerouts est un village purement agricole dont les olives et les cerises sont les produits essentiels.¹

1.2.3. Ouerdja (Abi Youcef)

Ouerdja est un village qui se trouve dans la commune d'Abi Youcef à 60 Km au sud de la wilaya de Tizi Ouzou et à 5Km au sud de Ain El Hammam (ex. Michelet), sur la route menant vers le col de Tirourda (R N° 15), au cœur de Durdjura.

Le village d'Ouerdja fait partie de la chaîne des villages montagnards de cette région, d'une altitude d'environ 1137 mètre, il compte 350 habitants vivants au village et plus de 600 citoyens vivants à l'extérieur.

C'est le village natal de Lalla Fatma n Soumer, ce petit village est principalement constitué de Marabouts « IMRABDHEN » au même titre que plusieurs villages de Kabylie. Les gens de ce village appartiennent à la lignée du Marabout jedi Ahmed ou Meziane.²

1.2.4. Tazrout (Bouzeguene)

Tazrout est l'un des plus beaux villages de kabylie. Il est situé à quelque 3 km du chef-lieu communal de Bouzeguène dans la région d'Ath Handela près d'Ikoussa, Ighil Tiziboa, Ibouyisfene, Aït Saïd, Ibekarene et Aït Ikene.

Il culmine à près de 900 m d'altitude. Sa population est estimée à environ 1500 personnes et compte près de 700 âmes établies à l'étranger. Elle est répartie sur sept quartiers : Elhara Oufella, Elhara Bouada, Valoudh, Tassayate, Tvaq, Bougzine et Essoukiane pour sept fractions (idherma) Ath Kaci, Ath Ali, Ath Oumeziane, Ath Touathi, Ath Besii, Ath Hand, Ath Amar Ouali. A Tazrout, les villageois désignent chaque année un homme d'une fraction pour prendre les rênes des affaires du village. Tout citoyen a le droit de prétendre à cette charge. Le Taman qui est lui-même le président du comité du village est choisi selon la charte de 2016. Il doit être un père de famille, sage, clairvoyant, juste et surtout disponible pour bien gérer les affaires des habitants. Ces derniers doivent tous l'accepter, le Taman choisit à son tour deux

¹Comité de village Tazerouts

² <https://sites.google.com/site/ouerdja/>

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

hommes dans chaque fraction (Adrum) qui formeront le comité du village. Le Taman ne peut en aucun cas prendre une décision ou action liée à l'avenir du village sans organiser une réunion au préalable avec l'ensemble des habitants âgés de plus de 18 ans.

Le village veille aussi à maintenir les traditions, les actions de volontariat et Timechret. Le village compte un club de jeunes créé vers le début des années 60. C'étaient des lycéens qui ont créé un club sportif à la base, ils ont par la suite pensé à faire paraître un journal mensuel du village. Juste après l'indépendance, on a commencé à donner des cours de soutien, à organiser des kermesses, des jeux... Durant l'Aïd, c'est ce club même qui s'est transformé en 1989 en association culturelle.

1.2.5. Tizirt (Beni Yenni)

Tizirt est un petit village de montagne, situé sur les hauteurs de la Kabylie orgueilleuse. Compté parmi les sept villages des ath yenni, il est considéré comme le deuxième moins peuplé après tanssaout. Contaminé par l'exode massif, certains quartiers sont complètement vidés, et ne sont résidés que par les hosts du passé. Longé par une route secondaire, le reliant au chef lieu de la commune d'une part et à la RN 30 par le point d'intersection avraras d'une autre part.

Vu de loin, il ressemble presque à n'importe quel village kabyle sur le plan architectural et disposition des maisons. La seule différence qui saute aux yeux du visiteur, c'est la disposition du cimetière et la place qu'il occupe, contrairement aux autres villages qui enterrent leurs morts en bas des habitations.

Tizirt qui signifie en kabyle : île ou îlot ne se trouve sur aucune mer, par contre il est sur terre comme le disent certains pour le désigner (tizirt sur terre). L'origine de son toponyme nous renvoie directement au 17^{ème} siècle quand les tizirtois habitaient encore dans la région des ait abbas aux ouacifs.

En effet, Tizirt est entourée de plusieurs points d'eau, à l'ouest par tala hemmi et ighzer bwouariche. à l'est par amdun ait yaaquoub et ighzer gueghrasen. au sud par amdun l'hadj et assif n tlata. à en croire la version de certains vieux, la cause la plus crédible qui laisse ce village avoir une telle appellation serait le fait que le village soit situé entre des points d'eau et cela bien sûr même avant l'installation aux terres des Ath yenni.

Géographiquement parlant; tizirt se distingue par deux régions bien caractéristiques constituant une division devenue classique sur le plan agricole en général et sur le plan oléicole en particulier:

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

iwsawen: région accidentée par endroits, comprenant des chainons peu importants et des massifs considérables riches en implantations d'oliviers de chênes de frênes et de figuiers qui se font rares ces dernières années.

akwessar : terrains plats en dirait presque de petites plaines appelées ihemamen .Akwessar fut jadis le foyer intense d'expansions agricoles et économiques en raison surtout de la possibilité de cultures variées et rémunératrices. D'où le pseudonyme attribué au tizirtois at fleflin, car ils étaient spécialisés dans la culture du piment.

En matière d'infrastructures collectives ou communes, on peut observer trois sites essentiels ou les gens peuvent se rencontrer quotidiennement .à savoir **azru** qui est peut être la première djemaa du village, **thajmaith** qui est considérée comme centre du village et dans laquelle se déroulent toutes les réunions, assemblées et prises de décisions.et enfin **la plate-forme (thantelt)** placée au premier plan de ses préoccupations.¹

1.2.6. Tabouda (Zekri)

Le village Tabouda est un village relevant de la commune de Zekri, daïra d'Azazga, situé à environ 70 km à l'Est de Tizi-Ouzou et dont une hauteur de 800 mètre d'altitude.

Tabouda est limitée par les villages : Taourirt, Echffeur, Tabaarourt et Boussâada. Ce village compte environ 500 habitants vivants au village et autant de citoyens vivants à l'extérieur. A l'instar de tous les villages de Kabylie, Tabouda connaît une organisation sociale largement inspirée des coutumes et traditions ancestrales et demeure toujours le creuset des solidarités traditionnelles, le lieu de partage et d'entraide.

Trois associations actives au sein du village (sociale, culturelle et sportive). En 3ans le village a réalisé des projets importants ayant participé à l'amélioration du cadre de vie des citoyens (revêtement des ruelles du village, aménagement des fontaines, réalisation d'une placette publique, un monument et un foyer pour jeunes).

En 2015 Tabouda a été choisi parmi les six villages lauréats du concours Rabah AISSAT du village le plus propre organisé chaque année par l'APW de Tizi-Ouzou.²

¹ <http://tigzirt.e-monsite.com/pages/tadartiw.html>

² Comité de village Tabouda

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

Section 02 : Présentation de l'enquête du terrain

Dans la présente section, nous aurons à présenter d'une part l'enquête de terrain que nous avons menée auprès des comités et associations des villages primés comme les plus propres lors de la troisième édition du concours Rabah AISSAT, d'une autre part, les objectifs de cette enquête ainsi que les difficultés rencontrées.

2.1. Les objectifs de l'enquête de terrain

Depuis sa création en 2006 et notamment depuis sa relance en 2013 après 5 ans de suspension, le concours Rabah AISSAT a connu une forte participation des villages, plusieurs dizaines y participent à chaque édition.

Notre recherche consiste à démontrer l'apport de la société civile pour un environnement durable. Dans ce sens, et n'ayant pas d'autres sources d'informations pour appuyer notre travail théorique et afin de répondre à notre problématique, nous avons donc opté pour une démarche d'investigation. Celle-ci va nous permettre de collecter des informations nécessaires pour éclaircir certains aspects relatifs à la structure, organisation, fonctionnement de la société civile et sa mobilisation pour la préservation de l'environnement.

2.2. Démarche méthodologique

La population mère retenue dans notre enquête est présentée par l'ensemble des comités des villages présentés dessus, leurs associations ainsi que les APC aux quelles ils appartiennent.

Pour la réalisation de notre enquête, nous avons opté pour un mode d'entretien direct, ce qui nous permet de lever les pointes d'ombre et d'incompréhension de certaines questions ; cela nous a aussi permis de vérifier la sincérité de la population.

A la fin de l'enquête, nous avons réussi à interviewer l'ensemble des comités des six villages concernés, les membres de certaines de leurs associations et les Présidents des APC dont les quelles ces villages découlent et ce dans une durée de cinq mois (du 15 mars au 25 juillet 2018).

2.3. Les difficultés rencontrées

Pendant toute la durée de l'enquête, nous avons été confrontés à de multiples difficultés, nous soulignons principalement :

- une quasi absence d'une documentation relative à notre thème.
- pour effectuer ces entretiens nous tenions des rendez-vous avec les personnes à interviewer, pour cela nous avons rencontré des difficultés de fixer un rendez-vous sérieux avec certains comités des villages.

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

2.4. Analyse et traitement des données recueillies

Notre enquête présente des données qualitatives et quantitatives sur le concours Aissat RABAH, sur l'apport de la société civile, ainsi que sur la prise de conscience des populations villageoises de l'intérêt de la préservation de l'environnement.

Pour le traitement des données recueillies, nous avons combiné la technique de dépouillement manuel et l'Excel pour les tableaux afin d'avoir une représentation des résultats plus synthétique et suivant l'ordre des questions posées.

Section 03 : Analyse et interprétation des résultats de l'enquête

Dans cette section, nous analyserons les résultats de l'enquête selon les réponses données par nos interviewés.

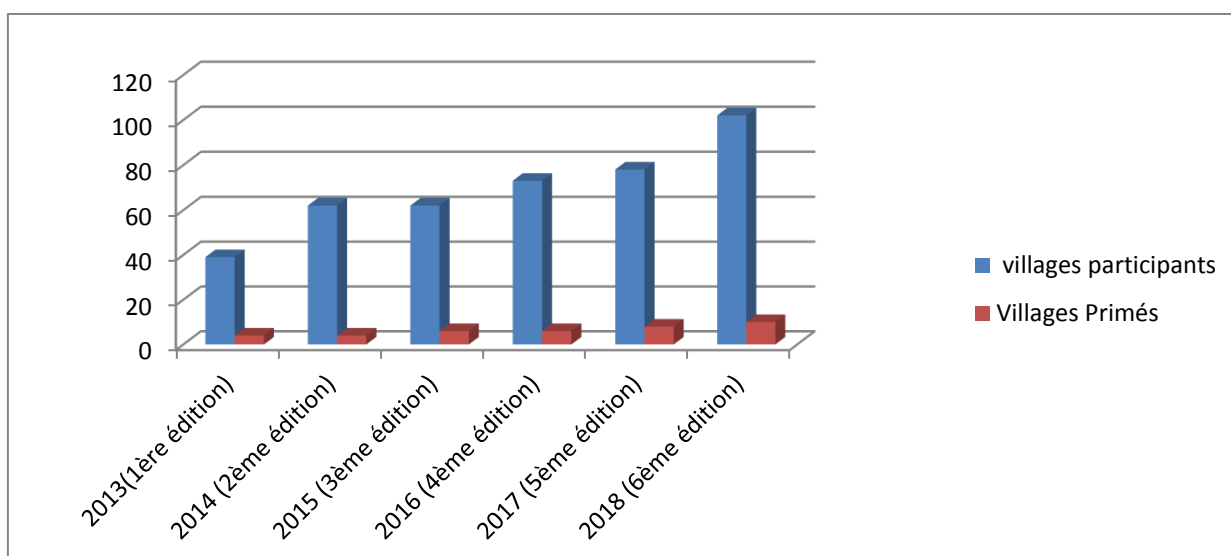
Tableau N° 04 : Quelques chiffres relatifs au concours Rabah AISSAT du village le plus propre de Kabylie.

Nombre de villages Année (N ° de l'édition)	villages participants	Villages Primés
2013(1ère édition)	39	4
2014 (2ème édition)	62	4
2015 (3ème édition)	62	6
2016 (4ème édition)	73	6
2017 (5ème édition)	78	8
2018 (6ème édition)	102	10

(source : APW de Tizi Ouzou)

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

Figure N° 02 : Histogramme montrant l'évolution du nombre des villages participants au concours Rabah AISSAT d'un côté et le nombre de villages primés d'un autre côté.



(Source : APW de Tizi Ouzou)

Après lecture des données représentées dans le tableau N° 04 et comme l'histogramme représenté dans la figure N° 02 le montre, il ressort que le nombre de villages participants au concours Rabah AISSAT, évolue d'une manière progressive jusqu'à ce qu'il atteigne en 2018 presque le triple du nombre de participants enregistré en 2013, lors de la première édition réellement reconnue du concours. On constate aussi que le nombre de villages primés augmente d'une édition à une autre, il est passé de quatre (04) lauréats en 2013 à six (06) en 2015 et à dix (10) en 2018, ce qui traduit la prise de conscience des populations villageoises de l'intérêt de protection de l'environnement.

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

3.1. Organisation de la société civile

Tableau N° 05 : Organisation et structuration de la société civile

(Source : établi à partir des résultats de l'enquête)

Villages	Nombre d'associations	Caractères	Nombre d'adhérents		Création	
			Hommes	Femmes	Avant le concours	Lors de la préparation au concours
Timizart n'Sidi Manseur	03	Social, Culturel, Sportif.	45	00	Sociale, Culturelle, Sportive.	00
Tazerouts (Abi Youcef)	04	Social, Culturel, Religieux, Touristique	57	17	Sociale, religieuse.	Culturelle, Touristique
Ouerdja(Abi Youcef)	03	Social, Culturel, Sportif.	65	32	Sociale, Culturelle, Sportive.	00
Tazrout (Bouzeguene)	02	Environnemental, Sportif.	32	11	Environnementale, Sportive.	00
Tigzirt (Beni Yenni)	01	Social	13	00	Sociale.	00
Tabouda (Zekri)	03	Social, Culturel, Sportif.	22	00	Sociale, Culturelle, Sportive.	00

Le tableau N° 05 dont les informations acquises depuis notre enquête de terrain, nous révèle que, les villages lauréats du concours Rabah AISSAT en 2015, ne disposent quasiment tous d'aucune association à caractère environnemental, ils ont généralement des associations culturelles et sportives qui datent des années 90 en majorité ainsi que des comités des villages qui fonctionnent avec le système traditionnel généralement, système des fractions et conseils

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

familiaux (idherma) malgré que certains disposent d'un agrément. Le tableau dessus nous montre aussi la faible participation de la femme au sein des structures agréées.

3.2. Réalisations des villages

Tableau N° 06 : projets réalisés et envisagés par les villages.

(Source : établi à partir des résultats de l'enquête de terrain).

Villages	Projets réalisés	Projets en cours ou envisagés
Timizart n'Sidi Mansour	<ul style="list-style-type: none"> -entretien de la voirie publique et décoration des murs. -Aménagement des fontaines. -Construction d'un Monument. -Tajma3t. -Décharge contrôlée. -Aire de jeux. -centre de tri sélectif. 	-Amélioration du centre de tri avec les équipements nécessaires (broyeurs, incinérateurs..)
Tazerouts (Abi youcef)	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien de la voirie publique et décoration des murs et plantation d'arbres. -Aménagement des fontaines. -Placette du village. -décharge contrôlée. -Manège. 	<ul style="list-style-type: none"> -Musée Botanique (envisagé). -Centre de Tri sélectif (envisagé).
Ouerdja (Abi Youcef)	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien de la voirie publique et décoration des murs et plantation d'arbres. -Aménagement des fontaines. -Placette du village. -décharge contrôlée. -Réalisation d'une statue (lalla Fatma n Soumer). 	<ul style="list-style-type: none"> -Centre de Tri sélectif (envisagé). -des stades de proximités (envisagés).

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

	-Aire de jeux.	
Tazrout (Bouzeguene)	-Entretien de la voirie publique et décoration des murs et plantation d'arbres. -Aménagement des fontaines. -Placette du village. -décharge contrôlée. -Foyer pour jeunes. -Monument.	-Centre de tri sélectif et recyclage très bien équipé (incinérateur, broyeurs, presse, compostage), projet en cours et financé par l'argent perçue lors de consécration au concours Rabah AISSAT.
Tigzirt (Beni Yenni)	-Entretien de la voirie publique et décoration des murs et plantation d'arbres. -Aménagement des fontaines. -Placette du village. -décharge contrôlée.	-Centre de Tri Sélectif (envisagé).
Tabouda (Zekri)	-Entretien de la voirie publique et plantation d'arbres. -Aménagement des fontaines. -Placette du village. - Réalisation d'un Monument. -Aménagement des ruelles de village.	-foyer pour jeunes (en cours). -décharge contrôlée (en cours). - centre de tri sélectif (envisagé).

On constate que les réalisations et les projets envisagés des villages, sont quasiment identiques, ils diffèrent seulement en matière des moyens employés et ce selon les ressources financières dont ils disposent, ce qui explique que les dit villages suivent les critères de notation dictés par le règlement intérieur du concours du village le plus propre en Kabylie pour la réalisation prioritaire de leurs projets.

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

3.3. Financements et sources

Tableau N° 07 : Financement des projets

Villages	Sommes dépensées En dinar	Sources de financement		
		Cotisations des villageois	Diaspora	Autres
Timizart n'Sidi Mansour	850 000,00	oui	Oui	non
Tazerouts(Abi Youcef)	550 000,00	oui	Oui	Non
Ouerdja(Abi Youcef)	600 000,00	oui	Oui	Non
Tazrout (Bouzeguene)	1500 000,00	oui	Oui	Non
Tigzirt (Beni Yenni)	400 000,00	oui	Oui	Non
Tabouda (Zekri)	250 000,00	oui	Oui	Non

(Source : établi à partir des résultats de l'enquête).

On remarque que tous les villages se sont autofinancés pour la réalisation de leurs projets, ce à travers des cotisations des villageois et le financement de leurs diaspora. Les villages ne disposent d'aucune source financière externe.

Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête

Tableau N° 08 : contribution des APC

APC	Villages	Nature de contribution		
		Financière	Prestation d'engins	Fournitures et Matériaux
Timizart	Timizart n'Sidi Mansour	non	oui	oui
		non	oui	oui
Abi Youcef	Tazerouts	non	oui	oui
	Ouerdja	non	oui	oui
Bouzeguene	Tazrout	non	Oui	Oui
Beni Yenni	Tigzirt	non	Oui	Oui
Zekri	Tabouda	non	Oui	Oui

Les tableaux N° 07 et 08 démontrent l'inexistence d'une contribution financière des APC pour le financement des initiatives des villages engagées dans le domaine de l'environnement, la contribution de celles-ci demeure moins importante et ce en matière de prestation d'engins, fournitures et matériaux. D'après notre enquête les APC en question ne sont pas autonomes financièrement et ne gèrent généralement que les cagnottes des Plans Communaux de Développement (PCD) allouées par l'Assemblée Populaire de Wilaya à chaque année.

Conclusion

Dans ce quatrième chapitre nous avons étudié sur le terrain, le rôle de la société civile dans l'engagement des villages à la préservation de l'environnement, sa structuration et son organisation, nous avons constaté également sur le terrain les réalisations et les projets envisagés par les villages présentés dessus, comme nous avons étudié le mode de financement des différents projets réalisés et les sources de ces financements. Nous avons donc en gros répondu d'une manière empirique à nos différentes hypothèses.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

Depuis le rapport Brundtland (1987), le concept de développement durable a connu un essor important en mettant l'accent sur les nouvelles questions auxquelles les pays sont confrontés : réchauffement climatique, inondations, accidents chimiques, dégradation des biens naturels, famine, pauvreté, etc. Répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures est désormais indispensable.

En Algérie, la question environnementale a commencé à émerger lorsque la situation écologique était sérieusement menacée. En effet, plusieurs facteurs de développement du pays sont à l'origine de la dégradation de l'environnement naturel dans notre pays. Le plus marquant est celui du développement industriel accéléré connu juste après l'indépendance. Le contexte écologique a atteint un niveau de gravité qui risque non seulement de compromettre une bonne partie des acquis économiques et sociaux, mais également de limiter les possibilités de gains de bien-être des générations futures.

Les préoccupations environnementales en Algérie sont rentrées en vigueur de façon formelle avec la promulgation de la loi-cadre sur la protection de l'environnement en 1983. Dans cette perspective, une « transition environnementale » concomitante à la « transition économique » est alors mise en place dès le début des années 1990.

En Kabylie depuis 2006, année de la création du concours du village le plus propre qui était l'initiative du feu président d'APW de Tizi-Ouzou Rabah AISSAT, des centaines de villages ce sont inscrits dans le challenge de la propreté, mais aussi de l'écologie, du développement durable et solidaire. Il ya une révolution en douce, une énergie positive qui traverse une société, décidée à se donner elle-même les outils à même de lui garantir la prospérité économique et l'épanouissement social.

Tout au long de notre travail, nous avons pris de main notre question problématique qui nous a servi de fil conducteur. Nous rappelons que celle-ci s'annonce comme suit : **quel est le rôle de la société civile dans l'engagement des villages qui sont de plus en plus nombreux à disputer la tête du classement dans le concours Rabah AISSAT?**

Pour avoir des éléments de réponse à cette interrogation, nous avons d'abord, dans les deux premiers chapitres, abordé quelques notions théoriques autour de l'environnement, du développement durable, la citoyenneté et l'engagement pour la préservation de l'environnement.

Ensuite, dans les deux derniers chapitres, nous sommes rentrés au centre de notre thème à travers l'analyse des préoccupations environnementales en Kabylie, dans un premier temps, puis l'engagement des populations villageoises à la protection de l'environnement et la

Conclusion Générale

contribution des collectivités locales, dans un second temps tout en faisant des entretiens directs sur le terrain.

Il ressort des résultats obtenus, que le mouvement associatif a un rôle important dans cette dynamique villageoise, pas forcément à travers des associations agréées mais des groupes de personnes homogènes, généralement des universitaires qui ont pris conscience du danger éminent de la pollution et ils se sont organisés et ont pris l'initiative de la propreté et la protection de l'environnement, suivis et encadré par les comités des villages. Les villages visités sont structurés à travers des comités qui prennent les rênes des villages à la méthode ancestrale, des associations sociales, culturelles et sportives dont certaines activent occasionnellement, celles-ci existent depuis les années 1990 dans certains villages et depuis les années 1980 dans d'autres. Pour se préparer au concours Rabah AISSAT, les associations en question associent tous les villageois : hommes, femmes, enfants et vieux et créent des commissions temporaires et leurs attribuent des tâches à accomplir. Pour financer ces initiatives, les villageois lancent des quêtes et font appel à leurs diasporas qui contribuent avec des sommes qui selon notre enquête, représentent plus de la moitié des sommes dépensées par les villages. Les sommes dépensées lors de la préparation au concours, diffèrent d'un village à un autre, des sommes moyennes, vu que les villageois prennent en charge eux même les travaux via des volontariats, les dépenses sont consacrées en grande partie à l'achat des matériaux et fournitures. L'appuie des collectivités locales pour ces initiatives se résume habituellement à la mise à disposition des villageois des engins, la collecte des déchets et rarement quelques fournitures.

Les résultats de notre recherche ont abouti à :

Nous avons affirmé la première hypothèse qui disait que les villages qui ont pris les premières places au classement ont une forte organisation associative et à divers caractères tandis que les derniers au classement en ont une faible. Nous avons également affirmé la quatrième qui traite des sources de financement, nous avons effectivement constaté, que la grande partie des sommes dépensées dans le cadre des préparatifs au concours, pour la réalisation des différents projets, proviennent de la part de leur diaspora et le reste provient des cotisations des villageois. En ce qui concerne la cinquième hypothèse nous l'avons aussi affirmé et avons constaté que la contribution des collectivités locales, se résume à la prestation d'engins et à quelques fournitures par contre en matière de financement celle-ci est inexistante.

Conclusion Générale

Nous avons par contre infirmé la deuxième hypothèse qui disait que ces villages participants au concours avaient seulement quelques associations et pour se préparer au concours, ils ont créée d'autres, nous avons constaté que la création des associations existantes au sein de ces villages remonte quasiment toutes aux années 1980 et 1990. Concernant la troisième hypothèse nous l'avons aussi démenti, les villages en question n'ont pas dépensé de grandes sommes lors des préparatifs au concours mais des sommes moyennes, qui varient entre deux cents cinquante mil dinars (250000 DA) et un million cinq cents mil dinars (1500000 DA).

Pour finir, nous dirons que la préservation de l'environnement est une affaire de tous, que le rôle de la société civile est important et efficace, par ailleurs pour un environnement durable, l'Etat doit revoir sa politique d'accompagnement des associations notamment en matière de subventions, comme il doit mettre en place un cadre juridique favorisant l'émergence et le développement de nouvelles formes d'organisations de l'ESS en Algérie telles que les entreprises sociales.

Limites et Perspectives :

Notre étude a été réalisée sur les six villages primés lors de l'édition 2015 du concours Rabah AISSAT, les résultats, notamment en ce qui concerne les sources de financements des villages ainsi que la contribution des collectivités locales, pourraient être différents, si on aurait choisi d'autres éditions du concours, donc d'autres villages et communes à étudier.

Par ailleurs, il serait intéressant de tester notre démarche de recherche sur d'autres éditions du concours.

Les suites de notre travail de recherche pourraient se pencher sur une étude comparative entre les différentes éditions du concours AISSAT Rabah.

Références Bibliographiques

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- 1- BOUDJEMA Rachid, « Violence du capitalisme, développement durable et responsabilité sociétale des entreprises », Aclcom, Alger, 2009
- 2- Collectif sous la direction de J Fialaire. *Les stratégies du développement durable*. L'Harmattan, Paris, 2008.
- 3- HULOT, Nicolas. *Démocratie participative : guide des outils pour agir*, Fondation, février 2015.
- 4- J C Van Duysen, S Jumel. *Le développement durable*. L'Harmattan, Paris, 2008.
- 5- KOLAKOWSKI, Leszek, « "The Myth of Human Self-Identity: Unity of Civil and Political Society in Socialist Thought ". The Socialist Idea. A Reappraisal, Londres, 1977 ».

Revue et périodiques

- 1- Dr.Moussa Noura, revue El Mofaker : *la protection de l'environnement dans la législation Algérienne, Université de Tebessa*, édition n°12.
- 2- Abdelmajid RAMDANE, revue El wahat pour les recherches et les études, *la politique de protection de l'environnement en Algérie : réalisations et échecs*, Université Ouargla, édition n°13(2011).
- 3- FABIEN Aufrechter. *Journée mondiale des Nations unies: "C'est votre monde"*. Le Journal International, 28 octobre 2013.
- 4-« *Les experts du climat* », *CNRS Le Journal*, CNRS, n° 274,2013
- 5- Lefebvre Rémi, Nonjon Magali. « *La démocratie locale en France : ressorts et usages* », Sciences de la société, 2003 n°60.

6- CENTRE DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX d'ARTHABASKA-Erable.

Organisation communautaire.2007

7-REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR. *L'action collective.2009*

Travaux universitaires

1- Dr. SAFER Khadija, ''Environnement et développement durable'', Université des sciences et de la technologie d'Oran, 2015.

2- KHELLADI Med Amine Mehdi. « *Politiques publiques d'environnement et comportement écologique des entreprises Algériennes*. Thèse de doctorat. Sciences commerciale, Université d'Oran 2012

Textes réglementaires :

1- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, 2015.

2-Loi n 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

3-Loi n°01-20 du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable.

4-Loi n°02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

5-Loi n° 02- 08 du 08 mai 2002, relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement.

6-Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'Environnement dans le cadre du développement durable.

7-Loi n°04-03 du 23 Juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable.

8-Loi n°04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.

9-Loi n°04-20 du 25 Décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

10-Ordonnance n° 06-05 du 15 juillet 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition.

11-Loi n° 11- 02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

Rapports et documents administratifs

- 1- Règlement intérieur du concours « AISSAT Rabah » du village le plus propre
- 2- CNUED, « Rapport de la conférence des Nations Unies sur L'Environnement » (ou Agenda 21), Rio de Janeiro, 1992

Sites internet

- 1-<http://www.education.gouv.qc.ca>
- 2-<http://www.ipcc.ch>
- 3-www.un.org
- 4-www.wikipedia.com
- 5-www.cairn.info
- 6- www.intellego.fr
- 7- <http://www.apw-tiziouzou.dz>
- 8-www.monographies.caci.dz

Annexes

Questionnaire

Présentation :

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de l'enquête servant à la réalisation d'un mémoire de Master en sciences économiques, spécialité Economie de Développement Durable et Environnement.

Le mémoire en cours de réalisation porte sur le thème : « L'engagement des populations villageoises pour un environnement durable : cas du concours du village le plus propre en Kabylie (AISSAT Rabah) ».

L'objectif de l'enquête est de voir la contribution de la société civile et l'appui des collectivités locales pour la préservation de l'environnement.

Sachez que les informations que vous allez nous donner seront utilisées à des fins exclusivement académiques (pour la confidentialité).

Nous vous invitons avec très grand intérêt, à nous exprimer les lacunes concernant le présent questionnaire. N'hésitez pas à ajouter d'éventuelles questions que nous aurions dû vous poser.

Dans une démarche purement scientifique, nous espérons trouver à travers ce questionnaire les réponses à nos préoccupations. De ce fait, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions avec un maximum de clarté, comme vous le pouvez tout en vous mettant à l'aise et en passant outre les questions qui vous dérangent.

Questionnaire adressé aux associations/comités des villages

A- Données sur l'association (identification).

1. Nom et adresse de l'association ?

.....

2. Domiciliation ?

.....

3. Quelle est la date de création de votre association ?

...../...../.....

ANNEXE 01 : Questionnaire

4. Quel est le nombre d'Adhérents de l'association ?

Femmes (.....) Hommes (.....)

5. L'association est-elle active au niveau ?

- Du quartier
- De la commune
- De plusieurs communes
- De wilaya
- Autre...

6. Si 'autre', précisez :

7. Logistiques et équipements ?

- Bureaux
- Ordinateurs
- Fax
- Téléphone
- Internet
- Matériel roulant, à préciser :

8. Sources financières ?

- Ressources propres
- Commune
- Wilaya
- Ministère
- Comité de village
- Autres, à préciser :

B- Associations et environnement durable

9. Combien d'associations existe-t-il au sein de votre village ?

.....

10. Quels caractères ?

Environnemental

- Social
- Culturel
- Sportif
- Scientifique
- Ecologique
- A.A.J
- Religieux
- Autres, à préciser :.....

.....

11. Quand est ce que ces associations ont vu le jour ?

- Il y avait longtemps.
- A la veille de la préparation au concours « AISSAT Rabah ».
- Y en a celle qui existaient avant et d'autres créées dans le but de se préparer au dit concours.

*A préciser le caractère :

-celles qui existaient avant :.....

.....

-celles qui sont créées pour se préparer au concours :.....

.....

ANNEXE 01 : Questionnaire

12. Lors de la préparation au concours avez-vous dépensé une somme d'argent ?

- Grande Moyenne Petite

Somme à préciser :

13. D'où vient-il cet argent ?

- Cotisations des villageois
 Diaspora
 APC
 APW
 Autres sources (à préciser) :

.....
.....

Sommes à préciser :

.....
.....

14. Les collectivités locales ont-elles appuyé vos démarches à la protection de l'environnement ?

- Oui Non Timidement

-Justifiez votre réponse :

.....
.....
.....

15. Pensez vous que votre association contribue à la préservation de l'environnement ?

- Oui Non

-Justifiez votre réponse :

.....
.....

ANNEXE 01 : Questionnaire

16. Votre association entretient-elle des relations avec l'autorité locale ?

Oui

Non

-Si oui de quelle nature ?

.....

17. Quelle est votre opinion sur l'idée répandue que le développement n'est pas seulement une affaire d'Etat ?

Entièrement d'accord

D'accord dans une certaine mesure

Pas d'accord du tout

-Justifiez votre réponse :

.....

.....

.....

C- Expérience des associations et gouvernance territoriale

18. Comment évaluez-vous l'expérience de votre association dans la gestion des projets de développement ?

Bonne expérience

Expérience moyenne

Pas d'expérience

-Justifiez votre réponse :

.....

.....

.....

19. Votre association fait-elle des partenariats dans le cadre de projets de développement territorial ?

Oui

Non

ANNEXE 01 : Questionnaire

20. Nombre de partenariats ?

- Un partenariat
- Deux partenariats
- Trois partenariats
- Plus de trois partenariats

21. Les principaux partenaires ?

-
-
-
-

22. Identité de partenaire ?

- Secteur privé
- Secteur public

23. Type de projet ?

- Social
- Economique
- Culturel

24. Quels sont les projets autres de l'association dans le cadre de l'environnement et comment seront-ils financés ?

.....

.....

.....

.....

ANNEXE 01 : Questionnaire

25. Education et sensibilisation à l'environnement, quelles sont les actions envisagées par votre association ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Guide d'entretien adressé aux comités des villages

1. Quelle est la date de création de votre comité ?
2. Comment fonctionne-t-il ?
3. Quelles sont les actions de votre comité ?
4. Quelles actions organisez-vous dans le cadre de l'environnement ?
5. Existe-il une coordination entre votre comité de village et les associations de l'environnement ?
6. Quelles sont les actions communes faites ?
7. Y a-t-il une coordination entre le comité de village et les émigrés dans le cadre de protection de l'environnement ?
8. Est-ce que le code de village dispose des articles de lois pénalisant les atteintes à l'environnement (sanction de la pollution, déchets...) ?
9. Quelle est part réservée par la caisse de village à l'environnement ?

Guide d'entretien adressé aux P/APC

Le rôle de l'APC dans la protection de l'environnement

APC :

Ain El Hammam

1. En tant que commune de la région de : Beni Yenni

Ouaguenoun

Bouzeguene

ANNEXE 01 : Questionnaire

Pouvez-vous nous présenter votre région sur le plan :

- Economique ;
- Social ;
- Environnemental et ;
- Infrastructures de base.

2. Quelles sont vos principales actions menées dans le cadre de la protection de l'environnement ?
3. En 2015 il y avait des villages de votre commune qui ont participé au concours du village le plus propre en Kabylie, quelle était votre contribution ?
4. Existe-t-il une certaine coordination entre les acteurs locaux de la région (les collectivités locales, la société civile...) pour un environnement durable ?

*Si oui :

- Quel est le rôle de la société civile ?
- Quel est le rôle de la commune ?
- Quel est le rôle des associations ?
- Quel est le rôle des entreprises privées ?

-Ain El Hammam

5. Les habitants de la région de : -Beni Yenni

-Ouaguenoun

-Bouzeguene

Sont-ils conscients de l'intérêt de la préservation de l'environnement ?

6. Comment le constatez-vous ?
7. Existe-il des initiatives locales pour la protection de l'environnement en dehors du concours « Rabah AISSAT » ?
8. Les comités des villages participent-ils activement à la protection de l'environnement ?
9. Comment appréciez-vous l'engagement des citoyens de la commune et des comités des villages dans la protection de l'environnement ?
10. D'où viennent essentiellement la pollution et les déchets ?

Table des matières

TABLE DES MATIERES

Résumé	
Liste des tableaux	
Liste des acronymes	
Sommaire	
Introduction générale.....	01
Première partie : Environnement, citoyenneté et développement durable.....	06
Introduction de la première partie.....	07
Chapitre I : L'environnement et le développement durable.....	08
Introduction.....	09
Section 01 : Introduction à la notion de l'environnement.....	10
1.1.Définition de l'environnement.....	10
1.1.1. Définition générale.....	10
1.1.2. Définition juridique	10
1.2.Bref historique.....	11
1.3.L'homme et l'environnement.....	12
1.3.1. Effets néfastes de l'Homme sur l'environnement.....	12
1.3.2. Effets positifs de l'Homme sur l'environnement.....	13
Section 02 : Notion de développement durable.....	13
2.1. Définition de développement durable.....	13
2.2. Aperçu historique.....	14
2.3. Principes fondamentaux du développement durable.....	17
2.3.1. Principe de prévention.....	17
2.3.2. Principe de précaution.....	17
2.3.3. Principe de participation et d'engagement.....	18

2.3.4. Principe de protection de l'environnement.....	18
2.3.5. Principe de solidarité.....	18
2.3.6. Principe de responsabilité.....	19
2.3.7. Principe d'éthique.....	19
2.4. Objectifs de développement durable.....	20
2.5. Enjeux environnementaux de développement durable.....	20
2.6. Développement durable en Algérie.....	21
Section 03 : Défis de l'environnement et des ressources naturelles.....	22
3.1. Ressources naturelles.....	22
3.1.1. Eau.....	23
3.1.2. Air.....	23
3.1.3. Sol.....	23
3.1.4. Minerais.....	24
3.2. Substances polluantes.....	24
3.2.1. Effets globaux de la pollution.....	24
3.2.2. Polluants atmosphériques.....	25
3.2.3. Polluants de l'eau.....	25
3.2.4. Ozone.....	26
3.2.5. Impacts de la pollution.....	27
3.2.5.1. Effets de serre et réchauffement climatique.....	27
3.2.5.2. Pluies acides.....	27
3.2.5.3. Smog.....	28
3.2.5.4. Eutrophisation.....	28

Section 04 : Préservation de l'environnement	28
4.1. Techniques de réduction de la pollution dans les procédés industriels	28
4.1.1. Incinération thermique	29
4.1.2. Incinération catalytique	29
4.1.3. Utilisation des torches.....	30
4.1.4. Adsorption.....	30
4.1.5. Absorption.....	30
4.1.6. Filtres.....	31
4.1.7. Réduction des oxydes de soufre	31
4.1.8. Condensation.....	31
4.2. Recyclage.....	31
4.2.1. Classification des déchets	32
4.2.2. Méthodes de valorisation par recyclage.....	32
4.3. Mécanismes économiques de préservation de l'environnement.....	33
4.3.1. Ecotaxe et principe de pollueur –payeur.....	33
4.3.2. Evaluation du coût bénéfice.....	33
4.3.3. Financement des projets écologiques.....	34
4.3.4. Permis démissions négociables.....	34
4.4. Mécanismes juridiques et réglementaires de préservation de l'environnement.....	34
4.5. Acteurs de la préservation de l'environnement.....	34
4.5.1. Organismes internationaux.....	34
4.5.2. Gouvernements et pouvoirs publics.....	35
4.5.3. Collectivités locales.....	35

4.5.4. Entreprises.....	35
4.5.5. Citoyens.....	35
4.6. Législation Algérienne en matière d'environnement	35
Conclusion.....	37
Chapitre II : Citoyenneté et engagement pour la préservation de l'environnement.....	38
Introduction.....	39
Section 01 : Organisations internationales.....	40
1.1.Organisation des Nations Unies ONU.....	40
1.1.1. Historique.....	40
1.1.2. Objectifs.....	41
1.1.2.1.Quatre objectifs.....	41
1.1.2.2.Protection de l'environnement.....	41
1.1.3. Organes principaux et institutions.....	41
1.2.Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).....	43
1.2.1. Définition.....	43
1.2.2. Historique.....	44
1.2.3. Objectifs.....	44
1.2.4. Organisation.....	44
1.2.5. Activités.....	45
1.2.5.1.Rapports d'évaluation.....	45
1.2.5.2.Rapports méthodologiques.....	46
1.2.5.3.Rapports spéciaux.....	46
1.3.Conférence des nations unies sur le développement durable (Rio+20).....	46
1.3.1. Texte final.....	47
1.3.2. Objectifs.....	49
1.3.3. Position de la France.....	49
1.3.4. Suite à donner	50
1.3.5. Critiques et controverses.....	50
1.3.5.1.Critiques d'ATTAC (association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne.....	52
1.3.5.2.Participation de l'Iran	52

1.3.5.3. Barrage de Belo Monte.....	52
Section 02 : Les politiques publiques et le développement durable.....	52
2.1. Le niveau stratégique global.....	53
2.2. La mise en place d'un cadre légal et réglementaire pour déployer les politiques de développement durable.....	53
2.3. Le développement d'un cadre institutionnel d'organismes et d'agences exécutives pour mettre en œuvre les politiques publiques	54
2.4. La mise en place de fonds publics spécifiques pour le financement des projets en rapport avec le développement durable.....	55
2.5. La mise en place de programmes sectoriels spécifiques	55
Section 03 : Rôle de la société civile dans le développement durable	56
3.1. Notion de la société civile.....	56
3.2. L'intérêt de faire participer la société civile dans la mise en œuvre du développement durable.....	57
3.2.1. Trois bonnes raisons de faire participer la société civile.....	57
Section 04 : L'organisation communautaire	60
4.1. Fondements de l'organisation communautaire	60
4.1.1. Définition de l'organisation communautaire.....	60
4.1.1.1. Une profession sociale axée sur l'intervention collective.....	60
4.1.1.2. Un modèle pratique.....	60
4.1.1.3. Une communauté d'appartenance	61
4.2. Rôle et pratiques en organisation communautaire.....	62
4.2.1. La primauté de la communauté territoriale	62
4.2.2. Les valeurs sociales et institutionnelles de référence.....	62
4.2.3. Les rôles de l'intervenant communautaire.....	62

4.2.4. Les types d'intervention en organisation communautaire	63
4.2.5. Une pratique d'établissement	63
4.2.6. Processus d'intervention communautaire.....	63
Section 05 : Le rôle des collectivités locales dans le développement durable	64
5.1. Rapports entre service public national, service public local et développement durable .	64
5.2. Les services publics locaux mettent en œuvre le développement durable.....	66
Section 06 : L'action collective.....	67
6.1. Définition.....	67
6.2. La finalité de l'action collective.....	67
6.3. La manière d'agir collectivement	67
6.4. Les efforts concertés à l'action collective	68
6.5. L'individu au cœur de l'action collective.....	70
6.6. Action sociale et/ou développement communautaire.....	71
Conclusion.....	71
Deuxième partie : Etude de l'expérience du concours du village le plus propre à Tizi-Ouzou.....	72
Introduction de la deuxième partie.....	72
Chapitre III : Concours du village le plus propre en Kabylie « AISSAT Rabah ».....	75
Introduction.....	76
Section 01 : Présentation et historique	76
1.1.Présentation de l'APW de Tizi-Ouzou.....	78
1.1.1. Organisation de l'APW de Tizi-Ouzou.....	78
1.1.2. Missions de l'APW de Tizi-Ouzou.....	79
1.1.2.1.Du développement économique.....	79
1.1.2.2.De l'agriculture et l'hydraulique.....	80

1.1.2.3.Des infrastructures économiques.....	81
1.1.2.4.Des équipements éducatifs et de formation professionnelle.....	81
1.1.2.5.De l'action sociale et culturelle.....	81
1.1.2.6. De l'habitat.....	82
1.2.Présentation du concours Rabah AISSAT (édition 2015).....	82
Section 02 : Organisation de l'évènement et déplacement de la commission	83
2.1. Les prix revenants aux villages lauréats.....	84
Section 03 : Les critères de sélection	85
3.1. Voies publiques.....	85
3.2. Places publiques.....	85
3.3. Cimetières.....	86
3.4. Lieux de culture et monuments.....	86
3.5. Gestion des déchets	86
Conclusion.....	86
Chapitre IV : Présentation et exploitation de l'enquête.....	87
Introduction.....	88
Section 01 : Présentation du cadre d'étude.....	88
1.1.Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	88
1.1.1. Situation géographique.....	88
1.1.2. Population.....	88
1.1.3. Conditions climatiques	88
1.1.4. Organisation et découpage administratif.....	89
1.2. Présentation des villages lauréats de la troisième édition du concours Rabah AISSAT (2015).....	90
1.2.1. Timizart n'Sidi manseur.....	90
1.2.2. Tazerouts (Abi youcef).....	91
1.2.3. Ouerdja (Abi youcef).....	91
1.2.4. Tazrout (Bouzeguene).....	91

1.2.5. Tigzirt (Beni yenni).....	92
1.2.6. Tabouda (Zekri).....	93
Section 02 : Présentation de l'enquête de terrain.....	94
2.1. Objectifs.....	94
2.2. Démarche méthodologique.....	94
2.3. Les difficultés rencontrées	94
2.4. Analyse et traitement des données recueillies	95
Section 03 : Analyse et interprétation des résultats de l'enquête.....	95
3.1. Organisation de la société civile	97
3.2. Les réalisations des villages	98
3.3. Financements et sources.....	10
Conclusion.....	101
Conclusion générale.....	102
Bibliographie.....	106
Annexes.....	110
Table des matières.....	119